VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022



Le 10 octobre 2022 Direction générale FV/CV

CONSEIL MUNICIPAL Lundi 10 octobre 2022 à 19 heures, salle l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le lundi dix octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents: Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne CHÉNARD, Geneviève HAMÉON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Julien ROUSSEAU, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite : Gilles PHILIPPEAU à Ludovic JOYEUX Marie-Estelle IRISSOU à Laëticia BAR Patrick ÉVIN à Hervé LEBEAU

Jacqueline MÉNARD-BYRNE à Guy BERNARD-DAGA Patrice BOLO à Ludivine BEN BELLAL

Absente excusée : Mathilde BELNA

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers effectivement présents : 29

Secrétaires : Jean-Michel ÉON et Geneviève HAMÉON

ORDRE DU JOUR:

n° ordre	n° délibération	Objet
1	2022-64	Nantes Métropole – Rapport annuel d'activité 2021
2	2022-65	Contrat territorial Nantes Métropole Loire-Chézine 2020-2026
3	2022-66	Plan de sobriété énergétique
4	2022-67	La Gerbetière – Approbation de la convention annuelle avec Nantes Métropole pour le versement d'un fonds de concours
5	2022-68	Groupement de commandes métropolitain pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et services associés – Autorisation de lancement des appels d'offres ouverts pour la conclusion d'accords-cadres

6	2022-69	Extension de l'accueil péri-éducatif de l'école Paul-Bert – Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique
7	2022-70	Contribution de la Ville aux frais de scolarité des enfants couëronnais au sein des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain – Année scolaire 2021/2022
8	2022-71	Convention entre la commune de Couëron et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole
9	2022-72	Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) – Avenant n° 2 à la convention
10	2022-73	Relais info jeunes au Quai – Expérimentation – Signature d'une convention avec Infos jeunes Pays de la Loire
11	2022-74	Chantiers Plan job – Animation et mise en œuvre – Convention relative à la constitution d'un groupement de commandes avec les Villes de Nantes, Saint-Herblain et Couëron
12	2022-75	Budget principal de la Ville – Approbation de la décision modificative n° 2
13	2022-76	Titres restaurant – Modification du règlement
14	2022-77	Tableau des effectifs – Modification
15	2022-78	Ouverture des commerces le dimanche – Année 2023
16	2022-79	Nantes Métropole Aménagement (SPL) — Approbation du rapport d'activité de l'année 2021
17	2022-80	Décisions municipales et contrats – Information

VILLE DE COUERON = 4422D = ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 202

<u>Madame le Maire</u>: Bonjour à toutes et tous. Bonjour aux personnes qui sont dans le public et, bien évidemment, à toutes celles qui nous regardent depuis leur lieu de résidence, quel qu'il soit. Pour commencer, je demande à Ludovic Joyeux de faire l'appel.

<u>Ludovic Joyeux</u>: Bonjour à toutes et à tous.

(M. Ludovic Joyeux procède à l'appel des présents et précise les pouvoirs.)

<u>Ludovic Joyeux</u>: Dans le cadre de cette séance, il est proposé que les secrétaires de séance soient M. Jean-Michel Éon et Mme Geneviève Haméon. Êtes-vous d'accord ? (*Oui.*) Je vous remercie.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Comme vous avez pu le constater, une nouvelle élue nous a rejoints autour de la table, mais seulement ponctuellement. En effet, Christelle Scuotto-Calvez, maire de la ville des Sorinières, a bien voulu accepter l'invitation de la présidente de Nantes Métropole. Ne pouvant présenter le rapport annuel d'activité de Nantes Métropole dans les 23 autres communes, Madame Johanna Rolland demande à certains de ses vice-présidents de nous accompagner et de venir nous le présenter. C'est toujours un exercice particulier que le rapport d'activité, puisque nous avons presque atteint la fin de l'année 2022, et pourtant c'est le rapport d'activité 2021 qui vous sera présenté.

Je remercie bien sûr Christelle Scuotto-Calvez d'avoir accepté de nous rejoindre ce soir, et, avant de lui donner la parole, je vous propose de voter le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

<u>Madame le Maire</u>: Vous avez dû le recevoir, donc avez-vous des remarques par rapport à ce compte rendu? (Non.) Très bien. Dans ce cas, je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES. REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

1 2022-64 NANTES MÉTROPOLE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

Rapporteur:

Michel Lucas

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Ce rapport annuel a été communiqué à l'ensemble des élus par mail du 1^{er} septembre 2022. Il peut être consulté sur le site de Nantes Métropole à partir du lien suivant : https://metropole.nantes.fr/budget-metropole-2021.

Il est également en ligne sur le site de la Ville et est consultable en mairie, à la direction générale.

Le rapport présente les chapitres suivants :

1 - Quelques éléments du paysage métropolitain

2 - Présentation de l'action de Nantes Métropole

A. Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante

- La montée en puissance du projet métropolitain
- Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté
- Une métropole tournée vers l'extérieur à travers des actions fortes et des partenariats fructueux
- L'offre touristique, vecteur de rayonnement
- Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau
- Développer l'enseignement supérieur et la recherche
- Une métropole qui se veut novatrice et audacieuse
- Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif
- Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire

B. Une métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité

- Produire des logements pour tous
- L'accompagnement social lié au logement
- L'égalité, axe central du bien vivre ensemble
- Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale

C. Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique

- Des objectifs climatiques et énergétiques à la hauteur des enjeux
- Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action
- Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers
- Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets
- La gestion du cycle de l'eau
- Préoccupations environnementales et services urbains

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

2 – Synthèse financière de l'année

- L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole
- L'année 2021 marque un rebond après la crise sanitaire et amorce le programme du mandat avec de nombreuses réalisations publiques pour les mobilités, la transformation urbaine, les transitions
- Une situation financière saine fin 2021
- Un réendettement programmé et maîtrisé
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 231,5 millions d'euros, dont 774,9 millions d'euros pour le fonctionnement
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 231,5 millions d'euros, dont 372,3 millions d'euros pour les investissements réalisés
- 372,3 millions d'euros d'investissements réalisés, leur répartition par politique publique
- Les grandes masses du budget principal

3 – Synthèse de l'activité du pôle Loire-Chézine pour la commune de Couëron

- Voirie espace public
- Assainissement et eaux usées
- Habitat et urbanisme
- Développement économique

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39;

Vu l'avis favorable de la commission affaires métropolitaines du 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2021 de Nantes Métropole.

<u>Madame le Maire</u> : Je donne maintenant la parole à Christelle Scuotto-Calvez, qui va nous présenter ce rapport d'activité 2021.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Merci, Carole. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Christelle Scuotto-Calvez, maire des Sorinières et vice-présidente en charge du dialogue citoyen à la Métropole. Vous en avez l'habitude, ce rapport annuel doit être porté à connaissance du conseil municipal, et c'est ce que je fais pour vous ce soir.

Je ne reviens pas sur le paysage métropolitain, vous connaissez tous les 24 communes qui le composent, elles n'ont pas changé depuis bien longtemps. La Métropole, c'est aussi 3 745 agents et 655 000 habitants. Comme je parle de 2021, nous pouvons supposer qu'il y aura certainement une augmentation de la population dans le rapport 2022. La Métropole a des compétences principales, que vous connaissez aussi, sur les voiries, le transport, l'espace public, l'environnement, l'énergie, l'eau, l'assainissement, le logement, l'habitat, le développement économique, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et des compétences facultatives, mais je n'en citerai que quelques-unes, vous les voyez à l'écran et vous les avez retrouvées dans le rapport, qui est consultable, comme les actions et réalisations en faveur des personnes en situation de handicap, la gestion des grands équipements comme le Zénith, la Cité des congrès ou la Beaujoire, et des équipements d'enseignement supérieur et de recherche.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Maintenant, nous allons nous focaliser sur les actions de la Métropole. Vous le savez, elle a beaucoup de compétences, mais je vais essayer de faire court. Je vous propose de dérouler ma présentation et si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir ensuite si c'est inscrit dans mes fiches, sinon on se renseignera et on vous apportera ces réponses ensuite.

Dans un premier onglet, vous le voyez, c'est une Métropole innovante, créative, attractive et rayonnante. Qu'est-ce que cela veut dire? Avant d'entrer concrètement dans ce que fait la Métropole, il est important de reprendre comment on « fait métropole » et comment on renforce ce fait métropolitain. Plusieurs pactes, documents et schémas ont été organisés et votés en conseil métropolitain pour se donner des règles claires et précises.

Le premier, c'est le pacte métropolitain, qui établit des principes fondateurs : plus de solidarité, notamment en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré du territoire métropolitain, mais aussi plus d'efficacité, notamment au niveau des grands équipements métropolitains. Ensuite, il y a tout ce qui concerne la gouvernance renouvelée, avec quelque chose de plus collectif et de plus ouvert, pour avoir une association étroite avec les citoyens, notamment dans les décisions qui sont prises pour eux au niveau métropolitain. Là, c'est la vice-présidente en charge du dialogue citoyen qui vous en parle.

Il y a aussi le pacte financier, les transferts de compétences et le transfert des équipements. Pour vous, j'ai noté que le vélodrome de Couëron est maintenant reconnu d'intérêt métropolitain, et qu'il a été rénové cet été. Le rapport concerne l'année 2021, donc je ne suis pas censée en parler, mais je vous fais un petit retour malgré tout, parce que je pense que cela vous intéresse. D'autres compétences sont également arrivées, liées notamment à la loi NOTRe et au fait que le Département a restitué quelques délégations, notamment le fonds de solidarité logement (FSL) et le fonds d'aide aux jeunes (FAI).

Un autre schéma important s'appelle le schéma de coopération et de mutualisation. L'idée est de poser les principes d'une gouvernance partagée, qui s'appuie sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation des moyens au service des communes. Plusieurs choses sont en place, mais vous devez les connaître, et se présentent sous plusieurs formes : des coopérations renforcées, par exemple en matière de lecture publique, des groupements de commandes possibles, la création de quatre services communs entre la Métropole et les communes. Ces derniers sont le SIG (système d'information géographique métropolitain), le portail GéoNantes, la gestion documentaire et les archives, l'animation des autorisations des droits du sol (ADS), le centre de supervision urbain, qui donne la possibilité aux communes d'adhérer ou non aux caméras de surveillance. Pour le moment, quatre communes seulement sont entrées dans ce centre de supervision urbain, Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou, mais nous en reparlons plus loin, et Basse-Goulaine les a rejointes depuis le 1^{er} juillet 2021. L'idée, bien sûr, est que toutes ces coopérations et mutualisations ne sont pas obligatoires, c'est bien vous qui le décidez ici, dans vos communes, au moment des conseils municipaux.

Un autre pacte important pour « faire métropole », c'est le pacte de gouvernance, et il s'agit tout simplement d'aller plus loin dans la construction métropolitaine. Nous l'avons entériné au mois d'avril 2021, et il est renforcé sur la place des communes, des maires, des vice-présidents et des conseillers métropolitains délégués. Il renforce les liens entre la Métropole et les communes grâce aux fameux sept pôles de proximité, dans une volonté de partager l'action métropolitaine avec l'ensemble des élus municipaux. En effet, il a été possible d'intégrer, au-delà des conseillers métropolitains, les élus municipaux pour leur expliquer ce qu'il se passe à la Métropole, qui peut parfois être loin de nous lorsque nous sommes dans nos communes respectives. Il y a aussi le pacte de citoyenneté, à l'échelle de la métropole, avec le dialogue citoyen de proximité.

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'alliance des territoires est très importante et c'est un marqueur important de ce mandat 2020-2026. L'idée est d'accepter de passer nos frontières administratives pour aller questionner des politiques publiques qui dépassent l'échelle de la métropole. Nous le voyons par exemple sur les mobilités, qui sont très importantes, puisque les métropolitains ne sont pas les seuls à franchir les portes de la métropole. Cela vaut aussi pour le développement économique, l'emploi, la fabrique de la ville, l'alimentation, l'eau, l'énergie, le climat... Vous avez certainement entendu parler de plusieurs adoptions de routes en 2021, notamment avec le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, ou alors avec le contrat de réciprocité du pays de Retz. Ce ne sont que des exemples, si vous voulez me poser des questions ensuite, je pourrai bien sûr approfondir.

Nous avons aussi des partenariats institutionnels, qui sont très importants pour être cohérents et articuler nos politiques publiques et nos complémentarités. Je pense bien sûr à l'État, à la Région, au Département, mais aussi à l'Europe, car il nous arrive d'aller les chercher pour des subventions, qui sont parfois très importantes. Malgré la crise sanitaire en 2021, toutes ces relations, ainsi que la mobilisation de ces dispositifs partenariaux ont bien sûr continué, malgré la distance et la crise sanitaire.

Pour le dialogue citoyen, je vais essayer de faire court, mais je pourrais en parler longtemps puisque c'est ma délégation. Malgré la crise sanitaire et le fait que nous n'ayons pas pu rencontrer nos citoyens en présentiel, vous avez dû entendre parler d'une première convention citoyenne pour décrypter les vécus de crise. Elle a été très importante, puisque 80 membres ont travaillé pendant six mois. J'en profite pour les remercier à nouveau, même si je ne suis pas sûre qu'ils nous regardent, parce qu'ils ont travaillé seulement en visioconférence, et vous imaginez ce que c'est, six mois en visioconférence, sans se connaître, pour travailler sur un ressenti de vécu de crise. L'idée était évidemment de décrypter comment ils avaient vécu la crise, et pas seulement pour savoir ce qu'ils en pensent, mais bien pour nous, élus de la Métropole, savoir ce que nous en faisions et comment nous voyions la métropole de demain. Les élus ont accepté de revoir, d'ajuster, de modifier leurs politiques publiques pour répondre aux interrogations et aux questionnements de ces membres, et ainsi amplifier certaines de leurs demandes, ou accélérer des leviers, notamment, qu'ils avaient pointés du doigt. Voilà pour la convention citoyenne.

Le pacte de citoyenneté métropolitaine, encore un pacte, mais il est très important puisqu'il instaure le principe que plus aucune décision importante qui concerne les habitants ne sera prise sans que nous soyons allés les voir à un moment donné pour les questionner, notamment sur les politiques de transition, mais pas seulement. C'est aussi pour garantir la qualité et l'efficacité des démarches participatives. Une charte en découle, parce que le pacte est assez important et a été élaboré avec des élus, et pouvait donc paraître un peu trop complexe pour parler aux citoyens. Une traduction a donc été faite avec un groupe d'habitants en une charte, qui est plus accessible. Nous avons aussi décidé de renouveler le conseil de développement. Je suis en train de recruter ses membres pour relancer cet organe important, qui permet, en plus du dialogue citoyen de la métropole et des autres acteurs qui transitent sur la démocratie participative, d'aller questionner les habitants et de bouger les lignes des élus, pour leur rappeler qu'à plusieurs on réfléchit mieux et on cherche forcément plus de détails.

Le dialogue citoyen a pris beaucoup d'espace pendant cette crise. Nous avons travaillé le fameux règlement local de publicité métropolitain, que vous allez voir arriver au fur et à mesure dans vos communes, et le dialogue citoyen a permis de questionner les habitants sur ce qu'ils ressentaient par rapport à la publicité dans leur ville. Un grand débat va aussi voir le jour bientôt, mais je ne peux pas en parler, même les conseillers métropolitains ne le savent pas, donc je le garde pour moi. Si tu m'invites, Carole, je viendrai peut-être vous l'expliquer l'année prochaine.

Ensuite, la transition écologique. Vous vous en doutez, la transition écologique est plus que jamais au centre de nos préoccupations, mais j'ai envie de dire aujourd'hui encore davantage, après cet

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

été et par rapport à ce qui nous attend cet hiver. C'est évidemment un gros objectif de ce mandat, au même titre que l'égalité et la justice sociale pour tous. Il y a la question de la sobriété carbone, les modes de production et les consommations durables, la reconquête de la biodiversité, et j'en passe. Avec la sobriété énergétique qu'on nous demande pour cet hiver et ce qu'il s'est passé avec la canicule cet été, vous imaginez bien que, même si c'était déjà bien lancé, nous sommes en train d'accélérer tous les processus, comme vous devez certainement le faire dans votre collectivité.

Nous avons également un projet de collectivité, qui permet aux agents de la Métropole de se saisir des gros marqueurs qui ont été décidés pour ce mandat 2020-2026, que je viens de détailler, la transition, le dialogue citoyen, la justice sociale, et j'en oublie. L'idée est évidemment de travailler ces marqueurs avec les agents de la Métropole pour qu'ils se lancent derrière nous et mettent en application nos demandes, nos orientations politiques. Ce projet de collectivité devrait être finalisé début 2023.

La Métropole n'est pas seulement ouverte sur ses 24 communes et avec l'alliance des territoires, elle s'ouvre aussi au niveau international. Vous vous en doutez, elle est ouverte vers l'extérieur toujours dans le même objectif, pour mener des actions auprès des habitants qui ne se limitent pas à notre territoire, même français, en allant chercher des partenariats à l'extérieur, qui ont des intérêts pour la recherche ou le développement. Je donne quelques exemples. Nous avons poursuivi les partenariats avec le Québec, plutôt sur les écosystèmes numériques, il y a une action de la Métropole avec des partenaires en Afrique et en Haïti, donc vous imaginez que c'est plutôt pour l'accès à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets, et nous avons un projet avec une ville au Brésil qui s'appelle Recife. Ce projet a été retenu par l'AFD, l'Agence française du développement, qui nous a donné un financement pour mettre en œuvre tout au long de l'année 2021 un programme ambitieux de coopération, qui vise notamment le développement urbain et inclusif de cette ville au Brésil.

Pour les réseaux européens, je vais en citer quelques-uns, comme Eurocities, dont vous avez dû entendre parler. Avec Eurocities, on travaille surtout sur la cohésion sociale et sur la responsabilité sociétale des entreprises, la RSE, et les transitions. Au niveau européen, nous travaillons aussi avec Hambourg, mais plutôt en matière de développement économique et culturel. Nous construisons aussi un parcours de citoyenneté européenne et internationale à travers des viviers d'associations. Vous connaissez peut-être déjà Euroradio, la radio-école européenne. Elle diffuse à Nantes, mais elle continue à rayonner à travers les autres villes de France, puisqu'en 2021 elle s'est ouverte sur les villes de Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse et Nice, et, en 2022, Tours, Orléans, Rennes et Angers ont commencé à diffuser. L'idée est donc d'accompagner toutes ces associations locales européennes.

Pour ce qui est du tourisme, il y a deux sortes de tourisme à la métropole, le tourisme d'agrément, quand on vient visiter en famille ou entre amis la métropole, et, vous le verrez, le tourisme d'affaires. Vous l'imaginez bien, tout cela a été bien chahuté par la crise sanitaire, donc l'année 2021 a été encore perturbée. Il y a un an, je me souviens que nous venions d'avoir des restrictions à nouveau. N'empêche que, grâce à la campagne vaccinale, etc., nous avons pu rouvrir certains endroits de tourisme dès l'été 2021, ce qui a permis de reprendre les visites de nos communes et de la métropole. En 2021, il y a eu une campagne de promotion du tourisme plutôt de proximité, qui a été ciblée surtout sur le lac de Grand-Lieu et sur le tourisme à vélo, avec une première édition du guide Nantes en roues libres! La traversée moderne d'un vieux pays à vélo. Voilà pour les nouveautés. Le tourisme d'affaires, qui se passe en général plutôt à la Cité des congrès et au Parc des expositions, a repris difficilement en 2021, et beaucoup mieux en 2022. On va dire que la vie reprend ses droits.

La politique culturelle est tournée vers l'innovation, l'idée étant de faire la part belle aux idées novatrices, en proximité comme à l'international, avec une continuité d'activités et de

VILLE DE COUERON - 44220 - AHRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

fréquentation. Il y a par exemple le château des ducs de Bretagne, le mémorial pour l'abolition de l'esclavage, le Chronographe, le musée d'Art, le muséum d'Histoire naturelle et le musée Jules-Verne. Le planétarium a fêté ses 40 ans en 2021, ce qui était important pour le territoire, même s'il a connu une année particulière, puisqu'il a été fermé pour travaux, puis impacté par la crise sanitaire. Le soutien au sport de haut niveau se poursuit aussi, je ne vais pas citer ici le FC Nantes, que tout le monde connaît, le HBC, le volleyball, etc. Enfin, cette année 2021 a été marquée par les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, sept sportifs du territoire ayant participé à cet événement, deux pour les JO et cinq pour les Jeux paralympiques, et Ronan Pallier a obtenu une médaille de bronze aux Jeux paralympiques pour le saut en hauteur. La métropole rayonne aussi au niveau sportif.

Je passe à la partie « une métropole qui se veut novatrice et audacieuse ». Nous accompagnons la création, l'innovation et l'expérimentation, notamment à travers l'entrepreneuriat étudiant. En effet, on appuie et on aide les étudiants qui ont envie de pouvoir apporter des nouveautés, par exemple avec le dispositif d'incubation académique de l'université de Nantes, PEPITE (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), qui est soutenu par la Métropole depuis 2016. Nous accompagnons toutes les créations d'entreprises innovantes, surtout dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Je ne vais pas détailler plus, mais j'ai beaucoup de détails si vous avez envie de me poser des questions. Nous développons aussi l'expérimentation, et vous devez connaître Nantes City Lab, qui a vocation à accompagner les porteurs de projets qui ont besoin de mener des expériences grandeur nature avant de sortir leurs projets, pour les soutenir ensuite.

Pour le soutien des filières stratégiques et émergentes du territoire, nous sommes plutôt sur le lancement, par exemple, pour la santé du futur, de la Station S. Vous avez dû en entendre parler, Nantes Métropole a finalisé en 2021 le lancement du projet Station S, qui vise à fédérer des acteurs de la filière de la santé, et donc à optimiser les capacités d'innovation, de recherche et de développement en matière de santé sur le territoire de la Métropole. Une cheffe de projet a été recrutée en 2021 pour se consacrer à ce projet.

L'emploi et l'insertion sont des compétences métropolitaines. Nantes Métropole soutient principalement l'activité des structures dédiées à l'emploi, et vous pensez certainement à l'ATDEC, qui regroupe les activités de la maison de l'emploi, du plan local d'insertion par l'économie, de la mission locale et de l'école de la deuxième chance. C'est donc quelque chose qui est soutenu par la Métropole, que ce soit d'un point de vue financier ou du point de vue de la mobilisation des agents, qui peuvent soutenir de l'intérieur toutes ces nouvelles transitions. L'économie et l'emploi, c'est aussi le soutien à l'entrepreneuriat et la création de la plateforme RSE de la métropole nantaise, comme je l'ai dit. En 2021, il y a eu des événements phares, comme le prix de l'innovation sociale, organisé sur la thématique du numérique responsable. Le lauréat est l'association « Le Coup de main numérique », associée à la start-up MOBiDYS. Leur projet consistait à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, grâce à l'expertise de MOBiDYS, qui développe des outils numériques pour faciliter l'accès aux livres et à la lecture des publics dyslexiques, par exemple. Cela donne une idée bien précise de la façon dont on peut aider les personnes éloignées de l'emploi qui ont besoin d'insertion.

Pour ce qui est de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique, on parlera plutôt des jeunes métropolitains, notamment grâce aux activités de la mission locale. Vous le savez, la mission locale assure un suivi personnalisé des jeunes de moins de 26 ans et les accompagne dans leur recherche d'emploi, mais aussi dans les difficultés du quotidien : logement, mobilité, santé... En 2021, 9 770 jeunes ont été aidés dans leur parcours professionnel. Cette aide peut se faire par un accompagnement physique, mais elle peut aussi être financière, grâce au fonds d'aide aux jeunes, auquel ils peuvent recourir et qui les aide à entrer dans l'activité économique.

L'alliance des territoires n'est pas seulement incontournable autour des mobilités, etc., mais aussi sur le plan économique, pour chercher l'équilibre territorial. J'aime le dire de cette façon, mais la

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTÉS REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Métropole nantaise n'a pas un « effet aspirateur », comme peuvent l'avoir d'autres métropoles, l'idée est d'insuffler une dynamique sur le territoire autour, en prenant par exemple tous les emplois ou tous les logements qu'il pourrait y avoir et en les partageant pour que tous, même en dehors de la métropole, trouvent un intérêt à y habiter.

Parmi les grands équipements qui sont en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire, la nouvelle gare de Nantes, sixième de France, a été inaugurée, et le parking relais de la Neustrie a été construit. En dehors des politiques de déplacements, le CHU et le quartier de la santé avancent, même si, je rassure tout le monde, les travaux n'ont pas encore commencé. L'ambition est d'avoir une centralité métropolitaine, d'inventer un nouveau cœur d'agglomération, de bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine. Je pense là par exemple au pont Anne-de-Bretagne, projet qui est en cours de réflexion avec un dialogue citoyen important, qui ne servira pas qu'aux Nantais, puisque c'est souvent ce qui est reproché, mais bien à tous les habitants métropolitains, puisqu'il leur permettra de traverser Nantes, et donc la métropole.

Dans le cadre de la politique de la ville, il y a des projets de renouvellement urbain et de quartiers de la ville, qui s'articulent autour de quatre enjeux transversaux : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le renouvellement urbain et le cadre de vie, et les transitions. Nous y faisons attention à chaque fois, avec une modalité de dialogue avec les habitants pour construire ensemble la ville de demain. Quatre projets sont soutenus par l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, le projet Grand Bellevue, Bottière Pin-Sec, Nantes Nord, Dervallières, et nous avons d'autres projets, comme le quartier du Château à Rezé, le quartier Plaisance à Orvault et le quartier du Breil-Malville à Nantes.

La Métropole a aussi pour objectif de produire des logements pour tous et d'accompagner l'accès au logement, pour les personnes qui sont loin du logement ou qui ont du mal à y rester. Avec 656 275 habitants en 2018, la Métropole a confirmé son sixième rang d'agglomération française par sa croissance démographique. Pour accompagner l'accueil de ces nouveaux arrivants, il nous fallait un PLH, un plan local de l'habitat, qui nous permette d'accueillir dans de bonnes conditions toutes ces personnes, qui ne viennent pas forcément de l'extérieur et qui ont parfois envie de rester dans la métropole. Les situations familiales changent, il y a des séparations, des naissances d'enfants, les enfants finissent aussi par partir de la maison, et certains veulent rester dans la métropole parce qu'ils y ont été élevés et s'y sentent bien. Tout cela, c'est des logements à construire en plus et des personnes à accueillir, et donc nous devons répondre à des ambitions quantitatives, mais aussi à des conditions qualitatives.

Pour ce troisième PLH, 2019-2025, nous nous attachons notamment à répondre à des enjeux sur la diversité des besoins actuels, je parle surtout des logements en faveur des étudiants, des jeunes actifs, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des ménages défavorisés. C'est bien la cible des logements que nous devons construire. Quand je dis qu'ils doivent être « qualitatifs », ce n'est pas seulement la qualité dont il est question. Certes, on voit aujourd'hui que la rénovation énergétique est importante, mais il faut aussi que les logements soient adaptés aux besoins de la population, c'est-à-dire aux personnes qui attendent ces logements.

L'habitat participatif, c'est l'idée de cibler des sites sur la métropole pour lesquels il y aura une nouvelle façon d'habiter un logement, en associant des futurs occupants à ces projets. L'idée est de construire avec eux l'habitat participatif. J'en ai parlé rapidement, mais ils sont importants, surtout en ce moment, il y a des programmes comme « mon projet rénov ménages » et « mon projet rénov copropriétés » pour rénover toutes les passoires énergétiques que sont les logements vieillissants. Pour continuer à les habiter dans de bonnes conditions, il est nécessaire de prévoir un accompagnement financier, mais pas seulement, aussi avec des conseillers.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'accompagnement social lié au logement, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est le fonds de solidarité logement, ancienne compétence du Département. C'est un outil essentiel pour l'accès aux logements et pour maintenir dans le logement les personnes qui seraient en difficulté financière, par exemple en leur apportant une aide pour payer l'énergie ou les premiers mois de loyers. Le service d'intermédiation énergie, le Slime, est un outil complémentaire du FSL, qui sert à repérer les situations de précarité énergétique, c'est donc plutôt du conseil que de l'aide financière, pour accompagner ces personnes en demande. Le FSL, en chiffres, c'est 8 900 demandes traitées en 2021, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2020. On voit bien qu'il y a un problème de justice sociale aujourd'hui. Le Slime, en 2021, c'est aussi 442 visites de logements effectuées, pour aider des personnes qui avaient notamment besoin de conseils sur la précarité énergétique.

L'égalité est l'axe central du bien vivre ensemble. Pour l'accueil des gens du voyage, le territoire métropolitain dispose de 18 aires d'accueil permanentes, avec une capacité de 228 emplacements. Il reste quatre aires d'accueil à construire, qui offriront 27 emplacements supplémentaires. Aux Sorinières, nous avons un problème de passages réguliers. Je ne sais pas si c'est aussi le cas à Couëron.

Madame le Maire : Nous avons une aire d'accueil permanente.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Nous en avons une aussi, mais elle est tout le temps pleine, et nous avons des passages réguliers, notamment pendant l'été, donc nous devons réfléchir à la construction d'une aire de passage, qui serait complémentaire.

La Métropole agit également pour l'accessibilité universelle, donc on parle là de handicap et d'inclusion, pour que toutes les personnes puissent circuler tout en préservant leur autonomie dans la ville, mais aussi se saisir de leur citoyenneté. Des instances existent, vous en avez certainement entendu parler, comme la commission métropolitaine de l'accessibilité universelle, CMAU, qui est composée d'élus, mais aussi d'agents de la Métropole, de représentants des personnes âgées, de personnes en situation de handicap et d'associations qui œuvrent pour toutes ces causes. L'idée est de réfléchir à la façon dont nous pouvons avancer au niveau des transports et de l'espace public pour que ces personnes soient autonomes dans la ville d'aujourd'hui. Nous avons aussi un groupe « accessibilité universelle », composé des maires et des élus au handicap des communes, qui se retrouvent régulièrement pour partager ce qui se fait sur la métropole et dans les communes pour en discuter et lancer ensemble des initiatives complémentaires ou solidaires pour avancer sur ce sujet.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un autre enjeu du territoire, et une attention particulière est portée sur cette question pour ce mandat, plusieurs leviers ayant notamment été mis en place, par exemple pour favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire. Aujourd'hui, seulement 32 % des femmes osent créer des entreprises, donc l'idée est de les soutenir dans leur création. Il y a des soutiens aux réseaux d'acteurs, tout simplement, avec des parcours de porteur de projets, de création ou de reprise. Nous soutenons aussi les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, parfois avec une aide financière, par exemple pour Citad'elles, mais pas seulement, puisque nous avons aussi œuvré pour qu'elles aient un local, etc.

La Métropole veut également faire progresser l'égalité hommes-femmes grâce à la culture et au sport de haut niveau, par un soutien aux clubs féminins, notamment, et pas seulement aux clubs masculins. J'ai cité certains clubs tout à l'heure, mais je n'ai pas précisé que certains étaient des clubs féminins, donc je le dis maintenant. Elle travaille aussi sur l'égalité professionnelle en son sein, en agissant au cœur de la gestion des ressources humaines pour rétablir l'équilibre femmes-hommes, ou hommes-femmes, pour nos agents métropolitains.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Pour ce qui est de l'accueil des migrants d'Europe de l'Est et de la résorption des campements illicites, on fait référence ici à la MOUS et aux camps de Roms. Aujourd'hui, nous sommes sur l'acte 2 de la MOUS, et nous réfléchissons à la façon dont nous mènerons la suite. La MOUS, de 2018 à 2021, c'est 146 ménages, soit 488 personnes, dont 215 mineurs, qui ont été intégrés dans un accompagnement social contractualisé, 44 ménages qui ont accédé à un logement ou un hébergement, et 31 ménages qui sont entrés dans un parcours de terrain d'insertion. Comme je le disais, en 2021, on a donc commencé la constitution d'une feuille de route qui constituera l'acte 2 de cette politique de résorption des campements illicites.

L'égalité des territoires, nous en avons parlé tout à l'heure, c'est un travail que nous menons vis-àvis des quartiers et des communes, l'idée étant de se mobiliser collectivement en direction des quartiers ou des communes qui ont le plus de besoins. Pour aménager une ville durable et accessible, nous avons le PLUm, avec sa première modification en 2021. Je vous rappelle que le PLUm a été approuvé en conseil métropolitain le 5 avril 2019. Nous sommes en train de réfléchir très sérieusement à la zéro artificialisation nette, le fameux ZAN, qui pose de gros soucis à tout le monde. Bien sûr, il y a aussi le pilotage des opérations d'aménagement en ZAC, qui correspondent aujourd'hui à près de 40 % de la production de logements. Concernant la poursuite de la commercialisation de l'ensemble de ces opérations, je crois que vous en avez à Couëron, la ZAC Ouest centre-ville et Métairie, qui sont toujours en construction, en 2021, c'est 42 périmètres d'opérations d'aménagement métropolitain à vocation d'habitat et 17 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation de développement économique.

Pour les transitions, on parle d'objectifs climatiques, qui sont à la hauteur des importants enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui. Dans le plan climat et transition énergétique, nous avons décidé de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre par habitant d'ici 2030, par rapport à 2003. À l'horizon 2050, l'idée était que la Métropole ne consomme que des énergies renouvelables et atteigne la neutralité carbone. C'est bien avancé, et c'est un engagement de longue date et bien connu. En effet, ces engagements tirés du plan climat datent de 2007 et, dès 2008, Nantes Métropole a adhéré à la Convention des maires pour le climat, qui fait bouger les lignes. C'est un mouvement européen des maires, qui permet de s'engager pour le climat et l'énergie.

Nous en avons parlé tout à l'heure donc je ne vais pas revenir dessus, mais nous avons des dispositifs d'animation et de conseils pour les particuliers, ainsi que des aides financières, sur la rénovation de nos logements, pour qu'ils soient moins énergivores pour la planète et moins gourmands pour nos porte-monnaie. Les réseaux de chaleur sont en expansion. Les collectivités sont exemplaires, peu importe leur taille, avec le fameux dispositif CEP, donc le conseil en énergie partagé, qui permet des bilans énergétiques, l'analyse des bâtiments, l'accompagnement, les préconisations et la sensibilisation des collectivités. Je sais que nous étions éligibles aux Sorinières, donc nous y avons adhéré, et c'est vrai que c'est une grosse aide pour nous, cela nous permet de faire le point sur nos bâtiments et de savoir lesquels consomment trop et comment faire pour diminuer la facture, pour la commune et pour la planète. Il y a aussi la question de l'optimisation de l'éclairage public et son harmonisation, sur laquelle nous travaillons depuis longtemps, avec une accélération en 2020, puisque nous avons atteint les 30 % de réduction de la consommation électrique depuis 2016.

Nous avons parlé des déplacements urbains, avec le PDU, le plan de déplacement urbain, qui est en cours, puisqu'il dure de 2018 à 2027, avec une perspective en 2030. C'est la feuille de route des déplacements. Qu'avons-nous fait pour les déplacements en 2021 à la Métropole ? Nous avons instauré la gratuité des transports le week-end, diminué de 20 % l'abonnement et approuvé un schéma directeur des transports en commun à l'horizon 2035, notamment avec le développement de nouvelles lignes de tramway qui s'est achevé en 2021. Nous avons approuvé le schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables, avec comme objectif, d'ici 2026, d'avoir 50 kilomètres de réseau magistral et structurant de plus. Nous avons aussi continué le déploiement, entres autres,

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTÉS BEGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

des villes apaisées avec les zones 30, et nous avons lancé une réflexion sur la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions mobilité, la ZFE.

Nous avons des réseaux de déplacements organisés et complémentaires, c'est une façon de dire que nous ne travaillons pas seuls, mais bien avec toutes les institutions et communes à proximité. Je parle notamment des transports publics, avec la Tan, Aléop, le TER, etc., qui nous permettent de desservir au mieux l'ensemble de l'agglomération. Nous favorisons aussi des mobilités de proximité, douces et apaisées, avec une limitation de la circulation motorisée pour mettre en avant le vélo et les piétons, mais aussi des actions phares en faveur du vélo et du piéton, pour circuler en sécurité et changer les modes de déplacement des habitants de la métropole vers des modes plus doux et plus respectueux de l'environnement. La Métropole accompagne le changement de nos comportements avec des aides à l'achat des vélos, notamment, mais aussi avec des actions de sensibilisation aux changements de nos comportements réalisées dans les entreprises et les établissements scolaires, ou dans nos manifestations pour le grand public.

Nous avons aussi mis en place des outils d'information qui nous permettent d'aller d'un endroit à un autre de façon multimodale, notamment avec l'ouverture de données sur Destineo, Geovelo, Ouestgo, etc. Grâce à eux, nous pouvons réfléchir à un tracé en ligne d'un endroit à l'autre sur la métropole, par exemple, à vélo, puis avec un chronobus, et avec le tram. C'est ce que nous permettent ces nouveaux outils mis à disposition en ligne. Pour le stationnement, la construction des parkings relais a accéléré, avec un P+R à la Neustrie, livré en 2021, celui du recteur Schmitt, qui a été rénové, et le P+R Duguay-Trouin, qui a été étendu. Nous avons construit quatre aires de covoiturage en plus en 2021, une manière de se dire que l'on ne rentre pas les voitures dans la métropole, ce qui porte aujourd'hui à 1 307 le nombre de places de covoiturage dans la métropole, pour 31 aires de covoiturage.

Les déchets et l'eau sont aussi deux grosses questions aujourd'hui. Avec la politique publique des déchets au service de la transition, l'idée est de réduire de 20 % les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010. La Métropole veut développer le compostage, par exemple, avec des sensibilisations à l'utilisation du broyage, des aides au compostage et au lombricompostage individuel, notamment financières, pour les métropolitains qui souhaitent acheter un broyeur de végétaux, par exemple. La prévention du gaspillage est aussi importante, avec tout ce qui est PAT, dans les cantines et pour la restauration scolaire. La collecte du polystyrène a aussi été déployée sur l'ensemble des déchetteries, et une collecte des huiles alimentaires a été mise en place. À Couëron, je crois que vous avez une importante réflexion et un dialogue sur la déchetterie du futur.

Madame le Maire : Exact. C'est un sujet d'actualité.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: La Métropole essaie aussi d'harmoniser la collecte sélective en bacs plutôt qu'avec les sacs jaunes. C'est peut-être déjà fait pour vous, mais, pour Les Sorinières, c'est en cours.

Madame le Maire : Nous avons les bacs depuis le mois de mars.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Nous devrions normalement les avoir d'ici la fin du mois de novembre.

La Métropole pilote aussi la politique publique de l'eau sur tous les aspects, eau potable, assainissement, eaux usées, eaux pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce qu'on appelle le grand cycle de l'eau. Elle intervient pour les 24 communes et assure l'accessibilité de l'eau pour tous, avec un tarif unique et maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion. En 2021, plus de 7 427 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, qui existe depuis 2016, pour un montant de 472 506 euros. La Métropole, c'est aussi 600 kilomètres de cours d'eau et 400 kilomètres d'étiers de marais. Le tarif de l'eau est au prix unique de 3,58 euros du mètre cube consommé au 1^{er} janvier

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

2022, pour une facture type d'environ 120 mètres cubes, incluant l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Une autre préoccupation environnementale est de préserver la biodiversité et de prévenir les risques et les pollutions, ce qui est aussi une compétence de la Métropole. Cela nous permet évidemment d'avoir une politique environnementale axée sur la préservation de la biodiversité, des zones humides et de la trame verte et bleue, l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la restauration des milieux aquatiques, le développement de l'arbre et des forêts, le maintien de l'agriculture et la mise en œuvre de la feuille de route alimentaire, le fameux PAT.

Nous préservons et reconquérons la diversité des territoires avec plusieurs leviers, dont un que vous devez connaître par cœur, le fameux « éviter, réduire, compenser ». On évite de toucher autant que possible à la biodiversité, sinon, on réduit, et, finalement, on compense. On compense de plus en plus et, avec le dispositif ZAN, cela risque d'être encore plus compliqué d'avoir la main sur nos villes, ce qui commence à devenir un vrai problème. Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines est une autre façon pour nous de faire attention à la biodiversité. Nous soutenons aussi l'agriculture, si possible l'agriculture bio, et nous avons le projet alimentaire territorial, comme je l'ai dit.

Prévenir les risques et pollutions est une des compétences de la Métropole, mais elle n'est pas seule. Vous avez tous, j'imagine, un plan communal de sauvegarde, qui est un instrument pour prévenir les risques et les pollutions. Le SDIS, aussi, travaille avec la Métropole, ainsi que les services de l'État et la préfecture. Nous l'avons vu lors de la crise Covid, la préfecture était très présente. Nous travaillons aussi avec le réseau des gestionnaires et d'acteurs économiques de la société civile, et des chercheurs. Concernant les dispositifs dédiés à la gestion des risques au niveau de la métropole, vous connaissez certainement le CRAIOL, le centre de réception des appels institutionnels et d'organisation de la logistique, mais aussi le secteur prévention et gestion des risques. C'est une équipe qui anime et coordonne la prévention de la crise, et nous avons eu affaire à eux notamment quand il était question de l'animation du réseau Covid avec les 24 communes au début de ce mandat. Il y a aussi la cellule opérationnelle de la prévention des risques environnementaux, la COPRE, je pense que vous avez eu affaire à eux également.

Pour la vidéoprotection de l'espace public, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cinq communes ont adopté ce service, sachant que chaque commune de la métropole peut, si elle le souhaite, en bénéficier. Il y a un dispositif complémentaire de vidéoprotection pour les bâtiments. À la demande des communes, Nantes Métropole a effectivement lancé un marché de groupement de commandes pour la vidéoprotection des bâtiments publics, qui a été notifié en décembre 2018. Je pense que vous avez adhéré à ce groupement, et je l'ai fait aussi, mais pour l'instant je n'ai rien installé.

Madame le Maire : Nous n'en avons pas non plus installé pour le moment.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Nous arrivons à la synthèse financière. Ce schéma vous montre tous les services aux habitants de Nantes Métropole. À gauche, il y a la commune, avec le conseil municipal, le bureau municipal et les services municipaux. Tout en haut, vous voyez les habitants des 24 communes. À droite, il y a la Métropole, avec le conseil métropolitain, avec les 98 conseillers métropolitains, le bureau métropolitain, l'exécutif et la conférence des maires, qui est très importante aussi parce que nous aimons bien nous retrouver, on parle des mêmes choses, mais aussi les services de la Métropole, dont les sept pôles de proximité et les syndicats mixtes, et, enfin, une instance importante, le conseil de développement. Ce dernier est en reconstruction, il sert à aller chercher les personnes qui ne disent pas et celles qui ont envie de dire mais qui ne sont pas écoutées, pour bousculer les élus et nous renvoyer ce que les habitants attendent de nous. Tout cela pour dire que les habitants de la Métropole ne sont pas seuls.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Vous voyez que l'année 2021 marque un rebond après la crise sanitaire, mais ce rebond ne suffit pas, puisque l'épargne n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise. Pour autant, le programme du mandat a bien commencé, avec des réalisations sur les mobilités notamment, la transformation urbaine et les transitions. Vous voyez ensuite la structure des dépenses par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. En premier, il y a les mobilités pour 33 %, puis l'eau pour 18 %. Ces deux politiques publiques représentent donc la moitié du budget métropolitain. La situation financière de la Métropole est saine, malgré la poursuite des effets de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement 2021, tous budgets confondus, sont en augmentation de 4,2 %. Les dépenses réelles totales, tous budgets confondus, s'élèvent à 1,231 milliard d'euros et comprennent notamment les dépenses de gestion, mais aussi des dépenses exceptionnelles liées au Covid. Nous avions encore besoin de nous équiper l'année dernière en masques, et nous avions des dépenses par rapport au vaccinodrome, etc. La dette atteint près de 950 millions d'euros fin 2021, soit 1 421 euros par habitant, contre 908 millions d'euros fin 2020. La capacité de désendettement est de quatre ans, tous budgets confondus.

Pour le compte administratif, les recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, comprennent la fiscalité des ménages, la fiscalité des entreprises, le versement mobilité, les dotations et les compensations de l'État, et les recettes tarifaires ou autres recettes de la Métropole. Les dépenses de fonctionnement réelles totales, tous budgets confondus, concernent la masse salariale, les contributions aux communes et les autres dépenses de gestion. Les dépenses d'investissement sont de plus de 372 millions d'euros, hors remboursement de la dette, et sont conformes aux engagements du mandat. Malgré cette crise, les investissements ont bien été faits, ce qui est une bonne nouvelle. Si la Métropole et les communes investissent, c'est un levier pour la dynamique économique du territoire et pour l'emploi local. Il est bon de rappeler que, si nous voulons de l'emploi et de l'investissement, il faut donner des moyens aux communes. Je ne sais pas si quelqu'un d'important nous écoute, mais je le dis. (*Rires.*)

Si on regarde la structure des dépenses d'investissement dans les politiques publiques, on voit que les mobilités représentent 26 %, la fabrique de la ville économique et solidaire 10 %, les espaces publics 14 %, l'eau et l'assainissement 13 %, et l'habitant, le logement et l'hospitalité 7 %.

Les indicateurs démontrent une situation financière qui reste saine. Pour le budget principal, on peut dire que, en 2021, l'épargne nette est de presque 113 millions d'euros, contre 90 millions d'euros en 2020. Le fonds de roulement est de 21 millions d'euros en 2021, contre 8,9 millions d'euros en 2020. La capacité de désendettement est de 3,5 ans en 2021 sur le budget principal, contre 3,9 ans en 2020, et de 4 ans tous budgets confondus, contre 3,9 ans en 2020. Enfin, vous voyez la répartition des recettes et des dépenses du budget de la Métropole réduit à 100 euros. Comme nous l'avons déjà dit, on voit bien que le plus important pour les recettes, c'est la tarification des services aux usagers, et pour les dépenses, les mobilités.

J'en ai terminé, et je suis prête à répondre à vos questions.

Madame le Maire: Merci, Christelle. Il est vrai que c'est un flot important d'informations, mais cela démontre aussi toutes les missions que réalise Nantes Métropole. Une fois par an, on constate l'étendue de ses compétences, les évolutions selon ce que nous vivons et la traduction des orientations politiques retenues en 2020 lors des élections. Cette traduction est bien sûr en cours, les années 2020 et 2021 ont été très particulières, mais cela n'a pas empêché la Métropole de continuer à travailler et à mettre en place les travaux nécessaires pour construire les supports dont nous avons besoin ensuite pour dérouler le programme. D'ailleurs, nous parlerons juste après du contrat territorial, qui découle de l'ensemble des pactes dont tu as parlé, Christelle, et du pacte de

Direction generale

VILLE DE COUERON -44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

gouvernance en particulier, et permet de décliner le projet de collectivité au niveau de nos territoires.

Avez-vous des questions ? Nous faisons d'abord une série de questions pour Christelle, pour la libérer ensuite si elle le souhaite. Je note Yves Andrieux, M. Oulami et M. Vallée.

Yves, tu as la parole.

<u>Yves Andrieux</u>: Madame le Maire, bonsoir. Tout d'abord, merci pour cet exposé très riche. Je voudrais aborder avec vous deux points. Justement, comme ce rapport est riche, j'aimerais savoir, puisque je pense que nous avons la même préoccupation au niveau de la ville de Couëron, comment vous faites connaître toutes ces actions au niveau de votre ville.

Je vous livre toutes mes questions d'un coup, si vous le permettez. Pouvez-vous nous en dire plus par rapport à la dette, à savoir quel est le positionnement de la Métropole par rapport aux autres métropoles ? Sommes-nous surendettés ou sous-endettés ? Bien sûr, j'ai noté que la dette était en résorption. Ce sera tout. Merci.

Madame le Maire : Nous prenons toutes les questions. Monsieur Oulami ?

<u>Farid Oulami</u>: J'avais une question destinée à Mme la Vice-Présidente et Maire des Sorinières ici présente, et une question pour Michel Lucas, puisque nous pensions qu'il interviendrait.

Madame le Maire : Il interviendra après.

Farid Oulami: D'accord, donc nous la poserons après.

Madame la Vice-Présidente, déjà, merci pour cet exposé qui retrace l'année 2021 au niveau de la Métropole. Ma question porte sur la déclinaison du pacte de gouvernance, puisqu'il nous avait été promis, à nous, élus d'opposition, la création de la convention métropolitaine, qui devait rassembler les 778 élus municipaux, et nous n'avons rien vu venir. Il y a certes eu la crise sanitaire, mais nous sommes plus de deux ans après le début du mandat. Un autre engagement avait été pris, c'était la réunion d'une conférence territoriale de pôle. Tous les élus municipaux des communes concernées à l'échelle du pôle de proximité devaient être conviés à des présentations et des échanges sur les grandes orientations de la Métropole à l'échelle des communes du pôle, c'est-à-dire, pour nous, Couëron, Saint-Herblain et Indre.

<u>Yvan Vallée</u>: Madame la Vice-Présidente, bonsoir. Assez rapidement, j'aurais trois points. Tout d'abord, je souhaitais poser la même question que mon collègue Yves Andrieux pour savoir comment vous portez les actions de Nantes Métropole à la connaissance de vos citoyens et de vos collègues élus, dans votre commune.

Pour le premier point, je vais revenir sur le volet du tourisme, que vous avez abordé, pour savoir comment vous pensez le tourisme sur la métropole et s'il y avait une pensée un peu plus spécifique parfois pour le développer. C'est vrai que, dans notre commune, Couëron, nous avons très peu de sites touristiques, en tout cas j'ai l'impression que nous n'avons pas vocation pour l'instant à accueillir beaucoup de touristes. Le deuxième point porte sur le logement, qui est une question assez prégnante actuellement sur la métropole, puisque nous savons qu'il y a une pression foncière importante. Comment envisagez-vous la suite ? Quelles sont les solutions que nous pouvons mettre en place ? Enfin, pour mon troisième point, je vais revenir sur la MOUS. Vous indiquiez que 450 personnes environ avaient été accompagnées. Puisque nous avons environ 2 500 Roms sur notre territoire, cela fait que nous avons accompagné une personne sur cinq ou sur six. Dans ce cadre, quels sont les leviers pour la suite ? Je vous remercie.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Madame le Maire : Je pense que tu peux passer aux réponses.

Christelle Scuotto-Calvez: Merci. Sur la première question, pour savoir comment je communique dans ma ville sur les actions de la Métropole, j'imagine que j'utilise les mêmes moyens que vous. Nous avons Les Sorinières, le magazine de la commune, qui nous permet de donner toutes les informations, que ce soit sur la voirie ou toutes les interventions de la Métropole sur mon territoire. Ce magazine, c'est une façon assez précise de communiquer sur les actions de la Métropole sur ma commune. Ensuite, pour ses compétences plus globales, nous passons par le magazine ou par le Facebook de la Ville, ou alors au moment du conseil municipal. Il y a aussi les G24, toutes les commissions qui préparent le conseil métropolitain auxquels vous pouvez être présents. Les séances du conseil métropolitain sont en ligne, donc tout le monde peut s'en saisir s'il a envie de les regarder.

Je n'ai pas une instance particulière en tant que vice-présidente où je raconte tout ce qu'il se passe au niveau de la Métropole. Si j'ai des questions en conseil municipal, j'y réponds. En général, ces questions sont posées lors du rapport d'activité, comme aujourd'hui, quand un autre maire ou un autre vice-président vient dans ma commune pour le présenter. Bien sûr, c'est une vraie question, et Carole l'a dit, j'ai pris connaissance de ce rapport en détail pour préparer mon intervention ce soir, il est d'une très grande richesse, il est très complet, beaucoup de choses sont faites, mais la moitié des informations n'arrivent pas aux habitants. C'est dommage. Le mot richesse me vient en premier parce que, ce rapport, c'est vraiment cela, c'est beaucoup de travail, beaucoup d'engagement des agents, des élus, etc., pour finalement quelque chose qui n'arrive que par moitié ou par bribes aux habitants.

Cela étant, en tant que maire, je peux répondre à une chose. J'imagine que c'est le cas ici aussi, ce qui intéresse les habitants, c'est le quotidien, donc, finalement, toutes les compétences directes des pôles. Selon moi, l'intérêt est donc de réunir mes habitants quand il y a un projet de voirie ou autres et de faire intervenir le pôle, parce que cela me permet de faire connaître ce qui est le plus proche de la Métropole dans notre territoire.

<u>Madame le Maire</u>: En plus du magazine municipal, pour toi, *Les Sorinières*, il y a aussi le magazine de Nantes Métropole, qui paraît régulièrement et qui est aussi un appui. Sur notre commune, nous avons mis en place, parmi toutes les commissions municipales existantes, une commission affaires métropolitaines, pour nous permettre de rapporter certains sujets et de les partager avec vous. Malgré tout, je suis d'accord avec vous, quand on voit la diversité des sujets de ce rapport, c'est assez difficile de tous les rapporter au quotidien.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Pour ce qui est de la dette, comme je l'ai dit, nous avons une capacité de désendettement de quatre ans, ce qui est très bien. C'est vraiment une dette facilement résorbable. Je ne peux pas vous donner la position des autres Métropoles de France, je n'ai pas la réponse ici, mais nous pouvons nous renseigner pour savoir comment nous nous situons. Si je compare à ma commune, nous avons à peu près la même capacité de désendettement et j'en suis très fière, donc j'imagine qu'au niveau métropolitain on peut se dire la même chose. Jusqu'à huit ans, c'est complètement acceptable. Au-delà de huit ans, cela devient compliqué, et douze ans, ce n'est plus possible. Vous le voyez, nous avons donc un endettement assez bas.

<u>Madame le Maire</u>: Aussi, comme c'était indiqué dans les diapositives, la Métropole a une dette sécurisée, ce qui est important, parce qu'on sait que quelques collectivités ont encore des problèmes par rapport à cela. Sinon, quatre ans, ce n'est effectivement pas beaucoup, et tant mieux pour la Métropole.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Pour le pacte de gouvernance, je me rappelle très bien sa création, puisque j'avais porté haut et fort en tant que maire, pas seulement envers ma majorité mais aussi

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

envers les oppositions, que des instances seraient ouvertes, comme des séminaires, je ne sais pas comment nous allions les appeler, avec les 700 élus municipaux. En revanche, pour ce qui est d'une réunion de pôle, je ne m'en souviens pas, donc je ne peux pas répondre. En tout cas, pour l'instant, je n'ai pas vu de suite donnée à ces instances.

<u>Madame le Maire</u>: En effet, nous pouvons vous le confirmer, ces instances n'ont pas été mises en place, mais j'espère que ce sera travaillé, sachant que c'est un souhait qui était partagé par l'ensemble des élus, qui avaient envie d'avoir ce temps. Je pense que c'est une organisation qui est assez complexe à mettre en place, ce qui peut expliquer ce retard. Surtout, nous avons vécu une période particulière, pendant laquelle nous avons dû cibler les sujets sur lesquels nous allions intervenir. Cela étant, vous avez raison de le noter, parce que c'est une instance qui doit pouvoir trouver forme.

Pour ce qui est de la conférence territoriale de pôle, effectivement, elle apparaît dans le pacte de gouvernance, mais elle n'a pas non plus été traduite. Nous avons vraiment travaillé sur ce que nous aborderons tout à l'heure, c'est-à-dire le contrat territorial, qui a demandé de très nombreuses rencontres. Arrivés à un certain stade, nous sommes bloqués en termes de nombre de rencontres et de réunions de travail, donc cela devient un peu compliqué. Maintenant que cet énorme travail a abouti, je pense que nous allons retrouver un peu plus d'oxygène et que nous pourrons mettre en place d'autres systèmes de conférence pour partager les différents sujets.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Je vous propose de faire remonter cette demande dès demain, directement à la Métropole, pour voir si c'est quelque chose qui est toujours dans les tuyaux. De toute façon, comme je vous ai présenté ce rapport d'activité, je me dois ensuite de faire remonter les questions auxquelles je n'ai pas répondu. Je m'engage à en faire la demande dès demain.

Ensuite, vous m'aviez aussi interpellée au niveau du tourisme. Je vous rassure, aux Sorinières, c'est la même chose, nous n'avons pas de site touristique qui soit noté tel quel au niveau métropolitain. Mon collègue, qui est maire de Mauves-sur-Loire, s'occupe notamment des fonds de concours pour les communes qui voudraient mettre en avant un site touristique. Personnellement, je pense à un de mes parcs, par exemple, le parc de la Filée, qui est un site remarquable pour les Soriniérois et moi, et j'estime que ce serait intéressant qu'il soit porté à la connaissance d'autres habitants de la métropole. Il y a eu une première phase de ce fonds de concours, qui a accueilli de nouveaux sites, nous l'avons voté en conseil métropolitain vendredi, mais, sans aller jusqu'à dire que les 24 communes seront représentées en 2026, je pense que c'est l'ambition portée par notre collègue maire de Mauves-sur-Loire, qui porte ce sujet.

<u>Madame le Maire</u>: À Couëron, nous avons été retenus pour la Gerbetière. C'est récent, le sujet a été abordé vendredi dernier, et il y a une nouveauté. Avant, il n'y avait que des fonds de fonctionnement, bien sûr nous étions aidés, mais cette fois il y a des fonds d'investissement, et nous sommes la seule commune à avoir présenté un dossier. Nous avons donc pu avoir des aménagements sur la Gerbetière avec la participation financière de Nantes Métropole.

Au niveau du tourisme, je pense que le travail sera principalement au niveau de l'étoile verte, le but pour l'ensemble des collectivités étant d'arriver à l'intégrer, car elle sera comme un ruban qui nous reliera les uns aux autres et incitera les visiteurs à venir vers nos territoires, surtout pour les communes en deuxième couronne, qui doivent vraiment pouvoir présenter quelque chose qui attire. Je crois que nous avons quelques richesses à Couëron, et la Gerbetière est automatiquement raccrochée aux marais, mais il y aura toujours des mesures à prendre vis-à-vis des marais, parce qu'il ne faut pas un tourisme de masse, mais plutôt un tourisme raisonné.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Concernant la pression foncière, c'est effectivement un gros sujet, qui est porté par Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau et vice-président à la ville durable, donc au

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

logement et à l'urbanisme. Je pense que vous avez dû voter il y a peu sur le bail réel et solidaire, en tout cas nous l'avons fait dernièrement, qui permet notamment de contrôler le prix du foncier. C'est important. Comme le foncier n'appartient pas à celui qui l'achète, ce dernier ne peut pas faire fluctuer le prix, et les fluctuations aujourd'hui sont bien à la hausse. C'est le dernier outil dont nous pouvons nous saisir. Évidemment, comme nous l'avons voté avant l'été aux Sorinières, nous n'avons pas encore fléché des projets, et j'imagine que c'est le cas pour vous aussi, mais cela se fera bientôt.

Bien sûr, cette pression foncière est un vrai souci aujourd'hui. Nous l'avons constaté avec les maires lors de notre dernier rendez-vous sur le PLH, nous nous retrouvons dans une métropole qui accueille soit des personnes riches, qui ont les moyens, soit des personnes qui ne peuvent pas bouger ni accéder à la propriété, et qui sont donc en difficulté. C'est cette question qui est dans notre viseur : comment faire pour répondre à l'ambition très forte de la Métropole d'accueillir tout le monde ? Accueillir tout le monde, cela veut dire accueillir toutes les populations pour lesquelles il est nécessaire d'être dans cette métropole, et c'est ce qui la rend riche. Nous ne pouvons pas avoir seulement des personnes dans le besoin et des personnes riches.

En tant que maire, je pense qu'il y a deux axes. D'abord, il y a les leviers de la Métropole, notamment avec les ZAC, et vous en avez aussi en construction à Couëron aujourd'hui. Je pense que c'est un véritable atout pour canaliser la pression foncière. Ensuite, de nouveaux leviers arrivent, avec le BRS par exemple, en plus de tout ce qui existait déjà, c'est-à-dire les logements abordables, accessibles, etc., mais ce n'est pas tout.

Sur ma commune, la situation commençait à devenir complètement délirante, c'est-à-dire qu'un promoteur arrivait, allait voir un de mes habitants et lui disait : « Pour votre maison, je vous donne tant. » En sachant que, lui, à la place de la maison, il veut mettre un collectif et faire vingt logements. Le particulier, comme on lui dit que sa maison vaut trois fois plus que ce qu'il pensait, forcément, il vend. Dans ce cadre, nous avons mis en place une charte d'urbanisme qui oblige le promoteur, en amont de la discussion avec le propriétaire, à passer par la commune pour discuter du projet avant de commencer à discuter du prix. Au début, ils grognaient, mais finalement tout se passe plutôt bien, parce qu'ils ont compris que, s'ils discutaient du prix avant, quand le projet revenait en commission urbanisme, sur mon bureau ou à l'urbanisme, nous le refusions. Aujourd'hui, moi, si cela ne passe pas par un dialogue avec les habitants, le projet n'est pas signé. Si les habitants voient un collectif pousser avec des visions sur leur terrain, etc., cela ne fonctionnera pas, donc nous retoquons le projet, et tout le monde perd du temps.

Je le dis parce que je porte le dialogue citoyen au niveau métropolitain, mais je le porte aussi sur ma commune, je suis convaincue que toute discussion qui est faite en amont n'est pas une perte de temps. En le faisant, le projet ressemble finalement à ce dont nous avons envie, nous, élus et habitants. À force d'entendre « non, ce n'est pas possible », « il faut revoir tout le projet », « finalement, ce ne sera pas 20 logements, mais 15 », « il faut laisser de l'espace », « il faut laisser des arbres », etc., ils ne négocient plus le foncier avant de venir nous voir, parce qu'ils savent que, sinon, ils ne rentreront pas dans leurs frais.

Je pense donc qu'il y a deux solutions : le côté communal et le côté métropolitain. Le poids métropolitain est bien sûr important, le fait « d'être métropole » donne de la légitimité aux communes. Quand un promoteur discute avec moi, il sait qu'il discute avec Les Sorinières, mais qui est dans la Métropole, et donc qui travaille avec Nantes, ce qui change tout.

<u>Madame le Maire</u>: Si Pascal Pras était venu à cette réunion, il aurait certainement évoqué le gros questionnement actuellement dans notre métropole sur notre capacité à construire pour répondre aux attentes de nombreuses personnes, qui ne trouvent pas à se loger, et sur cette nécessité de créer du logement.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022.

Cette création de logements dépend en grande partie d'une stratégie foncière, et c'est bien ce qui est actuellement travaillé au niveau de la Métropole, mais chaque collectivité fait aussi ce travail de réflexion sur sa stratégie foncière et sur la ville de demain. Il y a des réunions assez intenses sur la fabrique de la ville en ce moment, car cette ville doit répondre à énormément de choses, l'accueil, le logement, mais aussi les services, les commerces, la mobilité et, bien évidemment, tout ce qui touche à l'agriculture et aux espaces naturels. Selon les communes, nos politiques ne seront peutêtre pas exactement les mêmes sur ces points. Nous sommes régis par le plan local d'urbanisme métropolitain, avec des règles, mais les zonages sont faits au niveau de nos collectivités, en accord avec la Métropole, bien sûr. Tout un travail se fait donc à ce niveau-là, mais l'enjeu est quand même criant par rapport à la création de logements.

Comme le disait Christelle, c'est vrai que nous avons plusieurs espaces. Vous connaissez bien la ZAC du quartier des Marais, c'est son nouveau nom, mais il y a aussi la Métairie, où la ZAC est en cours, la ZAC des Rives de Loire, et aussi ce que l'on appelle le quartier Langevin, où des réflexions seront menées, parce qu'il faut respecter les espaces agricoles et le travail qui est fait pour les maintenir et ne plus les mettre en danger. Ce sera fait en dialogue avec les habitants, parce que nous devons mener certaines réflexions et parce que cela concerne l'aménagement de nos villes. Cet aménagement passe par des études, et certaines vont bientôt arriver sur notre commune, en particulier une étude de centralité-bourg, que nous ne savons pas trop comment appeler, qui nous permettra de travailler sur la centralité, comment nous la mettons en vie, quelle forme elle prendra, etc. Ce ne sont pas des projets qui se font en quelques années, ils sont pour l'avenir, pour 2030 ou 2035, je ne sais pas. Bien sûr, il faudra avancer progressivement, tout en dialoguant avec nos concitoyens.

Christelle Scuotto-Calvez: Je crois que la dernière question était liée à la MOUS. Je vous ai donné les chiffres de 2021, qui clôturaient la première phase de la MOUS, et aujourd'hui il y a une réflexion sur ce que sera la deuxième phase. Cela étant, je vous rejoins, nous avons déjà — je le prends d'un point de vue très positif — réussi à travailler avec 446 des 2 500 personnes qui sont en campements illicites dans la métropole. Cela peut paraître peu, ou pas, je ne sais pas comment vous l'interprétez, mais je me dis que c'est déjà cela de gagné. C'est une population où toutes les personnes ne seront pas d'accord avec un accompagnement social, ni sur le fait d'avoir un logement ou d'être stabilisé. Il y a une complexité dans l'histoire de ces populations, qui fait que tous ne sont pas dans la même situation, à attendre d'aller à l'école pour avoir un travail ensuite et une famille, et pour se loger. Ce n'est pas du tout la même dynamique que nos populations.

Pour les personnes que nous avons pu accompagner, cela a fonctionné, mais jusqu'à quand ? Je suis très honnête. L'idée, c'est que, avec l'État, les communes et le Département, nous avons conclu que notre accompagnement avait quand même fonctionné pour 446 personnes, pour lesquelles il y a encore du suivi. L'accompagnement social fait toute la différence dans cette population, elle a besoin d'être accompagnée, c'est ainsi. Le deuxième plan de la MOUS, il faut voir ce qu'il donnera, puisque, comme je vous l'ai dit, nous faisons la feuille de route de cette deuxième partie. Quid de ce qu'il se passera après ? Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse. Ce n'est pas ma délégation non plus, François Prochasson pourrait peut-être vous répondre, mais, en tout cas, l'idée aujourd'hui est de ne pas abandonner.

Avez-vous des camps de Roms à Couëron ?

Madame le Maire : Oui.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: Moi, ce sont des gens de voyage plus que des Roms, donc je n'ai pas ces problématiques sur mon territoire, mais nous voyons bien que c'est la solidarité métropolitaine dont il est question. Quand je vois Saint-Herblain ou Nantes, je me dis que, pour eux et le territoire, ce n'est vraiment pas supportable. Il y a vraiment une solution à trouver. La MOUS a apporté quelques réponses, mais pas la totalité, et d'autres choses sont en réflexion. Nous voyons bien que c'est un

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

public complexe, dans le sens où nous n'avons pas du tout les mêmes références. C'est vraiment important de travailler avec le Département et avec la Métropole sur ces questions, comme pour la MOUS, parce que c'est une question de solidarité.

Madame le Maire: Sans oublier l'État. Il a effectivement fallu un certain temps pour créer la MOUS, elle a été mise en place, et il y a eu quelques résultats. En 2021, l'idée de notre collègue François Prochasson était de mener un diagnostic et de faire un audit sur ce qui avait été mis en place, les fonds qui avaient été attribués, pour voir si les résultats étaient à la hauteur de ce qui était attendu. Je ne vais tromper personne, la réponse n'était pas aussi forte que nous l'avions attendue. Actuellement, un autre travail se met donc en place avec tous les partenaires, Département, État, Nantes Métropole et communes, pour créer d'autres dispositifs, le but étant de résorber ces camps illicites sur les territoires.

As-tu répondu à toutes les questions?

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u> : Je n'avais noté que celles-là, donc je pense que oui. Je porterai votre voix pour les questions qui restent en attente dès demain à la Métropole.

<u>Madame le Maire</u>: J'espère que mes collègues ont aussi apprécié cette présentation complexe et complète, et je te remercie d'avoir accepté de franchir la Loire pour venir jusqu'ici. Nous pouvons te libérer, je pense que tu as aussi quelques réunions sur ton territoire.

<u>Christelle Scuotto-Calvez</u>: C'était un plaisir, merci beaucoup.

(Mme Christelle Scuotto-Calvez quitte la séance.)

<u>Madame le Maire</u>: Nous pouvons passer à la deuxième partie de ce rapport d'activité, cette fois avec la déclinaison sur notre territoire, que Michel Lucas va présenter.

<u>Michel Lucas</u>: Bonsoir. Effectivement, si nous prenons une pyramide, nous venons de parler du haut, et nous allons maintenant parler du bas, avec la déclinaison des actions sur notre pôle.

Le pôle Loire Chézine regroupe 73 764 habitants, et les dépenses du pôle sont en deux parties, 1 190 759 euros en fonctionnement, et 6 874 370 euros en investissement, donc on voit bien que la Métropole est une structure d'investissement. On constate que la Métropole irrigue dans notre ville, et on retrouve ses compétences. Les premières concernent la voirie et l'espace public. Je rappelle que c'est l'activité 2021, nous avons toujours une année de retard, donc nous allons retrouver des travaux qui ont avancé depuis. Il y a des opérations PPI, du plan pluriannuel d'investissement, avec l'étude de requalification globale de la rue du Docteur-Janvier, l'étude de création d'un nouveau carrefour entre le boulevard de la Libération et la rue de la Lionnière, pour lequel on est dans la phase opérationnelle cette année. Nous avions aussi l'étude de maîtrise d'œuvre et l'étude faune et flore concernant le secteur de la Gâtine VM17, cette étude sur la faune et la flore étant faite sur un cycle complet, c'est-à-dire presque sur 18 mois.

En voirie, il y a eu des reprises de revêtement de chaussées, y compris les structures au besoin, des bordures et de revêtements de trottoirs par section, notamment pour la rue Alexandre-Olivier, l'impasse du Verger, la place Boris-Vian, la rue des Castors, la rue de l'Avenir et la place Charles-de-Gaulle. Pour les reprises de revêtements de chaussées et d'accotements par section, c'était la VM26 de la route de la Montagne, la VM81 de la route de Vigneux, la rue des Brûleaux, la rue de la Babinière, la VM101 de la route de Saint-Étienne-de-Montluc et la rue du Pan Loup. Il y a eu des reprises de revêtements de chaussées par section également, pour le giratoire du boulevard de l'Océan, la rue Arsène-Leloup, le boulevard François-Blancho et le boulevard Paul-Langevin.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Pour ce qui est des petits travaux de proximité, qui nous sont toujours fortement demandés, nous avons fait, en 2021, la rénovation de la couche de roulement pour les voies de la rue Guy-Mocquet, l'impasse des Primevères, l'impasse de la Coulée et une partie de la rue Fernand-Doceul. Il y a eu également des modifications de régime de vitesse pour le village de la Bazillière, avec un passage à 30 km/h et les aménagements de voirie particuliers qui en découlent. Pour ce qui est des aménagements de SDA, donc tout ce qui est handicap, etc., il y a eu des reprises de trottoirs rues Niescierewicz et Marcel-de-la-Provôté.

On retrouve également tout ce qui concerne l'éclairage public, avec des commandes d'opérations d'entretien, de rénovation et de sécurité de certains points lumineux des rues du Stade, Yves-Montand, Simone-Signoret, Jacques-Tati, et des boulevards de l'Europe et François-Blancho. Pour tout ce qui est assainissement et eaux usées, qui sont des éléments très importants aujourd'hui, y compris sur nos fuites de réseau par ailleurs, il y a eu en 2021 la réhabilitation du réseau d'eaux usées du boulevard de la Libération, sur 130 mètres linéaires. Il y aura bientôt des études sur le bassin versant au niveau du secteur de la Verrerie et à partir du boulevard de la Libération, avec de gros travaux par ailleurs. Il y a aussi eu la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Jean-Rostand.

En habitat et urbanisme, on retrouve l'urbanisme prévisionnel et les études, avec la modification n° 1 du PLUm, sur laquelle nous avions délibéré le 9 avril 2021. Le projet a été soumis à une enquête publique courant 2022, qui est terminée. Il y a également eu l'étude du bourg, avec la mise au point fin 2021 du cahier des charges pour une étude de stratégie et de programmation du renouvellement urbain du secteur, et l'annonce a été publiée. Nous sommes dans la phase opérationnelle en 2022.

S'agissant de l'urbanisme opérationnel, je ne vais pas tout détailler, mais il y a la ZAC des Marais, anciennement Ouest-centre-ville, avec 70 hectares et 1 748 logements, la ZAC de la Métairie, avec 24,5 hectares et 625 logements, et la ZAC Rives de Loire, avec 8 hectares, qui est la reconversion d'un ancien site industriel, ce qui est plus compliqué. Pour la rue du Docteur-Janvier, il y a eu un projet partenarial, puisque c'est plutôt une opération privée, et il est très clair que, sur ce type d'opérations, il faut faire participer les promoteurs à l'aménagement de l'espace public. Cela paraîtrait assez aberrant que, sur ces opérations, nous ne fassions pas participer les promoteurs à la correction de l'espace public. Pour le secteur Langevin, il y avait l'étude de faisabilité urbaine et financière, qui a été confiée à LOD pour savoir comment faire cette opération de façon opérationnelle et décliner en termes de faisabilité le nombre de logements, la composition de l'espace public, les césures et les cheminements qui peuvent être faits sur ce secteur.

Pour le logement, au niveau du plan local de l'habitat, vous voyez que c'était une année particulière, nous étions dans la deuxième phase du Covid, puisque seulement 40 logements ont été autorisés en 2021, dont 9 logements locatifs sociaux. Nous étions en deçà des objectifs du PLH pour la troisième année consécutive, puisque je rappelle que la programmation est de 190 à 210 logements. Vous comprenez, l'année 2021 était une année de Covid et nous ne sommes pas les seuls à ne pas avoir atteint cet objectif. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de reprise d'un PLH plus important, pour nous permettre d'avoir un nombre de logements sur notre ville et au niveau de la métropole qui réponde aux besoins des habitants. Dans le cadre de la loi SRU, notre taux, qui était de 17,89 %, a augmenté, mais pas suffisamment par rapport à nos objectifs.

Nous passons à l'environnement, le cadre de vie, l'agriculture et la transition énergétique. Tout d'abord, nous avions l'étude de faisabilité technique et financière d'une extension du réseau de chaleur Nord Chézine vers Couëron bourg. Au niveau de la déchetterie Barrière noire, nous avons mené des études de faisabilité et de programmation et avons préparé la concertation publique, prévue début 2022. Il y a aussi eu une intervention sur le ruisseau du Drillet en acquisition des berges, au titre de la préservation de la biodiversité. Nous l'avons fait à d'autres endroits du Drillet par ailleurs, mais c'était une opération très particulière, en lien avec la Ville de Saint-Herblain. Pour

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NAINTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

l'habitat, nous avons lancé en décembre 2020, pour cinq ans, le programme d'intérêt général « Mon projet rénov ». Il a été abordé, je ne reviens pas dessus.

Enfin, quelques chiffres clés. Pour les autorisations d'urbanisme, 172 dossiers ont été traités, dont 92 permis de construire. En foncier, pour les déclarations d'intention d'aliéner, les DIA, au titre du droit de préemption urbain, 408 dossiers ont été traités, ayant donné lieu à 6 décisions de préemption sur le secteur Bourg. Pour le foncier toujours, il y a eu 127 notifications SAFER sur l'année 2021. S'agissant des transactions foncières et des classements et déclassements, 7 décisions ont été prises.

Au titre du développement économique, ce sont des choses que nous retrouvons chaque année. Il y a la ZAC des Hauts de Couëron, avec une superficie de 80 hectares, dont 50 hectares cessibles. Cette zone regroupe 1 861 emplois. La commercialisation n'est pas finie, puisqu'il reste un dernier lot. Des échanges ont également été organisés avec le club d'entreprises ECLA, qui regroupe 40 entreprises adhérentes, pour la réalisation d'une enquête mobilité auprès des entreprises et des salariés des Hauts de Couëron, pour regarder ce que nous pouvions faire sur ce secteur. Cela a fait l'objet de deux ateliers de travail, un sur les actions au premier semestre 2021, puis un atelier de restitution du plan d'action partagé en septembre 2021.

Au niveau de commerce, le projet de boulangerie a abouti dans la ZAC OCV, un commerçant a été accompagné à la suite d'un sinistre place Charles-Gide, et il y a eu un travail pour la reprise du local commercial. Concernant les services à la ZAC de la Métairie, le cabinet médical est complet ou presque, à mon avis, mais je ne vous détaille pas les professionnels. Le projet est bien avancé. Nous avons aussi suivi les projets d'extension des deux principales enseignes commerciales du bourg et de la Chabossière, que je ne citerai pas, la loi nous l'interdit, mais vous les connaissez aussi bien que moi. Au Carré de Couëron, nous avons accompagné des entreprises dans la sortie de pépinière, puisque nous avons une pépinière d'entreprises, que vous retrouvez sur Nantes Métropole Aménagement, puisque c'est une gestion qu'elle porte également. Nous suivons donc ces sorties d'entreprises de pépinières, et il y a un vrai débat pour trouver des locaux, puisque les entreprises recherchent sur la zone où elles se sont développées, et c'est une difficulté que l'on peut rencontrer aujourd'hui.

Pour la Barrière noire, nous avons accompagné un projet d'implantation d'une entreprise, j'en ai parlé tout à l'heure pour la déchetterie, mais il y a aussi une entreprise majeure du territoire qui souhaite s'installer sur ce lieu. S'agissant du site des essences des armées, des échanges ont repris avec le ministère des Armées pour sa vente, qui nous paraît très intéressante, donc nous suivons de près ce dossier. Pour le port Launay, il y a eu l'accompagnement d'une entreprise en difficulté dans la recherche de promoteur. Ce n'est pas fini, et nous devons toujours travailler sur ce secteur par ailleurs.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la déclinaison au niveau économique, de l'habitat et de la voirie. Vous voyez que les gros budgets de la Métropole dont nous parlions tout à l'heure, qui tournent autour des mobilités et de l'eau, se déclinent de manière relativement importante sur notre commune.

<u>Madame le Maire</u>: Merci, Michel. C'est vrai que c'est dense, mais je pense qu'il était intéressant d'avoir la traduction sur notre territoire de certaines des actions et des politiques publiques que nous a présentées tout à l'heure Christelle. Évidemment, ce n'est pas un retour intégral de tout ce qui est accompagné par la Métropole.

Avez-vous des questions? Monsieur Oulami.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10-OCTOBRE 2022

<u>Farid Oulami</u>: Comme je le disais lors de ma précédente intervention, on voit bien que les sujets métropolitains ont lieu sur un temps long.

Sur la thématique des transports collectifs, il y a presque un an jour pour jour, nous avions eu un débat en séance du conseil municipal sur la place et l'importance du TER à Couëron, notamment pour les habitants de Couëron bourg et de Couëron ouest, pour se rendre à Nantes. Michel Lucas, à juste titre, nous a répondu qu'il y avait des comités de lignes, dans lesquels les élus siégeaient. Ma question est donc assez simple, sur ce sujet, qui est si important pour notre ville, y a-t-il eu des avancées dans les négociations avec la SNCF pour qu'il y ait des dessertes et un cadencement plus important de Couëron vers Nantes ? Actuellement, il y a une zone grise. Après 9 heures ou 9 h 20 le matin, on ne peut plus se rendre à Nantes, et on a du mal à en revenir à des heures atypiques. C'est vrai que, aux heures de pointe, nous sommes plutôt bien desservis, mais il y a d'autres problématiques, que j'évoquais l'année dernière, sur l'accessibilité universelle de la gare, qui reste un réel frein.

Il y a un an, Carole Grelaud avait aussi évoqué la question de la passerelle. Madame Grelaud, je ne sais pas si vous avez des nouvelles sur ce sujet.

Voilà, je suis en attente de vos réponses.

<u>Michel Lucas</u>: Pour la première question, je veux rectifier quelque chose. Nous ne siégeons pas aux comités de lignes, nous sommes invités à une réunion de bilan du comité de lignes. Ce n'est pas la même chose que de participer et d'être acteur. Tout ce qui est TER, etc., est porté par la Région. Je préférais le corriger, parce que c'est important. Nous n'y siégeons pas, mais ceux qui y siègent portent effectivement les différents sujets.

Je crois que le constat que vous faites, nous le faisons aussi, et j'aurais même pu ajouter une chose par rapport à votre intervention : parfois, l'arrêt de Couëron n'est pas respecté. Les TER, parce qu'ils sont en retard, ne s'arrêtent pas à Couëron. Nous avons quelques exemples, et nous pouvons le rapporter, ce n'est pas si blanc que cela, et c'est bien une zone grise. Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois avec Carole à ce comité de lignes pour partager ce constat. Nous souhaitons avoir un nombre d'arrêts supplémentaires. Moi-même, pour le vivre, je sais quand je peux aller à la métropole et que c'est imparable, parce que, 12 minutes après, je peux y être. En revanche, si je veux revenir dans la journée, je ne peux pas. Le soir, en termes d'horaires, ce n'est pas non plus adapté aux personnes qui ont des horaires atypiques, par exemple. Pourtant, il y a des besoins.

Je vais laisser la parole à Carole, parce qu'elle est intervenue sur ce sujet en tant que maire de Couëron auprès du vice-président en charge des transports à la Région Pays de la Loire, pour augmenter le cadencement. Je n'en dirai pas plus.

Madame le Maire : Merci, Michel.

Par rapport au cadencement, il faut quand même se rappeler que, depuis 2017, nous avons réussi à faire passer le cadencement de 25 à 42. Toutefois, en regardant bien les arrêts, j'ai été très surprise de n'en noter que 39, ce qui m'interroge, mais cela va me permettre de réagir. Évidemment, nous avons demandé une rencontre auprès de la Région. Bien sûr, Nantes Métropole mène aussi ces négociations avec la Région. Apparemment, une nouvelle politique va se mettre en place pour augmenter la fréquence, mais ce qui a été annoncé n'est pas très encourageant pour nous, puisque nous ne serions pas les premiers à bénéficier d'une augmentation forte de ces arrêts. En revanche, ils ont la volonté, dès qu'ils en auront la possibilité, de nous mettre un arrêt supplémentaire.

Comme vous l'avez fait remarquer, nous en avons beaucoup le matin et en fin d'après-midi et un peu le midi et en soirée, et nous avons des espaces trop importants sur la matinée et l'après-midi. C'est là que nous aimerions avoir des renforts et des arrêts supplémentaires. Pour l'instant, les négociations sont en cours, mais, comme vous l'avez dit, c'est le genre de négociations qui prennent du temps. Cela se comprend aussi puisque, dès que vous ajoutez des arrêts sur une ligne, vous touchez à l'intégralité de la ligne, et conserver un équilibre demande beaucoup de travail. Je me

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

souviens très bien que la première réunion que j'avais eue était en 2015, mais que la mise en application n'a pu être faite qu'en 2017. C'est logique.

Nous avons bien cette demande. Nous avons la chance d'avoir une gare, de pouvoir arriver dans le centre en un temps record et, ensuite, évidemment, de reprendre d'autres transports en fonction du lieu où nous voulons aller. C'est beaucoup plus rapide que de prendre le transport collectif bus. Même si l'express est relativement rapide, vous mettrez beaucoup plus de temps. L'enjeu pour nous est très fort, pour arriver à obtenir plus d'arrêts, et donc avoir un meilleur cadencement et un meilleur service pour les populations, surtout si nous voulons qu'il y ait une diversité dans les publics qui habitent à Couëron, je pense évidemment aux étudiants et aux jeunes travailleurs, qui ont besoin de pouvoir se déplacer très rapidement.

Par rapport à l'accessibilité et à la passerelle, le travail entre la Métropole et la Région est en cours sur la mise en place d'un autre dispositif que celui qui existe. Est-ce que ce sera une passerelle ? Est-ce que ce sera un souterrain ? Les études ne sont pas encore faites, il faut d'abord un accord par rapport aux financements. Pour l'instant, tous les financements sont du ressort de la Région, mais la Région aimerait être accompagnée, donc les discussions sont en cours, puisque ce sont évidemment des budgets assez importants. De toute façon, Couëron est bien repérée comme une commune sur laquelle il faut cette accessibilité. Nous sommes l'entrée de la métropole, donc il est important que ce service soit mis à disposition de tout citoyen de notre commune. Ce travail est donc toujours en cours, mais cela s'appelle des négociations financières.

Michel Lucas: Je peux ajouter quelque chose. Dans le point suivant sur le contrat de territoire, nous allons parler de doubler notre P+R de la gare, car il arrive aujourd'hui à saturation, pour avoir une deuxième partie. Il s'agit donc de nous mettre en adéquation par rapport à cela pour qu'il ne nous soit pas reproché qu'on ne peut pas y mettre suffisamment de véhicules. C'est lié à l'entrée de la métropole, mais nous sommes victimes de nos deux succès. Je connais une autre commune dans le même cas, c'est Bouaye, qui a déjà doublé. C'est une porte d'entrée de la métropole, et ce sont des lieux forts, où les habitants peuvent déposer leurs véhicules et faire des échanges, etc.

Madame le Maire: Merci. C'est vrai que, si vous passez à côté de ce parking, vous verrez qu'il sature, les personnes se garent même aux endroits où il n'y a plus de place. J'ai eu l'occasion de croiser une Couëronnaise qui ne le croyait pas, mais allez-y. Évidemment, n'y allez pas le dimanche, c'est sûr qu'il y aura beaucoup de places, mais, en semaine, ce parking est maintenant saturé. Celui qui est au Sud est saturé aussi. En revanche, ce qui fait plaisir, c'est que le parking vélos commence, lui aussi, à être de plus en plus utilisé. On est bien dans l'esprit que nous travaillons, c'est-à-dire que les personnes viennent à vélo jusqu'à la gare, laissent leurs vélos et prennent le train, ou le bus, puisque le bus s'arrête devant la gare.

Merci. Je crois qu'il n'y a pas de vote sur ce qui vous a été présenté. Si vous en êtes d'accord, nous prenons acte que ces documents vous ont bien été présentés et que chacun d'entre vous a pu poser les questions qu'il souhaitait poser.

Le conseil municipal prend acte.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

2 2022-65 CONTRAT TERRITORIAL NANTES MÉTROPOLE LOIRE-CHÉZINE 2020-2026

Rapporteur

Madame le Maire

EXPOSÉ

Le pacte de gouvernance métropolitain adopté en avril 2021 scelle un partenariat renforcé avec les communes pour rapprocher les décisions métropolitaines des élus et habitants des 24 communes. Ce rapprochement se concrétise dans la nouvelle contractualisation de Nantes Métropole avec les communes pour ce mandat. Dans cet esprit, Nantes Métropole a associé les maires et leur commune à l'écriture des politiques publiques métropolitaines. De façon inédite, le vice-président à la proximité a associé les vice-présidents en charge des politiques publiques, les maires et leurs élus à l'échelle des pôles de proximité, pour concevoir collectivement des contrats territoriaux, en itération avec l'écriture des politiques publiques.

L'objectif de cette cinquième génération de contractualisation entre la métropole et les communes est de renouveler le dispositif pour :

- contribuer au renouvellement des instances territorialisées en tant que lieu de dialogue de la déclinaison territoriale des politiques publiques métropolitaines,
- engager une nouvelle méthode de dialogue entre les communes et la Métropole: non seulement les politiques publiques métropolitaines se déclinent sur les territoires, mais elles doivent désormais s'écrire avec eux, en amont,
- changer d'échelle territoriale : les contrats territoriaux s'écrivent à l'échelle des pôles de proximité en s'appuyant sur un cadre collectif réunissant les maires et les élus de leur choix,
- disposer d'un outil de pilotage pour le mandat : les contrats territoriaux, grâce au guide d'actions opérationnelles, sont évalués, réinterrogés et, le cas échéant, ajustés tous les ans dans le cadre des commissions locales de pôle.

L'écriture du contrat territorial Loire-Chézine s'est déroulée en trois temps :

- avril/mai 2021 : diagnostic du territoire dans le cadre d'une commission locale de pôle,
- juin 2021-février 2022 : itérations politiques publiques/territoires 12 vice-présidents mobilisés au cours de quatre commissions locales de pôle, suivant les groupes thématiques suivants : développement économique, emploi, espace public, mobilités, biodiversité, cycle de l'eau, foncier, habitat, développement urbain, gestion des risques,
- décembre 2021-juillet 2022 : écriture et restitution progressive du contenu du contrat avec des phases de validation intermédiaires par les communes.

Ce travail d'écriture a permis de finaliser le contrat suivant trois parties distinctes :

- une définition des enjeux métropolitains et leurs déclinaisons territoriales pour chacune des thématiques rappelées ci-dessus, auxquelles s'ajoutent la longévité, la Loire et le dialogue citoyen,
- un guide d'actions opérationnelles élaboré à l'échelle de chaque pôle de proximité : il recense les actions phares de la Métropole au sein de chaque pôle de proximité et sera le support à l'évaluation du contrat territorial,
- une feuille de route communale: elle détaille la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) territoriale et non territoriale pour chaque commune, mais aussi les projets d'intérêt métropolitain à l'étude et les projets relevant des compétences communales qui ont un lien dans leur mise en œuvre avec les compétences métropolitaines.

Parmi les enjeux clés du territoire, que les élus ont mis en avant, peuvent être cités :

- la nécessité d'assurer une plus grande mixité fonctionnelle des projets urbains,
- la création d'une stratégie foncière à l'échelle métropolitaine,

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES : REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

- l'amélioration du lien entre mobilités et emploi,
- la construction de la ville sur la ville,
- l'acceptabilité de la densification urbaine.

À travers ces enjeux majeurs, ce plan va permettre la réalisation de grands travaux nécessaires au développement de la qualité de vie des habitants et des usagers de la commune et de son bassin de vie, à savoir :

- des requalifications structurantes de voirie :
 - rue Docteur-Janvier (1 821 K€);
 - rues Alexandre-Olivier (phase 2) et Ferdinand-Doceul (1 000 K€);
 - rue de la Pommeraye (1 369 K€);
 - rue Niescierewicz îlot Bossis (495 K€);
 - carrefour rue de la Lionnière/boulevard de la Libération (646 K€);
 - rue de la Noé-Allais (1 588 K€);
 - rue du Pan-Loup (zone économique) (1 200 K€),
- des travaux d'aménagement favorisant les modes actifs :
 - sécurisation de l'axe cyclable magistral (route des sables Roche-Maurice vers Couëron-le Paradis) (9 100 K€);
 - amélioration de l'itinéraire cyclable VM17 pont de Retz (335 K€);
 - création d'une voie verte secteur La Gâtine (liaison La Chabossière Saint-Herblain)
 (1 950 K€);
 - continuité piétonne de la route de Brimberne (224 K€);
 - extension et confortement de la ville apaisée et des mobilités actives (230 K€) ;
 - accompagnement à l'écomobilité scolaire (30 K€),
- des équipements publics :
 - extension du parking relais de la gare (côté nord) (615 K€);
 - création d'une déchetterie métropolitaine (4 640 K€);
 - rénovation et modernisation du vélodrome métropolitain (3 000 K€),
- la rénovation et mise en séparatif des réseaux d'eau potable et d'assainissement du bassin versant La Verrerie (4 500 K€ sur ce mandat et 1 500 K€ sur le mandat suivant),
- le confortement des berges de Loire (3 400 K€),
- les études urbaines centre-bourg et Langevin (260 K€).

À cela s'ajoutent des projets à l'étude au niveau du développement économique/aménagement du territoire (secteurs de la Barrière noire, de l'ancien site des essences des armées, intégrant une étude d'opportunité d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque, accompagnement du projet d'extension du supermarché de la Chabossière) et des mobilités (secteur des Hauts de Couëron, étude de circulation centre-ville et plus largement du quadrant nord-ouest...).

Enfin, dans les actions phares relevées dans le guide d'actions opérationnelles à l'échelle du pôle Loire-Chézine, il faut souligner, entre autres, l'expérimentation d'une navette bus intercommunale pour le marché de Basse-Indre, le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules, l'étude de l'amélioration de la ligne Express E1, l'étude de faisabilité d'une navette fluviale reliant Couëron à Nantes en faisant escale à Indre et Saint-Herblain, l'accompagnement du projet de sécurisation et de restauration de la Tour à plomb, ainsi que les travaux de restauration des étiers du marais Nord Loire.

Ces actions intègrent les principes inhérents au dialogue citoyen pour peser sur les visions, sur les politiques publiques et la qualité des services. Cet objectif est inclus dans le pacte de gouvernance et le pacte de citoyenneté métropolitaine qui pose la participation citoyenne comme un principe d'action fort pour conduire et transformer l'action publique locale. Le travail engagé vise à organiser l'accompagnement en mode participatif des projets conduits par la Métropole dans les communes, un accompagnement au bon niveau, selon la bonne intensité de dialogue souhaitable.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Ce travail vient compléter la libre organisation de la participation des communes sur des projets relevant de leurs compétences. L'habitant d'une commune peut ainsi participer et être associé aux projets dans sa rue et dans son quartier via le dialogue de proximité porté par les pôles avec les communes.

La proximité est un marqueur mode de faire pour un projet « proche », à l'écoute des besoins. Elle est pensée comme une organisation territorialisée de l'action métropolitaine.

En tant que document socle de la collaboration entre la commune de Couëron et Nantes Métropole, il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat territorial Loire Chézine qui sera mis à la signature de la présidente de Nantes Métropole et des maires de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

Le contrat territorial 2020-2026, la feuille de route et le guide d'actions opérationnelles ont été communiqués à l'ensemble des élus par mail du 28 septembre 2022.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires métropolitaines du 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Vu le projet de contrat territorial 2020-2026 du pôle Loire-Chézine ;

Vu la feuille de route pour la commune de Couëron et le guide d'actions opérationnelles ci-annexés ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- adopter le contrat territorial 2020-2026 du pôle Loire-Chézine ;
- autoriser Mme le Maire à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Ce point est aussi très important, puisqu'il va dans la suite de ce qui vous a été présenté tout à l'heure. C'est le contrat territorial du pôle Loire-Chézine.

Le contrat territorial, c'est une déclinaison du travail qui a été mené, nous en avons parlé tout à l'heure, pour le pacte de gouvernance. Nous avons écrit ce contrat territorial, qui nous accompagnera tout au long du mandat. Vous y retrouverez évidemment des choses qui sont déjà lancées. Nous savions qu'il faudrait un certain temps pour l'écrire, et la décision avait été prise au niveau de Nantes Métropole de prévoir des enveloppes pour mettre en application certains travaux dont on a parlé, pour lesquels il y a eu des études, et permettre leur réalisation avant que le contrat ne soit signé. Le nôtre sera signé ultérieurement, normalement avant fin décembre, mais cela n'empêche pas Nantes Métropole, et donc la Ville, de le mettre en application.

Avant, il s'appelait contrat de codéveloppement. La volonté de cette nouvelle gouvernance était de l'écrire un peu différemment. Il est porté par un vice-président de Nantes Métropole, Jean Claude Lemasson, maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, qui pilote les écritures des contrats.

Je vais faire plus court, je trouve que, au bout d'un moment, c'est un peu lourd. Ces contrats ont été écrits en trois temps :

VILLE DE COUERON -44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES-REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

- En avril-mai 2021, un diagnostic de territoire a été mené avec les communes, c'est-à-dire que des rencontres ont été organisées, lors desquelles nous avons échangé avec les vice-présidents, mais qui avaient des délégations différentes.
- De juin 2021 à février 2022, nous avons continué à travailler avec les 12 vice-présidents que nous avons rencontrés lors de commissions et, dans ces groupes, ils rencontraient les élus de terrain, mais pas seulement les maires ou les adjoints, aussi les conseillers municipaux en charge des délégations en rapport avec les thématiques sur lesquelles nous travaillions. Ces réunions ont été élargies pour qu'un maximum de personnes participent à la construction de ce contrat.
- De décembre 2021 à juillet 2022, il y a eu l'écriture, que nous avons faite avec un certain nombre d'allers-retours entre la Ville et le pôle. Jean-Claude Lemasson, avec son équipe, regardait aussi les productions.

Maintenant qu'il est écrit, ce contrat va nous permettre de travailler jusqu'à la fin du mandat en respectant les enjeux métropolitains qui touchent au développement économique, l'emploi, l'espace public, les mobilités, la biodiversité, le cycle de l'eau, le foncier, l'habitat, le développement urbain et la gestion des risques. Toutes ces thématiques, nous les retrouverons. En plus de ce contrat, nous avons fait un guide d'actions opérationnelles. Tous les documents vous ont été donnés. Le contrat territorial a une part généraliste, puisque nous travaillons au niveau du pôle, donc nous avons en plus ce guide opérationnel, qui concerne tout le pôle, mais pour lequel nous faisons une déclinaison un peu plus locale, et donc nous mettons en place une feuille de route communale, qui est plutôt dense. Ce qui était intéressant dans la présentation que nous vous avons donnée dans la délibération, c'est que vous avez l'ensemble des actions que nous souhaitons mener, mais aussi les montants ciblés sur ces actions.

Pour respecter l'amélioration entre la mobilité, l'emploi et la qualité de vie sur certains lieux, il y a des requalifications structurantes de voiries. Vous voyez la rue du Docteur-Janvier, qui n'est toujours pas terminée, pour 1,8 million d'euros, les rues Alexandre-Olivier et Ferdinand-Doceul, où nous sommes sur la deuxième partie, avec un budget important, de 1 million d'euros. Il y a aussi la rue de la Pommeraye, qui est en cours. Comme je vous le disais tout à l'heure, par rapport à ces contrats, des travaux ont déjà commencé. Pour la rue de la Pommeraye, nous sommes sur 1,3 million d'euros à peu près. Pour la rue Niescierewicz, le budget est de 495 000 euros. Vous avez aussi le carrefour de la rue de la Lionnière et le boulevard de la Libération, qui n'est pas encore terminé, c'est une autre partie. La rue de la Noé-Allais est très attendue, puisqu'elle va amener les personnes de la ZAC de la Métairie, en particulier, vers la rue du Stade, pour passer devant un stade de football, un multi accueil, une école et un garage. Ceux qui connaissent cette voirie savent les difficultés de circulation dans ce lieu. Vous voyez aussi les montants. Enfin, la rue du Pan-Loup, sur la zone économique, va être revue elle aussi.

Ensuite, il y a des travaux d'aménagement importants par rapport aux mobilités. Nous sommes en deuxième couronne et, pour l'utilisation des modes actifs — comme vous le dites maintenant, mais je dis plutôt déplacements vélos et piétons —, un axe était très attendu par nos citoyens, puisqu'une partie est assez dangereuse comme il n'y a pas de voie cyclable, c'est l'axe cyclable magistral. Notre collègue Christelle Scuotto-Calvez nous a dit tout à l'heure que, sur le mandat, 50 kilomètres seraient réalisés en axe magistral : nous serons les premiers. Ces travaux permettront de rejoindre Roche-Maurice via la route des Sables à Couëron. Le budget est loin d'être insignifiant, puisqu'il est de 9,1 millions d'euros.

Nous avons aussi à améliorer le pont de Retz. Même si le budget n'est pas à la même hauteur, je pense que c'est un axe très important pour les Couëronnais, car franchir le pont de Retz est toujours une grande problématique. Un travail sera mené. Bien sûr, il y a la voie verte de la Gâtine, très attendue. Grâce aux ateliers que nous avons menés avec les citoyens du pôle entre Couëron, Saint-Herblain et Indre, nous savons qu'ils souhaitaient pouvoir se déplacer et rejoindre les trois

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

communes à vélo tout en étant sécurisés. Cet axe de la Gâtine entre Couëron et Saint-Herblain est donc très important, nous en avons parlé tout à l'heure, puisqu'il y a eu des études en 2021, et que nous allons maintenant les terminer et préparer le chantier pour une réalisation en 2024.

Il y a aussi tout ce qui concerne la continuité piétonne de la route de Brimberne. Des aménagements ont été faits sur une partie, mais il en manque sur une autre partie pour totalement sécuriser le déplacement, des collégiens en particulier, et rejoindre une ligne de bus vers le bas de Brimberne, à la limite de Sautron. Ce cheminement n'est pas terminé, mais il faut absolument qu'il le soit. Enfin, il y a l'accompagnement de l'écomobilité au niveau scolaire. Nous avons travaillé sur l'école Paul-Bert/Jean-Macé, le travail a aussi été effectué l'an dernier sur Anne-Frank/Léon-Blum, et nous passons maintenant à la réalisation de ce que nous avons décidé de mettre en place, avec la volonté de continuer avec d'autres écoles.

Je vais aussi vous parler de quelques équipements publics, comme le parking relais Nord de la gare, dont nous parlions tout à l'heure, qu'il faut augmenter, et la déchetterie métropolitaine, un sujet actuel que nous travaillons avec Nantes Métropole, qui va se réaliser pour un montant de plus de 4 millions d'euros. Il y a aussi la rénovation et la modernisation du vélodrome, avec un budget prévu de 3 millions d'euros. Sur la partie en cours de travaux, la piste a été refaite, et maintenant ce sont les bâtiments, mais de manière temporaire. Ensuite, nous continuerons les travaux sur le vélodrome. Tout à l'heure, Michel parlait de séparatif d'eau potable et d'assainissement sur le versant de la Verrerie, mais cela ne touche pas que la Verrerie, c'est bien sur le versant. Vous voyez l'enveloppe, elle est loin d'être négligeable, puisqu'elle est de 4,5 millions d'euros sur le mandat. Nous pensons toutefois que ce ne sera pas assez et que nous serons obligés d'avoir une enveloppe supplémentaire sur le mandat prochain, déjà estimée à 1,5 million d'euros.

Nous avons aussi le confortement des berges de Loire, qui a nécessité énormément d'études. Une enquête publique a été menée cet été, et a arrêté le fait que les travaux devaient être réalisés. Ils seront donc réalisés sur une partie avec un dispositif et un fonctionnement, que nous suivrons pendant trois ans, et nous pourrons ensuite continuer les autres travaux complémentaires. Au départ, l'idée était de revisiter toutes les berges entre la Bouma et l'actuel ponton. Enfin, nous en avons parlé, il y a les études urbaines du centre-bourg et de Langevin.

Là-dessus, il faut ajouter tout ce qui se fera au niveau économique du côté du secteur de la Barrière noire. Au niveau des essences des armées, nous avons parlé de l'étude, mais nous en sommes maintenant à la signature entre le ministère des Armées et Nantes Métropole pour l'achat du site, et nous allons ensuite mettre en place un travail pour transformer ce lieu. Nous ne l'avons jamais caché, nous souhaitons que cet espace prenne la forme d'une « ferme photovoltaïque », j'utilise des guillemets parce que je ne sais pas si cette forme sera retenue, pour avoir des énergies renouvelables, et qui pourrait très bien s'allier, puisque c'est une zone économique, avec un lieu pour les artisans, un village artisanal.

Avec Nantes Métropole, nous accompagnons aussi la transformation d'un supermarché, pour ne pas le nommer, dans le quartier de la Chabossière. Nous poursuivons aussi ce que nous avons commencé à travailler sur les mobilités, mais de manière beaucoup plus large, puisque nous sommes sur le quadrant Nord-Est, mais il y aussi le quadrant Nord-Ouest, puis vous passez sur le pôle, et enfin sur la ville de Couëron.

Tout cela, c'est dans le guide qui vous a été donné. C'est un document qu'il est important de conserver. Des cartes ont été ajoutées, et je trouve qu'elles imagent mieux tout ce qui se fera au niveau de Couëron. Bien sûr, l'important, puisqu'on travaille au niveau d'un pôle, est que nous soyons cohérents avec nos villes voisines, Saint-Herblain et Indre, donc nous mutualisons beaucoup de choses, que le citoyen veut absolument conserver. Par exemple, sur la carte qui est diffusée, vous voyez l'axe magistral, qui part de Nantes, passe par Saint-Herblain, puis Indre, et qui va vers

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Couëron. Dans ce guide, vous avez presque l'intégralité de ce qui sera fait dans les différentes thématiques. Je pense qu'il est important d'avoir ces éléments.

Par exemple, au niveau agricole, puisque nous avons parlé agriculture tout à l'heure, il y a le travail mené autour d'un PEAN. Je rappelle qu'un diagnostic agricole devait être mené par Nantes Métropole, ce qui a été fait, et nous venons d'en recevoir les éléments, que nous pourrons partager, par rapport au visage de l'agriculture sur notre secteur, mais aussi sur le pôle. Il n'y a pas que Couëron, c'est Couëron, Saint-Herblain, Indre. Maintenant que le diagnostic a été fait, une stratégie foncière et une stratégie agricole vont être développées au niveau de Nantes Métropole, que nous pourrons appliquer. Nous sommes toujours dans cette demande de mettre en place un PEAN, mais, comme nous travaillons en pôle, nous nous sommes dit, avec les collègues de Saint-Herblain et d'Indre, pourquoi pas un PEAN qui s'élargisse aux communes du pôle ? Cela me paraît tout à fait cohérent. Un travail sera donc mené dans ce cadre.

Je vous laisse le plaisir de lire ces trois cartes, qui sont à disposition, et la liste à la Prévert des différents travaux. L'intérêt est que nous ayons un dialogue avec les citoyens pour tous ces sujets, même si sa forme sera différente selon les thématiques. Si je parle de voiries, par exemple, nous allons presque toujours vers le citoyen à un moment donné pour confronter ce qui peut être fait et ce qui sera réalisé. Dernièrement, nous avons mené un travail sur la rue de la Pommeraye, et nous avons organisé des rencontres avant qu'un quelconque scénario soit proposé. Nous avons d'abord été à l'écoute des habitants, puis le maître d'œuvre a fait des propositions, et nous nous sommes réunis à nouveau pour retenir un scénario, celui qui sera mis en œuvre. Pour tout ce que je vous ai listé, ce travail a toujours été fait. Pour la déchetterie, par exemple, des ateliers ont été mis en place et des réflexions sont menées par rapport à cette déchetterie « du futur », même si elle n'est pas tellement du futur. Je rappelle que c'est une déchetterie métropolitaine.

Nous n'avons pas l'habitude de présenter ce type de document, mais, étant donné qu'il fonctionnera tout au long du mandat, c'était bien de le partager avec vous. Chacun pourra cocher ce qui est fait et ce qui n'est pas fait, et nous ferons des bilans pratiquement tous les ans. Voilà les informations que je souhaitais vous donner.

Avez-vous des remarques par rapport à ce contrat territorial? Madame Foubert.

<u>Françoise Foubert</u>: Madame le Maire, chers collègues, 32 projets dans le guide d'actions opérationnelles, comportant de nombreuses études, réalisations en cours et à venir, concernent notre ville. Voilà qui pourrait entraîner une intervention très longue de notre part, néanmoins, nous nous contenterons de prendre quelques exemples qui nous semblent typiques du décalage entre les intentions, certes louables, des projets et les moyens pour les réaliser.

Tout d'abord, nous regrettons que les données concernant l'emploi soient obsolètes et ne permettent pas une analyse claire. Aujourd'hui, le taux de chômage à Nantes Métropole est de 5,8 %, bien loin des données affichées dans le dossier. On assiste à une pénurie de main d'œuvre sur le territoire, certains parents travaillant sur des métiers en tension, comme les métiers du soin, à temps partiel, ou sur des horaires atypiques, et ils sont en grande difficulté pour faire garder leurs enfants. Quelles solutions notre commune compte-t-elle mettre en place, en partenariat avec les entreprises, pour faire face à ce problème ?

Vous annoncez l'aménagement de l'axe magistral de 7,5 kilomètres entre la Roche-Maurice et Couëron. Nous appelons votre vigilance sur l'articulation du réseau global, notamment entre les liaisons structurantes et le réseau secondaire, car, actuellement, nous déplorons un manque de cohérence et de continuité du réseau cyclable au sein de notre ville.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022:

Le contrat territorial pose comme objectif une part de déplacement en motorisé individuel de 25 % à l'horizon 2030, alors que nous sommes à 68 % aujourd'hui. Est-ce bien réaliste ? Ambition fort louable, mais, pour Couëron, quelles solutions ? Je cite : « D'ici 2026 sont envisagées une amélioration de la ligne E1 et une amélioration de la desserte de la zone des Hauts de Couëron. » Avouez que c'est bien maigre alors que vous avez, en tant qu'élus, la main sur des décisions fortes à prendre dans ce domaine et que d'autres communes de notre pôle ou de Nantes Métropole voient de plus amples projets en matière de transports en commun. Ce n'est certainement pas ainsi que Couëron va gagner la bataille de la sobriété énergétique en matière de mobilité.

Vous vous proposez de réaliser l'extension du P+R de la gare de Couëron. Nous espérons que cette extension sera verticale, un parking en silo, et non horizontale, pour éviter un nouveau grignotage de terres agricoles et pour respecter la loi climat et résilience votée en 2021, qui exige le zéro artificialisation nette. Cette loi est bien portée par le Département, comme l'a rappelé le président du conseil départemental ce week-end.

Étendre les secteurs d'extinction nocturne de l'éclairage public va, pour nous, dans la bonne direction. Nous ne pouvons plus nier les conséquences d'un éclairage public trop intense, telle la pollution lumineuse qui met en danger notre biodiversité, ou l'impact carbone, sans oublier l'impact financier. Toutefois, cela nécessitera un travail collectif intense avec les usagers de l'espace public. Il conviendra également de ne pas oublier l'éclairage privé, entre autres celui des commerces, des entreprises et des logements collectifs en copropriété. La loi n'est pas toujours respectée, comme nous pouvons tous le constater.

Pour finir, nous nous étonnons de lire le projet « étudier la faisabilité et engager, si pertinent, les déploiements des réseaux de chaleur urbains, extension Nord Chézine DSP Bellevue », qui concerne nos trois communes. Ce projet pourrait se résumer pour nous, Couëronnaises et Couëronnais, en : « À nous les fumées, et aux autres la chaleur. » Merci.

Madame le Maire : Merci. Je vais essayer de répondre à l'ensemble.

Sur l'emploi, un travail est effectivement mis en place au niveau de Nantes Métropole, et nous essayons d'y participer au maximum. La déclinaison locale commence à se faire par une association qui s'appelle ECLA, qui a mené son premier forum. Vous le savez bien, certains métiers sont en tension et si quelqu'un avait l'intégralité des réponses pour trouver les personnes qui partent dans de nouvelles formations, je crois que nous serions tous preneurs. L'intérêt est évidemment de résorber cette pénurie d'emplois, mais le taux de chômage est bas dans notre Métropole, et ce ne sont pas les meilleures conditions pour trouver de nouvelles personnes pour ces emplois. Vous le savez tous, nous rencontrons des difficultés par exemple sur les transports, en particulier les transports en commun et, par manque de chauffeurs, nous avons des problèmes sur le TER. Il y a moins de chauffeurs, donc il y a des TER qui circulent moins. Cela touche les TER, donc, mais aussi la TAN et les affrétés qui travaillent pour ce service public.

Toujours sur l'emploi, vous avez aussi parlé des personnes qui ont besoin de garde d'enfants. Comment la collectivité répond-elle à ces problèmes ? Elle répond en dehors du cadre de Nantes Métropole, parfois, puisqu'elle répond aussi en créant de nouveaux lieux de garde. Je crois que personne ne l'a oublié, c'est très récent, nous avons inauguré un nouveau multi accueil le 30 septembre. Comme on parle à chaque fois de berceaux au lieu de parler du nombre de familles touchées par la création de ce nouveau lieu, on a l'impression que l'on augmente très peu les capacités d'accueil. Pourtant, en tout, c'est 180 enfants que nous allons toucher, avec 36 berceaux, parce que des enfants viennent régulièrement, et d'autres occasionnellement, car c'est aussi une demande de nos concitoyens.

Des réponses peuvent aussi être apportées au niveau de la maison de la petite enfance par une augmentation de berceaux, et il y a des créations autres qui ne relèvent pas du service public mais

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

qui sont déjà en place sur notre territoire au travers de MAM ou de crèches. Nous avons aussi un programme au niveau de la Ville pour arriver à 80 places créées pendant le mandat. Certaines places sont déjà créées, et d'autres le seront avec l'apparition de collectifs de logements. Dans certains logements, nous travaillerons avec des porteurs pour avoir des places de garde supplémentaires. Je rappelle aussi que nous avons environ 180 ou 190 assistantes maternelles sur notre territoire, qui répondent aussi à une demande par rapport aux horaires. Nous avons fonctionné ici avec des horaires élargis, mais, en fin de compte, nous n'avions pas de demandes, les créneaux n'étaient pas occupés. Je pense que les familles se dirigent vers différentes formes de garde, et ce n'est pas forcément le service public qui répondra à l'intégralité des demandes, surtout quand les propositions au niveau des horaires sont très spécifiques.

Concernant le plan vélo, Ludovic se fera un plaisir de vous en parler à un moment donné. Tout le monde l'a noté, nous n'avons pas de continuité dans nos pistes cyclables, et nous avons parfois des discontinuités. Surtout, il fallait que nous puissions nous appuyer sur un plan vélo qui prenne cas de l'axe magistral qui sera créé pour regarder comment, depuis cet axe magistral, on peut rejoindre les différents quartiers, ou même les autres villes. En effet, il est parfois possible de passer par Couëron pour rejoindre d'autres communes, comme Saint-Étienne-de-Montluc si on sort de la métropole, et Sautron si on reste dans la métropole. Ce plan vélo va donc se mettre en place, et l'idée est évidemment de le travailler avec des citoyens, en particulier ceux qui utilisent régulièrement ce vélo, mais de différentes façons. Certains l'utilisent pour se rendre au travail, d'autres l'utilisent de manière plutôt ludique, disons, ou le week-end, ou pour rejoindre la gare ou un autre endroit pour prendre un autre transport. Ce plan vélo va donc s'écrire, mais au niveau local.

Pour les bus, je fais un petit retour en arrière. J'entends les remarques, mais pour tous ceux qui se le rappellent, en 2015 nous n'avions qu'une ligne, la 91, et un bout de ligne, la 84, qui remontait sur la rue du Stade et redescendait. C'était tout. Maintenant, nous n'en sommes plus là, nous avons la 91, la 71 et le E1. Nous avons aussi une ligne qui fonctionne matin et soir pour rejoindre les lieux scolaires, mais que tout un chacun peut prendre pour rejoindre la place Mendès-France. C'est une ligne rapide pour permettre aux jeunes qui vont au lycée ou à ceux qui travaillent de l'utiliser. Je ne sais pas si le cadencement est satisfaisant, mais il est déjà meilleur que ce que l'on offrait à un moment donné. En tout, plus de 150 000 kilomètres ont été ajoutés.

Bien sûr, un peu comme pour le TER, il faudrait quand même amplifier les arrêts le midi, par exemple, où îl n'y en a pas, parce que les bus sont souvent utilisés par des personnes qui ont des horaires atypiques ou qui veulent rentrer chez elles sur le temps du midi parce qu'elles ne vont pas forcément au même endroit l'après-midi, et par tous les lycéens, étudiants ou autres, qui n'ont pas forcément des horaires à la journée. Nous travaillons donc avec Nantes Métropole et la TAN pour obtenir une nouvelle ligne, mais qui ne sera pas un chronobus, parce que nous n'avons pas la capacité d'avoir un chronobus sur nos voies, ni un express, parce que l'express est matin et soir, donc j'ai proposé qu'on trouve un autre nom. Il nous faut cette possibilité pour les Couëronnais.

Pour les lignes de bus, nous continuons donc notre travail. Actuellement, faute d'un nombre de chauffeurs suffisant, les bus ne passent pas aux horaires qu'ils devraient, mais Nantes Métropole fait le maximum pour que, en janvier, nous ayons réellement les jours bleus. Je ne sais plus si c'est bleu ou vert, mais je crois que c'est bleu.

S'agissant de l'éclairage public, je crois que beaucoup le savent ici, il avait été travaillé avec les citoyens il y a un certain nombre d'années maintenant. Nous étions la deuxième ou la troisième commune à mettre en place des extinctions. Un collègue en était chargé et a organisé des réunions avec les citoyens sur certains quartiers, pour que, à partir de 0 h 30 et jusqu'à 5 h 30, l'éclairage public soit interrompu dans les rues secondaires de ces quartiers. L'éclairage est maintenu dans les axes primaires toute la nuit pour des problèmes de sécurité. Il y avait aussi une discussion avec les

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LO OCTOBRE 2022

entreprises, qu'il faudra sans doute reprendre, qui souhaitent garder cet éclairage public pour des questions de sécurité.

Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, mais plutôt qu'il faut reprendre les discussions pour savoir si nous pouvons faire évoluer ce dispositif. J'ai vu que certaines collectivités réfléchissent à étendre l'extinction de 0 h 30 à minuit, et de 5 h 30 à 6 heures, mais ceux qui étaient là lors de la mise en place du dispositif le savent, certaines personnes, encore aujourd'hui, nous demandent de remettre l'éclairage public toute la nuit. Je crois que cela passera par le dialogue. Avec l'hiver, tout le monde sera sensibilisé aux problèmes d'énergie, certes au niveau financier, mais aussi par rapport à l'environnement, ce qui nous offrira peut-être des possibilités.

Pour le réseau de chaleur, Michel pourra en parler bien mieux que moi, mais une étude avait été menée pour Couëron, puis, lors de la DSP, Couëron n'a pas été intégrée. Depuis, nous sommes en train de requestionner Nantes Métropole sur cette question. Vous savez très bien que, lorsque l'on met en place un réseau de chaleur, il y a un équilibre économique à avoir, mais, jusqu'alors et même dernièrement, on m'a expliqué que les coûts sont trop importants, même pour les utilisateurs, et que le rapport n'était pas suffisamment intéressant. Cela m'a été démontré par des élus qui avaient en charge certains de ces dossiers et qui ont été élus en 2020, donc ce n'est pas si loin. Nous ne baissons pas les bras, bien sûr, et je pense qu'il faut se poser les bonnes questions. Nous pouvons aller beaucoup plus vite sur le photovoltaïque, c'est vrai, et nous le ferons, mais nous n'abandonnons pas, malgré tout, parce que, vous avez raison, cette usine, qui est tant appréciée par d'autres pour la chaleur qu'elle leur apporte, est sur notre territoire.

Enfin, pour le parking silo, l'extension est déjà prévue, mais sur l'arrière de la propriété à côté du parking. De toute façon, je crois qu'il faudrait plutôt envisager ce parking silo sur la partie Sud, parce que, vu le terrain, cela me paraît compliqué sur la partie Nord. À terme, pourquoi pas, si l'utilisation du parking est importante, mais ce n'était pas dans le projet initial. Nous n'allons pas doubler le nombre de places du parking, mais cela suppose aussi des cadencements pour encore plus d'utilisations.

Ai-je oublié quelque chose ? (Non.) Avez-vous d'autres questions ? (Non.) Cette fois, il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat territorial Loire-Chézine, qui sera mis à la signature de la présidente de Nantes Métropole et des maires de Couëron, Indre et Saint-Herblain très prochainement, sans doute vers le mois de décembre. Avec ce contrat, vous avez donc la feuille de route et le guide d'actions opérationnelles qui vous ont été communiqués. Je mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022.

3	2022-66	PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
---	---------	------------------------------

Rapporteur:

Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

Le contexte de crise énergétique – crise liée notamment à la spéculation financière et au conflit en Ukraine – ainsi que l'accélération du dérèglement climatique amènent nombre de collectivités territoriales, d'institutions et d'entreprises à engager un nécessaire processus de transition énergétique. Si l'enjeu est de collectivement faire face – à court terme – à un risque inédit de pénuries d'électricité et de gaz au cours de l'hiver et d'évolution tarifaire hors de proportion, il est également question d'initier ou d'amplifier des changements structurels qui s'inscrivent dans la durée afin de satisfaire à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La Ville, à l'instar de Nantes Métropole, s'inscrit pleinement dans cette ambition et entend promouvoir un plan de sobriété énergétique, lequel constitue une nouvelle étape d'un processus de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Rappelons que pour parvenir à la neutralité carbone en 2050, les experts s'accordent à dire qu'il faudra réduire d'au moins 40 % la consommation d'énergie. Or, dans la mesure où l'ensemble des domaines de l'activité humaine consomme de l'énergie, il est nécessaire d'avoir une approche globale.

La Ville porte ainsi depuis de nombreuses années désormais un engagement écoresponsable respectueux des objectifs du développement durable. En cela, la transition écologique constitue l'un des objectifs majeurs du mandat autour de préoccupations de sobriété mais plus globalement de décarbonation de l'action municipale.

Dans le prolongement du pacte de sobriété énergétique des 24 communes de la métropole, proposition est ainsi faite d'amplifier la portée du plan de sobriété énergétique municipal. Celui-ci repose sur les intentions suivantes :

- garantir la continuité de services publics de qualité auprès de la population,
- veiller à l'accessibilité des changements pour tous les publics, dans une logique de justice sociale,
- définir une stratégie reposant sur des actions de court, moyen et long termes,
- intégrer un principe d'écoconditionnalité dans les relations partenariales que la Ville peut avoir avec des acteurs économiques (fournisseurs et prestataires) et associatifs,
- proposer des actions de sensibilisation à destination des Couëronnaises et des Couëronnais pour tout à la fois créer un effet d'entraînement à l'échelle du territoire et transformer durablement nos habitudes et nos comportements en promouvant les écogestes.

À cette fin, la Ville entend donc poursuivre son action sur différents leviers que sont les consommations de fluides énergétiques et de l'eau, l'intervention sur le patrimoine bâti municipal, la recherche de performance énergétique dans la construction neuve, les pratiques professionnelles, le renforcement des clauses écoresponsables au sein de la commande publique, la réduction de l'empreinte carbone liée aux pratiques numériques, aux déplacements ou encore à la gestion des déchets.

Au regard des enjeux, et après une phase d'instruction des orientations opérationnelles par les services municipaux, proposition est faite de partager la déclinaison opérationnelle de ce plan de sobriété énergétique municipal en y associant l'ensemble des élus du conseil municipal, lors d'une séance ad hoc, début novembre.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

PROPOSITION

Le rapporteur propose de prendre acte de la mise en œuvre d'un plan de sobriété communal en articulation avec la démarche engagée au niveau de Nantes Métropole.

Madame le Maire : Pour le point suivant, je donne la parole à Ludovic Joyeux.

<u>Ludovic Joyeux</u>: Chers collègues, je vais vous présenter une délibération qui s'inscrit malheureusement dans un contexte qui ne vous aura pas échappé, qui n'est pas un contexte de simple tension sur le marché énergétique, mais bien de crise énergétique. En la circonstance, il s'agit pour la collectivité de participer à un large processus. En effet, et vous en conviendrez, les médias le relaient en tout cas, ce contexte amène la quasi-totalité des collectivités territoriales, des institutions et des entreprises à engager un nécessaire processus de transition énergétique, qui prend globalement la forme de plans de sobriété énergétique.

Pour autant, je voudrais préciser tout de suite le fait que ce plan de sobriété énergétique, que nous avions initié depuis le printemps dernier, a connu un effet d'accélération dans sa réalisation à l'échelle de la collectivité avec la crise en Ukraine, avec la spéculation financière à laquelle certains États ou opérateurs énergétiques s'ingénient à œuvrer, et au regard de l'accélération du dérèglement climatique. Toutefois, ce plan de sobriété énergétique prend place dans une réflexion plus globale, plus structurante, et pas uniquement en réaction à un contexte, une réflexion que nous conduisons depuis plusieurs années, que nous avions initiée sous le précédent mandat, pour voir comment nous pouvons inscrire la collectivité dans un processus de décarbonation de son activité.

C'est donc dans cet état d'esprit, à tout le moins, que nous engageons cette démarche de formalisation d'un plan de sobriété énergétique, lequel s'inscrit bien évidemment en droite ligne avec les travaux qui sont menés par Nantes Métropole. Lors de la présentation du rapport d'activité, nous avons vu une diapositive sur le plan climat air énergie de territoire qui relatait ces éléments, et notamment le fait que Nantes Métropole s'inscrit dans une démarche de pacte de sobriété énergétique intercommunal afin d'accompagner les collectivités dans des mesures qui ont vocation à être coordonnées à 24, voire facilitées pour les plus petites communes qui n'auraient pas l'ingénierie pour les conduire.

Nous sommes donc dans cette perspective, et l'ambition de la majorité est de conduire cette réflexion sur la structuration d'un plan de sobriété énergétique afin que nous puissions, au regard du contexte qui est le nôtre, satisfaire à une intention première, celle de garantir la continuité de service public pour notre population. Je le répète : garantir la continuité de service public pour notre population. Cela, inévitablement, amènera à des adaptations ciblées. Dans cette perspective, nous avons défini quelques intentions politiques qui nous paraissent structurantes de cette démarche.

Au-delà de la continuité des services publics auprès de la population, qu'il nous faut garantir, c'est aussi veiller à l'accessibilité de ces changements pour tous les publics, en s'inscrivant dans une philosophie qui est la nôtre, celle d'une logique de justice sociale. Il s'agit aussi de définir une stratégie reposant sur des actions de court terme, de moyen terme et de long terme. Le court terme, c'est amplifier les actions qui existent déjà et mettre en œuvre des actions qui ont des bénéfices immédiats. C'est initier ensuite des registres d'actions qui, à moyen ou long terme, s'engagent dans une logique plus structurante, plus structurelle. Enfin, c'est intégrer un principe d'écoconditionnalité dans les différentes relations partenariales que nous pouvons avoir avec les partenaires économiques qui sont les nôtres et qui participent globalement de tous les intrants de notre processus. Je pense aux fournisseurs, aux entreprises et prestataires, mais aussi aux acteurs associatifs, lesquels savent notamment que, dans la refonte de cette nouvelle ambition pour la vie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

associative, nous intégrerons un principe d'écoconditionnalité dans les soutiens que nous pourrons leur apporter.

Schématiquement, autour de ces quatre principes, c'est une forme d'« exemplarité » - je mets des guillemets parce qu'il s'agit d'être humble sur le sujet – que la collectivité veut essayer de dessiner, mais cette exemplarité n'aurait qu'une résonnance limitée si elle ne s'accompagnait pas d'une volonté de continûment accompagner les Couëronnaises et les Couëronnais dans l'évolution et la transformation durables de leurs habitudes et de leurs pratiques, en étant au rendez-vous d'actions de sensibilisation à leur côté, notamment pour favoriser l'émergence ou le renforcement d'écogestes. Nous sommes donc sur ce double principe d'exemplarité et de coresponsabilité, la coresponsabilité ayant été pendant longtemps l'un des deux fils rouges de l'Agenda 21 que nous conduisions lors du précédent mandat - l'autre terme, je vous le donne en mille, c'était déjà la sobriété.

Nous avons identifié plusieurs leviers d'actions. Au printemps dernier, nous avons demandé aux services de réfléchir à des pistes d'actions et d'amplification de ces actions, qui ont déjà fait l'objet de nombreux partages avec les services métropolitains. Nous avons identifié six leviers principaux. Bien évidemment, on retrouve le levier autour des fluides énergétiques, avec l'ambition d'éviter et de réduire, et, quand la situation nous le permet, de convertir les sources vers des sources beaucoup plus écoresponsables, mais aussi, le cas échéant, de voir dans quelle mesure nous pourrions être un territoire qui produit. Tous ces éléments sont en train d'être travaillés et devraient se formaliser concrètement dans l'espace public assez rapidement.

Il y a un deuxième registre qui concerne les bâtiments publics, avec, inévitablement, la référence au projet de maintenance que nous pouvons animer, maintenance légère ou maintenance lourde, avec une volonté continue de tendre vers une meilleure performance de nos bâtiments. Cela passe notamment par des rénovations au titre de l'isolation ou des chaudières, que nous sommes continûment en train de remplacer, mais cela renvoie aussi à une réflexion, qui sera peut-être conjointe avec un troisième levier, celui de l'habitat et du logement, sur des modes constructifs moins énergivores et beaucoup plus responsables, par rapport à notre intention immédiate d'économie d'énergie et, à plus long terme, de décarbonation de notre action. Nous avons aussi une réflexion continue pour les bâtiments municipaux sur la question des surfaces et/ou des volumes utiles. L'idée est de voir dans quelle mesure, en regardant avec un peu de discernement comment certains agents peuvent être localisés dans certains lieux qui sont grandement chauffés et en opérant certains déplacements, nous pouvons parfois économiser de nombreux mètres carrés, pour ne pas dire des centaines de mètres carrés, à chauffer.

Un autre levier est celui de la commande publique. Je l'ai un peu évoqué, mais il procède d'une volonté d'écoconditionner tous les intrants qui peuvent, à un moment donné, entrer dans nos processus. C'est aussi tout ce qui a trait au numérique, avec une réflexion sur au moins trois points. Bien sûr, qu'il n'y ait pas d'ambivalence dans mon propos, les pistes ou les problématiques que j'évoque ne prétendent pas à l'exhaustivité, ce ne sont que quelques pistes de réflexion pour dessiner l'ampleur des chantiers auxquels nous devons nous confronter. Sur le numérique, il y a donc bien évidemment une réflexion sur le matériel, sur les usages qui s'y associent, et, au troisième niveau, autour de la data, donc des données, de leur stockage et de leur migration à longueur de mail ou de transfert de fichiers.

Enfin, il y a un dernier aspect, celui des mobilités, et plus globalement des déplacements. À l'échelle de la collectivité, en tant qu'acteur du territoire, il nous incombe d'avoir une réflexion sur les déplacements domicile-travail, y compris sur les déplacements professionnels que les agents de la collectivité peuvent avoir besoin de réaliser dans le cadre de leurs missions, mais aussi une réflexion plus globale avec, au titre des organisations du travail au sein de la collectivité, des hypothèses autour du télétravail et du nomadisme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022.

À ces six leviers, qui sont couramment identifiés et déclinés dans les différents plans de sobriété qui commencent petit à petit à s'égrainer, nous avons souhaité, à Couëron, ajouter deux leviers supplémentaires. Le premier est autour de la gestion des déchets. Là aussi, c'est un gisement important de consommation d'énergie, donc il nous faut apporter des réponses. Le dernier levier, et peut-être que cela vous surprendra mais je pense que c'est utile et nécessaire de l'intégrer à notre réflexion, est celui de la gestion de l'eau. Quand on parle de crise énergétique, on parle de ce qui risque d'advenir dans les quelques semaines et mois à venir, avec des interruptions éventuelles, mais, vous avez dû lire la presse comme moi, il est aussi question que, au printemps prochain ou à l'amorce du printemps prochain, nous ayons des difficultés équivalentes au niveau de l'eau et de l'accès à l'eau. Un plan de sobriété doit donc aussi intégrer la gestion de ce fluide particulier qu'est l'eau.

Au regard de ces enjeux et du contexte tout à fait particulier qui est le nôtre aujourd'hui, et alors qu'une phase d'instruction des différentes propositions opérationnelles, qui est aujourd'hui travaillée par les services municipaux, sera consolidée dans les 15 jours à venir, nous avons souhaité, et c'est l'objet de cette délibération, ouvrir la possibilité à l'ensemble des élus du conseil municipal de porter une contribution et de porter un regard sur la proposition opérationnelle qui sera faite lors d'une séance ad hoc. Ce serait une séance de conseil municipal non publique, une séance de travail où l'ensemble des élus du conseil municipal seraient conviés pour porter un avis sur le sujet et, j'imagine, plus qu'un avis. Voilà la proposition qui est faite à travers cette intention.

Aujourd'hui, je ne vous présente pas un plan d'actions, je vous présente le contexte dans lequel nous nous inscrivons, les finalités politiques que nous, majorité, souhaitons défendre, les différents leviers d'action que nous avons d'ores et déjà identifiés, et la méthode qui, aujourd'hui, a vocation à être un temps partagé avec l'ensemble des composantes du conseil municipal. Il nous semble en tout cas que les enjeux appellent à ce type de contribution. L'idée n'était donc pas de porter un vote sur cette délibération, et vous vous exprimerez certainement, mais c'était à tout le moins de prendre acte de la mise en œuvre de ce plan de sobriété communal, en articulation avec la démarche initiée à l'échelle de Nantes Métropole et en conformité avec la méthode que j'ai pu proposer. Je vous remercie.

<u>Madame le Maire</u>: Merci, Ludovic. Effectivement, nous ne sommes absolument pas dans la présentation d'un plan, parce que nous voulions d'abord associer un maximum de personnes. Les premiers étaient les services, qui, eux, maîtrisent beaucoup mieux le sujet que nous, élus, pour voir ce que nous pouvons travailler à court, moyen et long termes. Ensuite, ce qui était souhaité est que nous puissions le travailler ensemble, en partant d'une base, bien sûr, sinon cela mettrait trop de temps, qui nous sera proposée, et nous pourrons échanger dessus, voir ce qui nous paraît cohérent, ce qui mérite d'être amélioré et aussi, pourquoi pas, ce qui a été oublié.

Monsieur Oulami, vous souhaitez prendre la parole ? Non, c'est Mme Bretin, très bien.

Adeline Bretin: Bonsoir à tous.

Le contexte géopolitique actuel nous expose effectivement à deux soucis majeurs, un risque de pénurie de gaz et d'électricité cet hiver, mais aussi l'envolée des coûts. Dans le cadre d'un marché où la spéculation va bon train, vous l'avez dit, les prix explosent, au grand dam des particuliers, mais aussi des entreprises et des collectivités. Dans ce contexte, on se demande comment nous allons réussir à chauffer, au niveau communal par exemple, les nombreux locaux, les écoles, les centres de loisirs et les salles sportives. L'État doit agir, en élargissant le bouclier tarifaire aux services publics locaux et aux collectivités territoriales, ou en instaurant un fonds de soutien énergie pour les communes en difficulté, mais aussi, et surtout, en taxant les super profits des grandes entreprises de l'énergie. Il faudrait d'ailleurs sortir l'énergie des marchés et de la spéculation en la classant comme un bien commun, c'est le meilleur moyen de protéger nos concitoyens, dont beaucoup, y

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

compris parmi les classes moyennes, ne pourront pas toujours faire face à l'augmentation des coûts de la vie.

Localement, nous ne pouvons qu'être en accord avec le principe d'un plan de sobriété. Cependant, la démarche et la raison de sa mise à l'ordre du jour du conseil municipal une semaine avant nous a interrogés. Notre groupe « Couëron citoyenne », issu du travail de fonds du Collectif écolo-citoyen de Couëron, n'a pas attendu la crise énergétique et économique, liée, entre autres, à la guerre en Ukraine, pour proposer des actions concrètes. Nos propositions étaient grandement basées sur l'anticipation de telles crises pour mieux y faire face, tant les scientifiques n'ont eu de cesse de nous alerter à ce sujet depuis de nombreuses années. Nous rappelons que le GIEC a été constitué en 1988, donc que cela fait déjà 34 ans.

Nous souhaitons évidemment pouvoir peser sur ce plan de sobriété communal, et faire des propositions pour garantir le maintien du service public communal, si important pour restaurer de l'égalité, voire parfois de la dignité, aux plus vulnérables. Faisons enfin entrer notre ville dans une véritable transition énergétique, avant que les conséquences de ces crises n'impactent trop durement nos concitoyens. Soyons clairs, à terme, la seule voie possible est la sortie des énergies fossiles. La trajectoire du plan climat énergie de la Métropole fixe le cap de 50 % de l'énergie issue des filières renouvelables d'ici 2050, nous n'avons donc plus de temps à perdre. Merci.

Madame le Maire : Très bien, merci. Guy Bernard-Daga.

Guy Bernard-Daga: Madame le Maire, chers collègues, nous sommes toutes et tous conscients que nous ne pourrons pas payer les conséquences de l'ouverture au marché des biens essentiels comme l'électricité et le gaz, d'où l'objet de la délibération qui nous est présentée, dans le prolongement du pacte de sobriété énergétique des 24 communes de notre Métropole. Au nom des services publics mis en œuvre au quotidien dans l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens, il est de notre responsabilité de les maintenir et de refuser les augmentations des factures d'électricité et de gaz. La responsabilité n'est pas chez les maires ou les élus, qui ont le souci quotidien de la réponse aux besoins des habitants, mais chez les gouvernements, qui ont décidé de nous contraindre à des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés.

Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux crises sanitaires dans nos villes, nos intercommunalités, nos départements, nos régions. Nous n'avons pas attendu les appels des gouvernements successifs pour investir dans la transition écologique, comme à Couëron. Ce sont aussi des espaces d'innovation politique et démocratique. L'isolation thermique de nos bâtiments et des logements pour faire des économies d'énergie, dans le souci de la préservation de notre planète, est ancrée dans nos préoccupations, mais comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal par la quasi-disparition de la dotation globale de fonctionnement ?

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière. La présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen reconnaît, je cite, que « la flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ». En réponse à la hausse des dépenses d'énergie, nous ne demandons pas à l'État d'aide financière, simplement le retour au tarif régulé. Le saupoudrage n'endigue pas les difficultés, ni pour les collectivités, ni pour nos concitoyens et citoyennes, ni pour les entreprises. Mme la Première ministre a annoncé une augmentation pour l'ensemble de la population des prix du gaz et de l'électricité en 2023. C'est insupportable.

Le groupe PCF appelle à sortir le gaz et l'électricité du marché et à fixer des prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF, à permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché, à bloquer le tarif réglementé de l'électricité et

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

du gaz, à reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité et à interdire les coupures, et à mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres, elles aussi victimes, comme nos concitoyens, d'une certaine précarité énergétique.

Bien évidemment, nous souscrivons totalement à la nécessité de mettre en œuvre ce plan de sobriété énergétique. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Monsieur Vallée ?

<u>Yvan Vallée</u>: Madame le Maire, Monsieur Joyeux, mes chers collègues, nous sommes heureux de prendre acte de ce début de plan de sobriété pour la ville de Couëron.

S'il y a une urgence face à la crise énergétique que nous connaissons actuellement en France, cela fait plusieurs années qu'il est question de décarbonation et de transition énergétique. Nous reprendrons une maxime célèbre en disant que « l'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas ». Nous parlons d'urgence car, à très court terme, nous avons des devoirs en tant que citoyens et en tant qu'élus sur la quantité d'énergie que nous consommons, alors que celle-ci vient à manquer du fait de diverses politiques nationales qui n'ont pas su anticiper les besoins énergétiques des Français. Nous ne sommes pas là pour faire de la politique nationale, mais nous allons remonter du temps de Martine Aubry, qui avait décidé à l'époque de diminuer la part du nucléaire, car c'est ce qui fait que nous en sommes arrivés là.

Consommer moins d'énergie, c'est peut-être, pour chacun, ne pas avoir de coupure de courant cet hiver, mais c'est aussi éviter une forte augmentation des factures de la collectivité et, par effet rebond, d'avoir à augmenter les impôts pour garder le même niveau de service. Il est donc urgent de penser à tous nos écogestes, parce qu'il ne faut plus gaspiller l'énergie dans un contexte où celleci coûte très cher. Nous pouvons rappeler un simple écogeste. Une ampoule allumée dix minutes par jour quand il n'y a personne en dessous, par exemple, c'est cinq jours sur une année. C'est facile à faire.

À long terme, c'est une réflexion pour décarboner nos activités, penser la ville de demain, mais aussi se questionner sur la terre que nous laisserons aux générations futures. Nous avons connu en France des décennies avec une énergie peu chère et disponible. Aujourd'hui, c'est la fin de l'abondance et, lorsqu'on parle de réduire nos consommations énergétiques, il faut imaginer que les efforts à déployer seront conséquents, notamment en termes de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la commune. C'est aussi le moment de renforcer les cahiers des charges sur les constructions futures. Construire, c'est mécaniquement augmenter les consommations énergétiques.

Nous en avons parlé tout à l'heure, le réseau de chaleur a été une piste, mais il était soumis à la ZAC Rives de Loire à l'époque, et qui représente des coûts conséquents et un réseau supplémentaire, nous avons aussi les panneaux photovoltaïques, donc il y a diverses possibilités, que nous n'allons pas toutes exposer ici, mais avoir des bâtiments à énergie positive, dans le futur, peut être une vraie question.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'engagement qui est pris ce soir par tous les élus de cette commune. Nous croyons en la résilience de l'être humain et en sa capacité à s'adapter pour faire face aux difficultés, prenons ces questions à bras le corps et traversons la crise qui s'annonce. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci. Le rapporteur va nous donner quelques éléments de plus

Ludovic Joyeux: Oui, quelques éléments de réponse ou de complément.

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1D OCTOBRE 2022

D'abord, je voudrais vous remercier. Effectivement, nous n'avons pas pu passer cette délibération dans les commissions et nous avons pris un temps ad hoc pour la partager, donc je vous remercie de l'esprit de responsabilité partagée que nous avons autour de cette problématique. Je pense qu'il y a assez de théâtres dans lesquels les élus de mouvements politiques divers s'affrontent et se confrontent avec des propos qui peuvent parfois être tout à fait décalés pour saluer ce soir le fait que, sur cette question, nous puissions nous rejoindre. Cela ne signifie pas que nous serons tous d'accord, mais qu'à tout le moins nous créons les conditions d'un débat et que nous pourrons faire mieux ensemble.

Effectivement, vous avez mentionné lors de vos différentes interventions la question du bouclier tarifaire. Je ne l'ai pas évoqué dans les propos qui furent les miens en présentation de la délibération, mais nous sommes évidemment solidaires de ce qui a pu être porté, notamment par Johanna Rolland, présidente de l'agglomération, au titre de France urbaine. Nous souscrivons à l'interpellation qui a été conduite. Je vais prendre des précautions parce que je ne veux pas vendre du rêve avec un futur simple, mais il serait en effet extrêmement précieux pour les collectivités de bénéficier d'un soutien de l'État, qui ne soit pas uniquement de l'ordre du coup de pouce. En tout cas, ce serait bien de ne pas décliner vis-à-vis de nous un simple chèque énergie, si on se comprend, et à tout le moins d'avoir quelque chose de plus structurant, avec, pourquoi pas, des réflexions qui pourraient aller vers l'énergie comme bien commun. En tout cas, je pense que cela pourrait être un beau débat de société.

À travers notre intention de faire ce plan de sobriété énergétique et notre adhésion à cette interpellation sur le bouclier tarifaire, nous voulons essayer, je le redis, de garantir un niveau de service public suffisant sur nos territoires, et cela ne concerne pas uniquement Couëron. Martine Aubry a été citée, donc je la cite à mon tour, « le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Il serait déplorable que, au regard de la situation de crise que nous connaissons, alors que des familles vont être confrontées à des factures énergétiques qui seront sans commune mesure avec ce qu'il leur sera possible de payer, elles soient pénalisées une seconde fois du fait d'une dégradation des services publics. Cette réflexion, il faut l'avoir.

Dire cela implique qu'il nous faudra peut-être intégrer dans nos travaux sur ce que ce plan de sobriété énergétique pourra proposer opérationnellement, et plus globalement sur notre plan de décarbonation, une réflexion sur la dimension sociale qu'une collectivité, fournisseur de services publics, doit incarner. Je vais prendre une métaphore un peu rapide, mais nous serons amenés à prendre des décisions qui ne seront peut-être pas si positives que cela en termes de gain énergétique au terme de ce plan de sobriété parce que nous avons un rôle social qu'il nous faut incarner. Je n'ouvre pas le débat, nous aurons l'occasion de l'avoir ensemble.

Sur les actions qu'il va nous falloir mener, je tiens à rassurer tout le monde, nous ne partons pas d'une page blanche. Personne n'est dupe, et je pense qu'il faut être clair sur le sujet, nous avons des intentions qui se traduisent opérationnellement depuis de nombreuses années, et c'est le cas notamment du plan de maintenance lourde que nous activons pour la rénovation de notre patrimoine bâti municipal. C'est aussi le cas, et nous avons eu cette discussion entre nous, des intentions que nous portons au titre des nouvelles programmations de logements et d'habitats sur notre territoire. Je pourrais multiplier les exemples, notamment sur les opérations qui sont sous maîtrise publique, où le niveau de prescription en termes de performance énergétique est très élevé. Je pense notamment à une opération sur le quartier des Marais, où l'opérateur nous disait que, concrètement, au regard de l'actualité qui est la sienne aujourd'hui, il ne serait pas capable de reproduire l'opération avec le cahier des charges qui lui avait été imposé en termes de performance énergétique, et que le modèle économique n'est pas soutenable.

Au terme de cette première formalisation d'un plan de sobriété énergétique, parce que nous nous inscrivons véritablement dans cette logique de décarbonation de l'action municipale, et au-delà de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COHERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

l'action municipale de notre territoire, nous devrons certainement organiser d'autres temps de consultation avec les différents opérateurs pour trouver un équilibre entre le souhaitable et le soutenable. Je pense que c'est un principe de responsabilité.

Enfin, j'en finirai là, et c'étaient mes premiers mots, nous ne sommes pas uniquement dans un contexte de tension, nous sommes dans un contexte de crise, et nous ne savons pas dans quelle temporalité ses conséquences vont s'inscrire. Est-ce uniquement ponctuel? Est-ce que cela deviendra beaucoup plus structurant? Je laisse aux apothicaires et à ceux qui savent lire dans le marc de café le soin de définir le juste calendrier de tout cela. Moi, ce que je sais, c'est que, collectivement, nous avons apporté une réponse qui est capable de se décliner en actions avec des gains et des bénéfices immédiats, et en actions qu'il nous faut amplifier, renforcer, pour que l'effet de levier structurel soit au rendez-vous des enjeux qui se présentent devant nous. En tout cas, je vous remercie.

Madame le Maire : Merci pour cette réponse.

Effectivement, je suis très contente que nous partagions tous le même avis sur cette délibération, et je dirais maintenant : au travail ! Des propositions vont être faites, nous pourrons en échanger, et peut-être même pousser un peu plus loin en interpellant la présidente de Nantes Métropole pour lui parler de certains sujets. Je pense que ce serait intéressant de mener ce travail ensemble. Nous aurons ces discussions prochainement.

Pour ce dossier, il s'agissait simplement de prendre acte, nous pouvons donc continuer à délibérer sur d'autres sujets.

Le conseil municipal prend acte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44,220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

4 2022-67 LA GERBETIÈRE – APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC NANTES MÉTROPOLE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Rapporteur:

Corinne Chénard

EXPOSÉ

Le conseil métropolitain a approuvé, lors de la séance du 28 juin 2016, le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement métropolitain.

Selon les critères et modalités d'attribution explicités et approuvés au conseil métropolitain du 8 octobre 2021, le site de la Gerbetière – Maison Audubon s'inscrit dans le dispositif et bénéficie depuis plusieurs années du fonds de concours en fonctionnement. La commune de Couëron bénéficiera cette année pour la première fois d'une aide au titre de l'investissement pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur du site.

Aussi, il convient d'approuver la convention annuelle pour l'année 2022 portant sur un montant de participation en fonctionnement à hauteur de 3 255 € et un montant de participation en investissement de 25 000 €.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la convention annuelle avec Nantes Métropole au titre de l'année 2022 pour le versement d'un fonds de concours en fonctionnement pour l'entretien écologique du site de la Gerbetière ainsi que d'un fonds de concours en investissement pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur du site ;
- autoriser Mme le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Je donne la parole à Corinne sur un sujet dont nous avons parlé tout à l'heure, avec les deux financements que nous avons obtenus pour la Gerbetière.

<u>Corinne Chénard</u>: Effectivement, comme il en a été fait état tout à l'heure lors de la présentation du rapport métropolitain, Couëron remplit les critères pour bénéficier du versement d'un fonds de concours dans le cadre du fonctionnement, et ce, depuis plusieurs années, mais aussi, pour la première fois, dans le cadre de l'investissement. La proposition pour le fonctionnement est à hauteur de 3 255 euros et le montant de participation en investissement est de 25 000 euros.

Pour vous présenter le détail des dépenses qui sont prévues en investissement sur le site de la Gerbetière, il y en aurait pour plus de 50 000 euros, avec notamment la réfection de la terrasse, qui s'élève à un peu plus de 28 000 euros. Dans le cadre du fonctionnement, la Gerbetière est un site à vocation touristique – puisqu'il fait partie du parcours « La Loire à vélo » et que plusieurs circuits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON = 4422G - ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

partent de ce site, notamment dans le marais – mais aussi culturelle. En effet, il reçoit des expositions ouvertes aux publics et accueille des scolaires dans le cadre de ces expositions, et, quand la météo le permet, le site de la Gerbetière est aussi largement investi par le public dans le cadre des Éphémères. En 2021, ce sont plus de 776 personnes qui ont pu bénéficier de cinq spectacles. Le fonctionnement s'inscrit aussi dans le cadre de l'accueil de résidences d'artistes. En 2021, le site a accueilli une compagnie en résidence pendant cinq jours. Au total, dans le cadre de sa politique culturelle et de sensibilisation au patrimoine, le site de la Gerbetière a accueilli près de 1 250 personnes.

Voilà pour la convention que je vous demande d'approuver pour l'année 2022.

Madame le Maire: Merci. Par rapport à l'investissement, une petite précision. Comme tu l'as dit, les travaux s'élevaient à un peu plus de 50 000 euros, mais le maximum que pouvait apporter Nantes Métropole était 50 %, c'est pourquoi nous avons cette dotation de 25 000 euros. Les terrasses en bois ont été totalement refaites, mais l'autre partie de ces travaux concernait les murs d'enceinte, qui ont été repris. Les artisans connaissent ces murs anciens, en pierre, etc., donc on a l'impression que rien n'a été fait, mais, en réalité, ils ont bien été repris.

Je mets aux voix cette délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

5	 GROUPEMENT DE COMMANDES MÉTROPOLITAIN POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – AUTORISATION DE LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA
	CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES

Rapporteur

Sylvie Pelloquin

EXPOSÉ

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la Ville de Couëron a approuvé l'adhésion au groupement de commandes métropolitain relatif à la passation des marchés de fournitures et d'acheminement d'électricité, de gaz et services associés.

Pour ce faire, une convention de groupement, d'une durée de neuf ans, a désigné Nantes Métropole en tant que coordonnateur, en charge de mutualiser, pour les comptes des membres du groupement, la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres et des marchés subséquents requis. À l'issue de la phase de notification, chaque membre demeure responsable de l'exécution des contrats. À ce titre, il décide notamment librement de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, il est proposé de lancer une nouvelle procédure de consultation correspondante. La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

Pour ce qui concerne l'électricité, les besoins propres de la commune représentent un volume annuel de 2 090 MWh, soit un montant annuel estimatif de 425 000 € TTC. Pour ce qui concerne le gaz, les besoins propres de la commune représentent un volume annuel de 3 753 MWh, soit un montant annuel estimatif de 330 000 € TTC.

Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, l'accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commandes d'acheter de l'électricité et/ou du gaz d'origine renouvelable.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, Nantes Métropole lancera des accords-cadres, pour les besoins en électricité et les besoins en gaz, permettant de référencer des fournisseurs, qui seront mis en concurrence régulière pour l'attribution de marchés subséquents.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Nantes Métropole, coordonnateur du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et des services associés, à signer, pour le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022.

compte de la Ville de Couëron, les accords-cadres correspondants ainsi que les marchés subséquents faisant suite aux accords-cadres ;

autoriser Mme le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Pour le point suivant, je donne la parole à Sylvie Pelloquin, qui va nous parler d'un groupement de commandes métropolitain pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz et d'une autorisation de lancement des appels d'offres. En effet, Nantes Métropole va se lancer dans un nouvel appel d'offres, parce que le contrat actuel court jusqu'en 2023, et donc ce serait effectif à partir de 2024, si je ne dis pas de bêtises.

Sylvie Pelloquin: Merci, Carole.

En date du 18 décembre 2017, la ville de Couëron a adhéré au groupement de commandes métropolitain relatif à la passation des marchés de fourniture d'électricité, de gaz et services associés pour une durée de neuf ans, soit jusqu'en 2026. Afin d'anticiper les trop fortes hausses de fourniture d'énergie et dans le cadre de ce groupement de commandes, il est proposé de lancer une nouvelle procédure de consultation. La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur, c'est-à-dire de Nantes Métropole.

En ce qui nous concerne, notre contrat de gaz ne sera pas impacté par la hausse des prix de l'énergie, les achats ayant été réalisés lors du confinement en 2020 et étant garantis jusqu'au 31 décembre 2023. Notre contrat d'électricité est aussi garanti jusqu'à fin 2024. Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, l'accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commandes d'acheter de l'électricité et/ou du gaz d'origine renouvelable. Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, Nantes Métropole lancera des accords-cadres pour les besoins en électricité et les besoins en gaz, permettant de référencer des fournisseurs qui seront mis en concurrence régulière pour l'attribution de marchés.

Petite précision. Les achats de gaz ont été réalisés pour un coût de 18 euros le mégawattheure. En juin dernier, le prix du marché était de 114 euros le mégawattheure. Pour notre contrat d'électricité, il est couvert pour 2022 à hauteur de 85 à 90 euros le mégawattheure et pour 2023 à un prix moyen de 280 euros le mégawattheure. En août, le prix du marché était de 671 euros le mégawattheure. C'est pour vous donner une idée de ce qu'il va se passer et vous expliquer l'intérêt d'anticiper ce marché.

Je vous propose donc de voter le projet suivant : autoriser Nantes Métropole, coordonnateur du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et des services associés, à signer, pour le compte de la Ville de Couëron, les accords-cadres correspondants ainsi que les marchés subséquents faisant suite aux accords-cadres, et autoriser Mme le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Merci, Sylvie. Avez-vous des questions sur cette délibération ? *(Non.)* L'idée est vraiment d'autoriser Nantes Métropole à lancer les négociations, et je pense qu'elles vont être rudes, mais nous leur faisons confiance.

Je mets aux voix.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 44220 ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

	EXTENSION DE					
6	ÉTABLISSEMENT					VEC
	LA CAISSE D'ALL	OCATIONS FAI	MILIALES DE LOIR	E-ATI	ANTIQUE	

Rapporteur:

Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

La hausse des effectifs scolaires a conduit pour la rentrée 2021 à l'ouverture d'une 8e classe au sein de l'école élémentaire Paul-Bert, en lieu et place d'un espace dédié à l'accueil périscolaire. La pause méridienne et les ateliers Ville concentrent plus de 80 % des enfants scolarisés. Des ajustements dans le fonctionnement et un recours renforcé aux locaux municipaux de proximité (Mille-Club, gymnase Moisan, salle de restauration) ont permis de pallier l'impossibilité de créer un nouvel espace. Néanmoins, ces choix ont impliqué des contraintes fortes, autant pour le personnel que pour les enfants : déplacement des enfants sur des temps contraints, renforcement de l'encadrement, mutualisation très forte des espaces tels que le Mille-Club, ne présentant pas les conditions propices à un accueil de qualité.

La création d'espaces complémentaires dédiés aux activités périéducatives est devenue nécessaire pour assurer l'accueil des enfants et des équipes éducatives dans de bonnes conditions. L'équipement sera accessible aux enfants sur l'ensemble des temps périéducatifs : accueil périscolaire, pause méridienne, ateliers Ville, ALP du mercredi après-midi.

Le projet vise à créer un espace périscolaire de près de 120 m² avec un lieu de stockage, une régie pédagogique, un local d'entretien, un espace administratif avec connexion au service informatique, deux salles d'activités communicantes, avec toutes deux un accès extérieur direct. L'implantation sur le site permet une liaison directe aux sanitaires enfants/adultes et une connexion rapide et sécurisée à la cour. La circulation globale du site tient compte également de ce nouvel équipement classé ERP 5° catégorie. Ce nouvel équipement périéducatif bénéficiera également d'un accès sur un espace de type jardin pédagogique partagé avec l'école Paul-Bert.

Le conseil d'administration de la CAF en date du 24 mai 2022 a décidé d'accorder une subvention d'investissement de 180 000 € sur un montant total prévisionnel des travaux de 364 060 € HT. Aussi, il convient d'autoriser la rédaction d'une convention d'objectifs et de financement qui précise les engagements respectifs de chaque partie.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser l'établissement d'une convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique portant sur l'aide à l'investissement dans le cadre de l'extension de l'accueil périscolaire de l'école Paul-Bert de Couëron;
- autoriser Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2022

<u>Madame le Maire</u>: Pour le point suivant, Clotilde Rougeot va nous parler de l'extension de l'accueil périéducatif de l'école Paul-Bert.

Clotilde Rougeot: Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, pour la rentrée 2021, une 8ème classe a été ouverte, du fait d'une hausse des effectifs, dans les locaux dédiés à l'accueil périscolaire. Il a donc été décidé de créer un nouvel espace de 120 mètres carrés, avec une pièce dédiée au rangement, un bureau qui pourra être mutualisé par les différents services et deux salles d'activité communicantes. Cet espace sera relié aux sanitaires, et un jardin sera créé et mutualisé avec l'école Paul-Bert, et donc l'équipe enseignante. En attendant, différentes solutions sont trouvées pour accueillir les enfants, mais elles ne sont pas optimales et nécessitent du temps et du personnel en plus. Cet espace est attendu par tous.

Il est donc proposé de signer une convention avec la CAF qui nous permettrait d'avoir une subvention de 180 000 euros en investissement, pour un montant prévisionnel de travaux de 364 060 euros.

Madame le Maire : Merci. Avez-vous des points supplémentaires ? Monsieur Vallée.

<u>Yvan Vallée</u>: Bonsoir, Madame Rougeot. Assez rapidement, nous avions évoqué, lorsque c'était M. Camus qui le présentait, une étude pour savoir le nombre d'élèves qu'il y a sur la commune, avec une projection éventuelle sur l'avenir. Avons-nous une réponse aujourd'hui ? C'est vrai que nous faisons des extensions à Jean-Zay, à Paul-Bert, et nous parlions d'une extension à la Métairie, mais quid de la suite ? Merci.

<u>Clotilde Rougeot</u>: Nous étions en réunion la semaine dernière par rapport à cette étude. Elle a pris un peu de retard, mais nous devrions avoir un retour avant la fin de l'année. Cela nous permettra de réajuster nos projets et d'avoir une projection à l'échelle de la Ville pour toutes les écoles. Je laisse mon collègue Ludovic Joyeux compléter ma réponse.

<u>Ludovic Joyeux</u>: L'essentiel a été dit, mais le prestataire a effectivement besoin de quelques semaines encore pour affiner ce que l'on appelle des matrices tendancielles. L'idée n'est pas juste de regarder le nombre de logements que nous produisons et de spéculer sur le nombre de personnes qui pourraient y habiter, c'est aussi de voir comment notre stock de logements réagit aujourd'hui en termes d'évolution de la population.

Or, un petit truc vient s'intercaler et prend une ampleur bien différente aujourd'hui par rapport à avant la phase de crise sanitaire, c'est l'évolution du marché immobilier sur notre territoire, avec des prix de sortie beaucoup plus importants que ceux que nous pouvions avoir il y a encore quatre ou cinq ans. C'est valable pour la location en loyer libre et pour l'accession à la propriété, et un peu moins pour les opérations sous maîtrise publique, puisque nous maîtrisons les coûts du foncier. Il faut donc que cette matrice intègre la manière dont le marché immobilier fait évoluer l'âge des familles qui viennent s'installer sur notre territoire, notamment.

Pour donner une tendance rapidement, les familles, pour arriver sur notre territoire, ont besoin de revenus plus consolidés qu'il y a quelques années, et je pense que, malheureusement, la crise que nous allons traverser ne facilitera pas les choses non plus. Si elles viennent avec un peu plus d'argent qu'il y a quelques années, elles sont un peu plus engagées dans leur cycle de vie, donc leurs enfants sont mécaniquement un peu plus âgés. C'est très schématique, mais, en la circonstance, cela impacte différemment les effectifs en maternelle et les effectifs en élémentaire.

Pour avoir une prospective qui soit assez fine et qui nous permette de regarder comment l'évolution populationnelle sur notre territoire impactera l'ensemble de nos services publics, dont les équipements scolaires, et pas uniquement sur les temps scolaires, mais aussi sur les temps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

périscolaires, nous devons avoir des matrices tendancielles un peu plus consolidées. Cela prendra donc quelques semaines de plus pour avoir quelque chose de véritablement exploitable pour nous.

<u>Madame le Maire</u>: Évidemment, une fois que nous aurons ce retour, nous le partagerons avec vous, il n'y a pas de surprise. C'est très important, parce que ces données auront des conséquences sur les projections que nous pouvons avoir à ce stade, et qui, je pense, seront modifiées, ce qui nous obligera peut-être à modifier certains projets d'extension que nous avions en tête. Je pense qu'il faut se laisser ces quelques semaines pour avoir les éléments, que nous partagerons avec vous.

Merci. En attendant, nous devons malgré tout essayer d'avoir une subvention, si c'est possible. Je mets cette délibération aux voix.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - (44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

7	CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS COUËRONNAIS AU SEIN DES ÉCOLES DIWAN DE NANTES ET DE SAINT-HERBLAIN
	– ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur

Clotilde Rougeot

EXPOSÉ

Les associations gestionnaires des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain ont exprimé auprès de la Ville de Couëron une demande de contribution au titre des enfants couëronnais scolarisés au sein de leur établissement respectif pour l'année scolaire 2021/2022 :

- école Diwan de Nantes : quatre enfants couëronnais concernés dont deux enfants scolarisés en maternelle,
- école Diwan de Saint-Herblain : trois enfants couëronnais concernés dont un enfant scolarisé en maternelle.

La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, est venue modifier l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation relatif à la participation des communes de résidence (si elles ne disposent pas d'école bilingue) aux frais de scolarité des élèves dans un établissement privé du premier degré sous contrat d'association proposant un enseignement bilingue sur la commune d'accueil.

Le forfait « scolarité » était qualifié de « volontaire » dans la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. La loi du 21 mai 2021 a supprimé la notion de « volontaire » pour retenir le caractère obligatoire de la contribution des collectivités. La contribution allouée doit faire l'objet d'un « accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur une autre commune à condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement en langue régionale. »

L'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation précise les modalités de calcul de la contribution comme suit : « Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques. ». En d'autres termes, la participation de la commune de résidence pour chaque élève scolarisé à l'école Diwan est égale, soit au coût moyen d'un élève du public de la commune d'accueil (Nantes/Saint-Herblain), soit à celui de la commune de résidence (Couëron), en retenant le moins élevé des deux.

L'école Diwan de Nantes et l'école Diwan de Saint-Herblain ont conclu chacune un contrat d'association avec l'État.

Ces éléments étant posés et étant entendu les charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Couëron et des Villes de Nantes et de Saint-Herblain, il appartient à la Ville de Couëron de verser à l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) et l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) une participation financière sur les bases suivantes :

- école Diwan de Nantes :
 - application du forfait maternelle de Nantes : 1 249 € par élève,
 - application du forfait élémentaire de Couëron : 460,34 € par élève.
- école Diwan de Saint-Herblain :
 - application du forfait maternelle de Saint-Herblain : 1 179 € par élève,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

application du forfait élémentaire de Saint-Herblain : 436 € par élève.

Par conséquent, le montant de la participation totale pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève pour :

- l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) à 3 418,68 €;
- l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) à 2 051 €.

Cette participation sera versée en une seule fois pour chacune de ces associations.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale cohésion sociale et solidarité du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable des bureaux municipaux des 20 juin 2022 et 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valoriser, pour l'année scolaire 2021/2022, la participation financière attribuée sur la base de :
 - pour l'école Diwan de Nantes :
 - · le forfait maternelle de la ville de Nantes : 1 249 € par élève,
 - le forfait élémentaire de la ville de Couëron : 460,34 € par élève, soit au total : 3 418,68 € ;
 - pour l'école Diwan de Saint-Herblain :
 - · le forfait maternelle de la ville de Saint-Herblain : 1 179 € par élève,
 - le forfait élémentaire de la ville de Saint-Herblain : 436 € par élève, soit au total : 2 051 € ;
- procéder à ces versements en une seule fois ;
- autoriser Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Le point suivant est encore présenté par Clotilde, il concerne la contribution de la Ville aux frais de scolarité des enfants couëronnais au sein des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain pour l'année scolaire 2021/2022, puisque nous sommes toujours en décalage.

<u>Clotilde Rougeot</u>: Les associations gestionnaires des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain, qui ont chacune conclu un contrat d'association avec l'État, ont fait une demande de contribution à la Ville au titre des enfants couëronnais scolarisés au sein de leurs établissements respectifs pour l'année scolaire 2021/2022. Nous avons quatre élèves scolarisés à l'école Diwan de Nantes, dont deux élèves en école maternelle, et trois élèves à l'école Diwan de Saint-Herblain, dont un élève en maternelle.

Pour le calcul, le Code de l'éducation précise que la participation de la commune de résidence de l'enfant scolarisé à l'école Diwan doit être égale au coût moyen d'un élève scolarisé, soit dans une école publique de la commune d'accueil, à savoir Nantes ou Saint-Herblain, soit dans une école publique de la commune de résidence, Couëron, en retenant le moins élevé des deux. Ce calcul se fait lorsqu'il n'y a pas la même proposition sur la ville de résidence des enfants. Comme nous n'avons pas de classe bilingue bretonne à Couëron, la ville de résidence doit donner une participation.

À Couëron, le coût élève en école maternelle est de 1 322,56 euros et, pour un élève en primaire, il est de 460,34 euros. Nous avons le coût élève des écoles de Saint-Herblain et de Nantes. Pour l'école de Nantes, il est retenu le forfait maternelle de Nantes, qui est de 1 249 euros, et le forfait de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMIENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Couëron pour l'école élémentaire, puisque nous sommes inférieurs au coût élève de Nantes. Pour l'école Diwan de Saint-Herblain, en maternelle et en élémentaire, les coûts élève de Saint-Herblain sont retenus, puisqu'ils sont en dessous des coûts élève de Couëron.

Ainsi, une subvention de 3 418,68 euros sera versée à l'école Diwan Bro Naoned, à Nantes, et de 2 051 euros à l'école Diwan Santervlan, à Saint-Herblain. Elle sera versée en une seule fois.

Madame le Maire : Merci, Clotilde. Avez-vous des remarques ? Pierre Camus-Lutz.

<u>Pierre Camus-Lutz</u>: Madame le Maire, chers collègues, une intervention rapide pour préciser la position du groupe des élus communistes, qui s'abstiendra sur ce point.

Dans la même logique que la position que nous avons prise sur les frais de scolarité accordés aux écoles privées, nous soutenons que, si la liberté de l'éducation est effectivement une valeur fondamentale de notre démocratie, il n'appartient pas aux collectivités locales de financer les choix individuels pris par les familles pour faire suivre à leurs enfants des parcours éducatifs en dehors des cursus publics. Bien sûr, nous entendons tout à fait l'importance de soutenir la culture bretonne, et notamment la pratique de la langue. Toutefois, nous préférerions accompagner la promotion de cette culture dans l'espace public et les institutions qui le composent pour lui permettre d'être saisie par le plus grand nombre, et non pas d'être réservée à celles et ceux qui en auraient les moyens.

La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021 nous obligeant désormais à participer aux frais de scolarité des enfants couëronnais scolarisés dans les écoles Diwan sous contrat, nous entendons nous abstenir pour signifier notre forte réserve sur le caractère obligatoire auquel les communes sont désormais confrontées. Ce sera tout. Merci de votre attention.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? (*Il n'y en a pas.*) Très bien. Je rejoins le fait qu'il serait aussi possible, mais je pense qu'il n'y aurait pas suffisamment d'enseignants, malheureusement, de pratiquer la langue bretonne dans certaines écoles, comme toute autre langue, mais ce ne serait pas de manière immersive comme on peut voir dans les écoles Diwan. Toutefois, il y a une loi, et nous l'appliquons. Je vous remercie et je mets au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 27 voix pour,
- 7 abstentions de la représentation politique « Parti communiste français » issue de la liste « Couëron se réalise avec yous ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

		CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COUERON ET L'ASSOCIATION
8	2022-71	TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES
		DE NANTES MÉTROPOLE

Rapporteur:

Patricia Guillouët

EXPOSÉ

Au diapason de son projet de collectivité, la ville et le CCAS ont à cœur de soutenir les publics les plus vulnérables. Les personnes éloignées de l'emploi constituent à ce titre une frange particulièrement fragilisée de la population. Accompagner les demandeurs d'emploi couëronnais, et notamment les plus jeunes, apparaît comme une nécessité, tout comme le fait de leur proposer des espaces d'accueil dédiés et au plus proche de leur lieu de vie.

Tel est l'objet de la convention entre la Ville et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC de Nantes Métropole).

1. L'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC)

L'ATDEC est un organisme né de la fusion de la mission locale et de la maison de l'emploi de Nantes Métropole en novembre 2018. L'association a pour ambition de permettre aux habitants de la métropole nantaise de construire leurs projets professionnels et d'accéder à l'emploi. À ce titre, les équipes de l'ATDEC de Nantes Métropole proposent des parcours d'accompagnement adaptés aux spécificités de chacun et travaillent étroitement avec les différents acteurs institutionnels, associatifs et économiques engagés dans le développement économique du territoire. Elle regroupe les services de la mission locale (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans), la maison de l'emploi et le PLIE (accompagnement du public de plus de 26 ans, non bénéficiaires du RSA).

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus en difficulté pour chaque quartier de la métropole nantaise ;
- déployer une offre de services aux publics adaptée aux réalités locales et équilibrée sur le territoire métropolitain;
- proposer une offre de services spécifiques vers les acteurs économiques de la métropole susceptibles de recruter et/ou de former les publics prioritaires.

2. Objet et contenu de la convention

La convention a pour objet principal la mise à disposition de locaux et de matériel par la Ville au bénéfice de l'ATDEC pour la tenue de permanences sur le territoire de Couëron. Chaque espace mis à disposition du partenaire permettra d'effectuer une permanence propre à chacune des activités de l'association :

- Espace 15-25 ans « Le Quai » :
 - déploiement d'une permanence assurée par la mission locale sur rendez-vous, tous les mardis et jeudis après-midi de 14 heures à 17 heures,
 - accueil sur le flux les mardis après-midi de 14 heures à 17 heures pour les jeunes dans une démarche emploi/formation.

Ce volet « mission locale » se fera dans la continuité et développement des permanences qui avaient déjà cours sur le territoire de Couëron, mais cette fois avec un lieu et des horaires de réception mieux identifiés (à l'origine une seule permanence le mardi).

Direction generale

REPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

. VILLE DE COUÉRON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

- Médiathèque Victor-Jara :
 - déploiement d'une permanence mensuelle sur rendez-vous : « rendez-vous de l'emploi : booster votre recherche ».
- Relais mairie de Couëron :
 - un espace d'accueil pour les bénéficiaires du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) sur rendez-vous tous les mardis par quinzaine aux horaires d'ouverture au public (du mardi au vendredi, de 9 heures à 12 heures).

L'ATDEC mobilisera son propre personnel pour ces permanences.

La mise à disposition des lieux et des équipements au partenaire se fera à titre gratuit.

L'animation et le suivi de la convention reposent sur trois services de la collectivité, chacun intervenant sur un volet dédié : le service jeunesse (volet mission locale), le service culture et patrimoine (volet « rendez-vous de l'emploi » à la médiathèque) et le service accueil et citoyenneté (volet PLIE), le service solidarités du CCAS ayant un rôle de coordination générale du projet.

3. Calendrier préliminaire du projet - Plan d'action

- La mise en place effective de la convention sur ses trois volets est prévue pour le 1^{er} décembre 2022 pour une durée de trois ans.
- Un premier atelier « rendez-vous de l'emploi : booster votre recherche » est prévu le 2 décembre 2022 à la médiathèque.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et solidarité du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le projet de convention entre la commune de Couëron et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole ;
- autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

<u>Madame le Maire</u>: Le point suivant concerne une convention entre la commune de Couëron et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole. Je laisse la parole à Patricia, qui nous présente plusieurs délibérations ce soir.

Patricia Guillouët: Bonsoir à toutes et tous.

En effet, nous allons pouvoir parler de cette convention avec l'ATDEC. Petit rappel par rapport à l'ATDEC, c'est la fusion entre la mission locale et la maison de l'emploi de Nantes Métropole. Notre ambition en rejoignant l'ATDEC est de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus en difficulté – vous le savez, les jeunes ont souffert de cette problématique durant le Covid –, de déployer une offre de services aux publics, adaptée aux réalités locales et à l'équilibre sur le territoire, et de proposer une offre de services spécifiques vers les acteurs économiques de la métropole susceptibles de recruter ou de former le public prioritaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 = ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Si nous souhaitons signer une convention avec l'ATDEC, c'est surtout parce que l'association souhaite la mise à disposition de locaux et de matériels par la mairie. La mission locale est présente sur le Quai pour des rendez-vous le mardi et le jeudi de 14 heures à 17 heures, et des accueils peuvent être organisés de 14 heures à 17 heures le mardi pour les jeunes dans une démarche d'emploi ou de formation. L'association a aussi des demandes pour le rendez-vous de l'emploi à la médiathèque, et également au relais de la mairie, avec un espace pour les bénéficiaires du PLIE, là aussi sur rendez-vous, mais par quinzaine.

Cette convention a donc pour but de mettre à disposition des locaux de la Ville pour l'ATDEC.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Avez-vous des demandes de points supplémentaires ? (Non.) En tous les cas, je trouve que cette convention et ce partenariat sont parfaits. Cela donnera aussi plus de poids à ces interventions, qui seront réparties sur le territoire coueronnais, sur le Quai, la médiathèque et le relais mairie. De manière complémentaire, je pense que, pour le bien de tous et pour le bien des jeunes, c'est indispensable.

Je mets aux voix cette délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

9 2022-72 FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION

Rapporteur:

Patricia Guillouët

EXPOSÉ

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Nantes Métropole a choisi de confier, par convention, la gestion financière et comptable du FAJ à l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC)-mission locale de Nantes Métropole. Le financement du fonds est assuré par Nantes Métropole et les autres collectivités et les organismes de protection sociale peuvent y participer. Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) octroie essentiellement des aides financières individuelles, versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

Une convention régit cette gestion. Elle est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire particulier (Covid-19) et de la modification du portage de la présente convention au sein de la Métropole, il est proposé par Nantes Métropole une nouvelle prolongation de deux ans. Cette période complémentaire laissera le temps d'un travail de bilan et de réflexion pour le renouvellement de la convention, qui devra prendre en compte les évolutions récentes apportées au règlement intérieur lors du conseil métropolitain du 16 octobre 2020 (élargissement de l'accès du fonds d'aide aux jeunes dès 16 ans, augmentation du plafond de l'aide à la subsistance en urgence).

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et solidarités du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver les termes de l'avenant à la convention fonds d'aide aux jeunes liant Nantes Métropole, le CCAS de Nantes et les villes de la Métropole;
- autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Le point suivant est toujours présenté par Patricia.

<u>Patricia Guillouët</u>: Cette fois, nous allons parler du fonds d'aide aux jeunes, que nous avons évoqué tout à l'heure avec Mme Scuotto-Calvez. Dans le cadre de notre participation à ce fonds d'aide, nous reversons à l'ATDEC environ 1 000 euros pour aider les jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés. Il existe plusieurs critères pour que les jeunes puissent en bénéficier, cela peut être l'alimentation, les vêtements, la mobilité... Il y a plusieurs choses.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Ces dernières années, à Couëron, ce fonds a permis d'aider à peu près 18 jeunes et, d'après les retours qui ont été donnés, c'était spécifiquement pour l'alimentation et les vêtements. Pour les autres critères, aucune aide n'a été apportée aux jeunes de Couëron. C'était important, je trouve, que vous le sachiez. Ce sont les éléments qui nous ont été donnés.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela. C'est un fonds très utile et, malheureusement, il a été utilisé pour 18 jeunes de notre commune.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Avez-vous des remarques ? *(Non.)* Voilà un autre dispositif qui vient en aide aux jeunes. Surtout, je crois que, quel que soit le fonds d'aide, les moments d'échanges sont essentiels. Cela se traduit parfois par une aide, mais, déjà, l'écoute est très importante. Je mets aux voix.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

10 2022-73 RELAIS INFO JEUNES AU QUAI – EXPÉRIMENTATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC INFOS JEUNES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur:

Patricia Guillouët

EXPOSÉ

En 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé une expérimentation consistant à déployer des Relais info jeunes (RIJ) afin de sensibiliser les jeunes aux ressources du réseau Info jeunes et à leur apporter une première information sur leur territoire de vie sur tous les sujets susceptibles de les concerner (études, logement, emploi et formation, vie quotidienne, santé, loisirs et culture, etc.). Ce projet concerne en priorité les quartiers politiques de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR), mais pas uniquement. Cette expérimentation mobilise, outre les acteurs locaux, le réseau local et régional Info jeunes et les services déconcentrés de l'État en charge de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

L'expérimentation se base sur des structures existantes (publiques ou associatives), qui sont déjà en contact avec des jeunes, et auxquelles le réseau Info jeunes Pays de la Loire propose de devenir un relais du dispositif. Les structures peuvent ainsi bénéficier d'outils et de ressources du réseau, sans pour autant devenir une structure d'information jeunesse à part entière, plus complexe et exigeante à mettre en place, en termes d'équipement ou de formation des agents.

Ainsi, les jeunes pourront trouver dans ces structures des ressources documentaires en format papier et numérique, un poste informatique permettant l'accès à Internet et un accompagnement individualisé sur les thématiques citées plus haut (accès au droit).

La durée de l'expérimentation est d'un an à compter de la date de signature de la convention, cette signature devant intervenir au plus tard avant décembre 2022. Un bilan intermédiaire sera réalisé à six mois de mise en place du dispositif, puis à la fin de l'expérimentation.

Afin d'adosser le dispositif de RIJ au Quai, un animateur jeunesse de la Ville sera sensibilisé à l'information jeunesse et à ses ressources par le Réseau info jeunes Pays de la Loire.

Les objectifs d'un Relais info jeunes :

- accueillir les jeunes et leur donner un premier niveau d'information : les référents ne sont pas des informateurs jeunesse à proprement parler, mais ils sont en capacité d'aiguiller les usagers sur les ressources documentaires, dans une logique d'autonomisation des jeunes dans leurs recherches,
- mettre les jeunes en lien avec la structure Infos jeunes la plus proche, si le professionnel n'a pas la compétence pour orienter ou les capacités à démarrer un suivi individualisé.

Info jeunes des Pays de la Loire (ex-CRIJ) apporte aux structures relais un appui logistique et méthodologique pour l'accueil et l'information des jeunes. Cette expérimentation est financée par l'État sur une base maximale de 1 500 € par Relais info jeunes :

- 350 € pour l'abonnement (impressions papier mise à jour de la documentation tous les trois mois), un kit de communication (affiches et flyers) et la formation d'une journée pour les référents;
- 1 150 € pour du matériel informatique (borne numérique, ordinateur ou tablette de préférence reconditionnés) et du mobilier destiné à la présentation des documents ressources (de type présentoir tournant).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Pour la structure municipale jeunesse le Quai, cette expérimentation permettra :

- la participation des agents du Quai à des temps de rencontres inter structures au sein du réseau Info jeunes et la veille permanente sur l'actualité jeunesse ;
- l'intégration au plan de communication globale du réseau (relais de communication sur les évènements du Quai à l'échelle métropolitaine). Il est aussi possible de co-organiser un évènement de lancement du Relais info jeunes, en collaboration avec le réseau Info jeunes des Pays de la Loire.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et solidarités du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser la signature de la convention entre la Ville de Couëron, Info jeunes des Pays de la Loire et la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour la mise en place d'un Relais info jeunes au Quai, sur la base d'une expérimentation d'une année;
- autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Le point suivant est toujours présenté par Patricia Guillouët.

<u>Patricia Guillouët</u>: Cette fois, nous allons rejoindre une expérimentation. Vous le savez, notre grand objectif par rapport à l'enfance et la jeunesse est d'accompagner ces jeunes dans l'insertion professionnelle. Comme vous le savez, le Quai a cette mission, et nous allons rejoindre une expérimentation pour un an avec le Relais info jeunes, qui remplace un peu le CRIJ.

Ce Relais va nous permettre d'accueillir des jeunes, de leur donner un niveau d'information plus important qu'aujourd'hui, avec plus d'éléments, de les aiguiller vers des ressources documentaires dans une logique d'autonomisation des jeunes dans leurs recherches et de les mettre en lien avec la structure Info jeunes la plus proche.

C'est une expérimentation d'un an, comme je vous l'ai dit, et un bilan sera fait au bout de six mois. Le fait de rejoindre ce Relais info va aussi permettre à nos équipes d'animateurs d'avoir des ressources et de se former, donc c'est vraiment très intéressant pour eux.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. C'est le troisième dispositif. Nous parlions de l'emploi tout à l'heure, et c'est vrai que nous touchons là un public particulier, les jeunes, qu'il est très important de pouvoir accompagner. Cette expérimentation donne toute la dimension à notre volonté d'accompagner les jeunes vers l'emploi. Pour cela, nous allons donc mettre en place plusieurs dispositifs, et je remercie Patricia et les services qui travaillent avec elle, qui donnent de leur temps pour trouver des solutions et répondre aux attentes de ce public jeune. Si tout le monde s'en souvient, cela faisait aussi partie de nos orientations, nous voulions fortement intervenir vers les 15-25 ans.

<u>Patricia Guillouët</u>: Oui, exactement. Depuis que l'équipe est réunie, nous mettons tout en œuvre pour répondre à ces demandes et à nos jeunes sur le territoire.

Madame le Maire : Je mets aux voix.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

11	2022-74	CHANTIERS PLAN JOB – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE – CONVENTION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES VILLES DE NANTES, SAINT-HERBLAIN ET COUËRON
----	---------	---

Rapporteur:

Patricia Guillouët

EXPOSÉ

Dans le but de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des jeunes, la Ville de Nantes a souhaité depuis plusieurs années développer et diversifier les modes d'intervention auprès des jeunes, en lien étroit avec les partenaires du territoire.

Les chantiers Plan job constituent un des supports visant à mobiliser des jeunes pour les sensibiliser à leur parcours social, professionnel et citoyen. Initiés en décembre 2004 au Breil, ces chantiers se sont étendus progressivement et concernent dorénavant l'ensemble des territoires inscrits en politique de la Ville ainsi que l'île de Nantes (pointe est). Des chantiers se rapportent d'une part au cadre de vie et à l'environnement du quartier, d'autre part aux manifestations festives nantaises (culturelles, sportives, etc.), et des chantiers de dynamisation des quartiers sont proposés à des jeunes de 16 à 21 ans qui habitent un des territoires désignés.

Depuis 2019, le dispositif Plan job se déploie dans le cadre d'un marché qui arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Compte tenu des nombreux effets positifs produits par ces chantiers, il est proposé de renouveler le marché pour une période de quatre ans, de 2023 à 2026. Dans le cadre de ce renouvellement, les villes de Saint-Herblain et de Couëron ont souhaité s'associer au dispositif et développer des chantiers à l'échelle de leur territoire en lien étroit avec leurs propres partenaires.

Cet engagement conjoint des villes de Nantes, de Saint-Herblain et de Couëron se formalisera dans le cadre d'une convention de groupement de commandes. La Ville de Nantes agira en qualité de coordonnateur du groupement et accomplira à ce titre l'ensemble des actes et opérations matériels et juridiques nécessaires à l'accomplissement des formalités afférentes au lancement de la procédure de consultation, et à la signature et à la notification du marché qui en découlera. L'exécution opérationnelle et financière sera, en toutes hypothèses, assurée par les membres du groupement. La CAO compétente est celle du coordonnateur.

Au regard de l'objet du marché portant sur des services sociaux, il est proposé de recourir à une procédure adaptée au titre de l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Le futur titulaire du marché assurera une double fonction de :

- coordination du dispositif: animation et coordination de la dynamique Plan job à l'échelle du territoire, gestion des inscriptions et suivi administratif, accompagnement des jeunes avec une attention particulière au travail des mineurs;
- mise en œuvre opérationnelle des chantiers : préparation des chantiers en lien avec les structures/donneurs de missions, encadrement technique et pédagogique, portage administratif et financier.

Le futur titulaire s'efforcera d'atteindre les objectifs ci-dessous, en accord avec les membres du groupement de commandes :

- la réalisation de 270 chantiers par an, répartis de la manière suivante :
 - pour Nantes : 246 chantiers.
 - pour Saint-Herblain: 12 chantiers,
 - pour Couëron : 12 chantiers ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

le marché, non alloti en raison du caractère homogène des prestations, sera conclu pour une durée de quatre ans. Le montant estimatif du marché est de 880 000 € HT sur la totalité de la période de quatre ans.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et solidarités du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser la signature de la convention constitutive du groupement de commandes relative aux chantiers Plan job;
- autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Patricia, nous sommes bien partis, donc continuons avec le point suivant.

<u>Patricia Guillouët</u>: Oui, et je dirai même que nous terminons en beauté. Je vais vous présenter Plan job, qui est vraiment un coup de cœur pour moi. Quand on nous l'a présenté lors d'une réunion PlA, j'ai regardé Adrien Voileau et Sandra Maisonneuve et je leur ai dit « il faut qu'on le fasse ». Je crois vraiment beaucoup en ce Plan job. Pourquoi ? Alors, c'est un dispositif d'autonomie et d'insertion professionnelle qui est testé sur Nantes depuis 2004, avec une opportunité de l'étendre à d'autres collectivités, donc ils nous ont fait cette proposition de rejoindre Plan job.

Plan job, ce sont des missions ponctuelles de deux heures et demie et de 30 minutes de pause citoyenne. Le principe, c'est que, quand un jeune s'inscrit à Plan job, il reçoit des missions, qui peuvent être portées par des collectivités qui font partie du groupe, donc Couëron, Nantes et Saint-Herblain. Une fois qu'il s'inscrit à une mission, il rejoint un groupe de quatre à six jeunes, encadré par un animateur technique et pédagogique. Ce qui est drôle dans cet accompagnement, c'est que les encadrants sont souvent des anciens jeunes qui ont fait des missions de Plan job. À partir de 26 ans, ils peuvent devenir animateurs. Il y a une vraie transmission dans cet accompagnement.

Ces missions durent donc deux heures et demie et peuvent être très variables. Par exemple, cela peut être soutenir une association qui a besoin de personnes pour installer un événement. Une fois la mission terminée, il y a 30 minutes de pause citoyenne, pendant laquelle les jeunes peuvent échanger avec le milieu associatif ou la collectivité, où nous pouvons leur transmettre des savoirs, sur le fonctionnement de l'association, sur le fonctionnement de la collectivité, etc. Forcément, ce dispositif est gagnant-gagnant: gagnant pour les associations, gagnant pour la collectivité et gagnant pour les jeunes, qui en ressortent forcément grandis. Ces missions sont rémunérées, ce qui les rend très attrayantes pour nos jeunes. Les accompagnateurs, aussi, sont rémunérés.

<u>Madame le Maire</u>: Ce dispositif n'est pas très connu, alors qu'il propose quelque chose d'intéressant, et avec des échanges. Ce qui est important, c'est tous les échanges qui s'opèrent, même au travers d'une mission qui peut paraître courte. Parfois, même pendant des temps très courts, il peut y avoir des transmissions et des échanges de très bonne qualité, qui permettent aussi aux jeunes de se questionner sur leur avenir et sur leur investissement en tant que citoyen.

Je mets aux voix cette délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

12		BUDGET	PRINCIPAL	DE	LA	VILLE	-	APPROBATION	DE	LA	DÉCISION
			ATIVE N° 2								

Rapporteur:

Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

La présente délibération a pour objet de procéder à des modifications budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenues nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

La décision modificative n° 2 du budget principal est disponible en mairie, à la direction générale, et sur le site Internet de la Ville.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M14;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-1 du 31 janvier 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources et affaires générales du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter la décision modificative, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement:

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
Total des recettes de fonctionnement	Mary Williams	0,00€	0,00€

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total	
012 – Charges de personnel	300 000,00 €		300 000,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	1)	- 300 000,00 €	- 300 000,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement	300 000,00 €	- 300 000,00 €	0,00€	

Investissement:

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 300 000,00 €	- 300 000,00 €
Total des recettes d'investissement	A THE STATE OF THE	- 300 000,00 €	- 300 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
16 – Emprunts et dettes assimilées	- 300 000,00 €		- 300 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	- 300 000,00 €		- 300 000,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

<u>Madame le Maire</u>: Merci, Patricia. Nous passons maintenant au budget principal de la Ville, avec l'approbation de la décision modificative n° 2. Je donne la parole à Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon: Merci, Madame le Maire. Bonsoir.

Effectivement, il s'agit d'une décision modificative. Comme son nom l'indique, elle sert à faire des modifications au budget, mais toujours dans le respect d'un équilibre budgétaire. Vous avez donc dans le tableau des plus et des moins, les plus concernent les charges de personnel, et les moins le virement à la section d'investissement. Vous voyez aussi l'équilibre à retrouver sur la section d'investissement dans le bas du tableau.

Au-delà de ces chiffres que vous aurez à voter tout à l'heure, je crois qu'il est important de noter que ces 300 000 euros que nous sommes obligés d'ajouter au budget de fonctionnement de la Ville sont liés uniquement aux mesures gouvernementales d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et d'augmentation du SMIC. Cela représente 300 000 euros, pour une masse salariale d'un peu plus de 13 millions d'euros, soit une augmentation de la masse salariale d'un peu plus de 2 %, mais seulement sur six mois de l'année. Ces mesures ont été prises par le gouvernement cet été, donc nous pouvons déjà prévoir pour le budget de l'an prochain que, en année pleine, cela représentera une augmentation de 4 %. D'ailleurs, c'est ce qui a été annoncé dans les revalorisations des points d'indice.

Nous pouvons nous féliciter que cette mesure ait été prise pour nos agents, car elle permet de compenser les effets de l'inflation. Bien sûr, ce n'est qu'une compensation partielle de ce que perdent les agents en pouvoir d'achat, puisque, nous le vivons tous, cette inflation est bien supérieure à 4 %. Nous rencontrons actuellement les agents, notamment dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de décembre, mais nous leur avons déjà dit que, à l'issue de la mise en place du RIFSEEP, nous ouvrirons aussi ce dossier du pouvoir d'achat pour voir comment, en tant que collectivité, nous pouvons contribuer à l'amélioration de leur rémunération. Je tenais à le répéter ici.

Nous nous félicitons donc de cette augmentation du pouvoir d'achat des agents, mais nous regrettons néanmoins que cette augmentation de la masse salariale soit exclusivement à la charge de la collectivité. En effet, l'État ne compense pas pour les collectivités cette augmentation de la masse salariale, qui, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, dépassera pourtant bientôt les 70 % de nos dépenses de fonctionnement, avec tout l'impact que cela peut avoir sur nos marges de manœuvre budgétaires.

Quand je dis que cette augmentation est à la charge exclusive de la collectivité, je suis sans doute loin de la réalité, car les éléments que nous avons aujourd'hui sur le projet de loi de finances laissent à penser que le filet de sécurité qui sera mis en place pour les communes les plus en difficulté se fera à dotation constante. Puisque nous n'entrons pas dans le cadre de ce filet de sécurité, nous aurons une diminution de notre dotation globale de fonctionnement dans le budget 2023. Cette dotation est à enveloppe normée, fermée, constante, donc, quand on donne un peu plus aux uns, on donne un peu moins aux autres. Malheureusement, Couëron fera partie des collectivités qui auront moins. Bien sûr, c'est un débat que nous aurons plus longuement à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget en janvier.

La délibération est simple, je l'ai présentée rapidement, nous ajoutons 300 000 euros dans les dépenses réelles et, pour équilibrer notre budget de fonctionnement, nous retirons 300 000 euros de ce que nous avions prévu de virer à la section d'investissement. On le retrouve en dessous. Ensuite, il faut équilibrer le virement de la section de fonctionnement, donc nous diminuons de 300 000 euros la ligne des emprunts et dettes. Les deux budgets restent donc équilibrés, même avec cette augmentation de masse salariale de 300 000 euros.

REPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Madame le Maire : Merci, Jean-Michel. Avez-vous des remarques ? Oui, Julien.

<u>Julien Rousseau</u>: Madame le Maire, chers collègues, il nous est demandé de nous prononcer ce soir sur une augmentation de l'enveloppe salariale qui fait suite au dégel du point d'indice des fonctionnaires, décidé par le gouvernement le 28 juin dernier.

Cette augmentation, bien qu'elle représente une bouffée d'oxygène à court terme pour des millions de Français, reste en deçà de l'inflation et de la réalité vécue par les salariés du secteur public. Rappelons que, entre le 1^{er} juillet 2010 et janvier 2022, à échelon identique, les agents des trois fonctions publiques ont perdu plus de 11 % de pouvoir d'achat. N'en déplaise alors aux défenseurs de ce gel, les différents mécanismes d'augmentation individuelle prévus dans le statut de la fonction publique sont définis pour reconnaître l'acquisition d'expérience et de technicité dans l'emploi, et non pas pour compenser l'augmentation du coût de la vie.

Alors que cette revalorisation va représenter une dépense non négligeable pour notre commune, elle montre une fois de plus la responsabilité de l'État qui, en baissant les dotations publiques, met de nombreuses collectivités en difficulté. Une augmentation plus régulière depuis dix ans aurait permis aux fonctionnaires de ne pas perdre en pouvoir d'achat et également aux collectivités de mieux l'intégrer dans leur budget.

Le groupe PCF votera donc sans aucune hésitation cette revalorisation, en pointant le fait, une fois encore, que ce sont les collectivités qui pallient le désengagement de l'État. Je vous remercie.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Il n'y en a pas.) Puisque tout le monde est d'accord pour voter cette délibération, je la mets aux voix.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

13	2022-76	TITRES RESTAURANT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT
----	---------	---

Rapporteur:

Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Par sa délibération n° 2016-75 du 22 juin 2016, le conseil municipal a approuvé l'attribution de titres restaurant au personnel de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2017 et a décidé à cette fin d'adhérer au groupement de commandes conduit par Nantes Métropole en vue du lancement d'un marché relatif à la fourniture et à la gestion de titres de restauration.

Le titre restaurant est un moyen de paiement remis par l'employeur qui permet aux agents d'acquérir tout ou partie de leur repas consommé au restaurant, mais également auprès d'un traiteur ou d'un commerce de détail en fruits et légumes, ainsi qu'en grande distribution (pour certains produits).

Compte tenu des évolutions liées à l'organisation du temps, notamment avec la mise en place de nouveaux régimes de travail, le conseil municipal du 13 décembre 2021 a modifié le règlement des titres restaurant afin d'adapter les forfaitisations de ceux-ci aux modalités de temps de travail des agents, sans toutefois modifier les modalités d'attribution initiales. Celles-ci attribuaient à chaque agent un nombre de titres restaurant en fonction de la fourchette de taux d'emploi dans laquelle il se trouvait

Afin de mieux correspondre à la réalité, il est proposé d'effectuer l'octroi au réel du taux d'emploi avec un arrondi au plus proche. Aussi, le tableau d'octroi en page 3 du règlement se voit modifier.

		itres resi	taurant en fond	tion au t	aux a empio	,,	120				
Taux d'emploi arrondi de l'agent	Nombre de titres restaurant mensuel										
T-5 (1)	Scolaire	35h	Annualisation	36h	37h30	38h30	39h/forfait				
5%	1	1	1	1	1	1	1				
10%	2	2	2	2	2	2	2				
15%	2	3	3	3	3	3	3				
20%	3	4	4	4	4	3	3				
25%	4	5	5	5	5	4	4				
30%	5	6	6	6	5	5	5				
35%	5	7	7	7	6	6	6				
40%	6	8	8	8	7	7	7.				
45%	7	9	9	9	8	8	8				
50%	8	10	10	10	9	9	9				
55%	8	10	10	10	10	.9	9				
60%	9	11	11	11	11	10	10				
65%	10	12	12	12	12	11	11				
70%	11	13	13	13	13	12	12				
75%	11	14	14	14	14	13	13				
80%	12	15	15	15	14	14	14				
85%	13	16	16	16	15	14	14				
90%	14	17	17	17	16	15	15				
95%	14	18	18	18	17	16	16				
100%	15	19	19	19	18	17	17				

Ce nouveau tableau permettra une attribution plus juste du nombre de titres restaurant arrondi à l'entier supérieur sur la base du temps complet.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'ensemble de ces modalités est présenté dans le règlement des titres restaurant en annexe.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi Le Pors, et notamment son article 9 ;

Vu la délibération n° 2016-75 du conseil municipal du 22 juin 2016 ;

Vu la délibération n° 2021-121 du conseil municipal du 13 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 7 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le principe selon lequel le nombre de titres restaurant attribué à chaque agent est forfaitaire et non modulable ; leur attribution mensuelle est fixée ci-dessous :

Taux d'emploi arrondi de l'agent	Nombre de titres restaurant mensuel								
	Scolaire	35h	Annualisation	36h	37h30	38h30	39h/forfai		
5%	1	1	1	1	1	1	1		
10%	2	2	2	2	2	2	2		
15%	2	3	3	3	3	3	3		
20%	3	4	4	4	4	3	3		
25%	4	5	5	5	5	4	4		
30%	5	6	6	6	5	5	5		
35%	5	7	7	7	6	6	6		
40%	6	В	8	8	7	7	7		
45%	7	9	9	9	8	8	8		
50%	8	10	10	10	9	9	9		
55%	8	10	10	10	10	9	9		
60%	9	11	11	11	11	10	10		
65%	10	12	12	12	12	11	11		
70%	11	13	13	13	13	12	12		
75%	11	14	14	14	14	13	13		
80%	12	15	15	15	14	14	14		
85%	13	16	16	16	15	14	14		
90%	14	17	17	17	16	15	15		
95%	14	18	18	18	17	16	16		
100%	15	19	19	19	18	17	17		

- modifier le règlement des titres restaurant en fonction;
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

<u>Madame le Maire</u>: Le point suivant porte sur les titres restaurant et la modification du règlement des titres restaurant. Il est présenté par Jean-Michel Éon.

<u>Jean-Michel Éon</u>: C'est une délibération relativement technique, donc je vais essayer d'être le plus clair possible pour vous la présenter.

Vous savez que nous avions adopté un règlement pour mettre en place des titres restaurant il y a maintenant un certain nombre d'années. Quand nous avons modifié les régimes de travail offerts aux agents il y a un an, nous avions mis en place au 1^{er} janvier 2022 une nouvelle répartition des titres restaurant de façon mensuelle, qui tenait compte des différents régimes de travail offerts aux agents. Toutefois, cela avait été fait en prenant des fourchettes de taux d'emploi, c'est-à-dire que nous étions partis sur 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % du taux d'emploi plein, ce qui donnait un nombre de tickets restaurant pour chaque agent en fonction de son nombre de jours de travail. Vous le savez, ils peuvent faire leur temps en quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours.

Finalement, nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas très équitable pour les agents et qu'il valait mieux faire une règle de trois qui parte de leur taux d'emploi exact, car nous avons tous les types de taux d'emploi dans la collectivité, y compris à la centaine de minutes. Cette règle de trois à partir de leur temps de travail exact permet donc d'avoir quelque chose de plus cohérent pour les agents, et le tableau présenté dans la délibération montre que c'est plutôt à leur avantage par rapport à la formule que nous avions jusqu'à présent.

Cette proposition a d'ailleurs reçu un avis favorable du comité technique vendredi dernier.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Avez-vous besoin d'explications complémentaires? *(Non.)* Très bien. Je mets aux voix.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

14	2022-77	TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION	
----	---------	--------------------------------------	--

Rapporteur:

Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du conseil municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le comité technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Les nécessités et besoins des services imposent les créations, transformations et suppressions de poste suivantes :

Postes permanents - création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Culture et patrimoine	Responsable de lecture publique	-	(4)	Nouvelle organisation du service	Création du poste	Bibliothécaire	тс

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Pilotage et performance	Responsable pilotage et performance	Attaché	тс	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Attaché principal	тс
Ressources humaines	Responsable du service	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	тс	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique au 1 ^{er} novembre 2022	Attaché	тс
Finances et commande publique	Assistante commande publique	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	ТC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un comité technique ultérieur)	Adjoint administratif principal de 2º classe	тс
Patrimoine culturel	Agent de valorisation du patrimoine	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	тс	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint administratif	TC
Culture et patrimoine	Responsable de l'action culturelle (Lecture publique)	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	тс	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1re classe	тс

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Espaces verts et naturels	Responsable adjoint	Agent de maîtrise principal	TC	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique au 1er novembre 2022	Technicien	тс
Espaces verts et naturels	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 1'e classe	TC	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique au 1er novembre 2022	Agent de maîtrise	TC
Sports	Agent de maintenance et d'entretien piscine	Adjoint technique principal de 1'e classe	TC	Mutation interne et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint technique	тс
Restauration collective et entretien ménager	Responsable d'office	Adjoint technique principal de 2º classe	тс	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique au 1er novembre 2022	Agent de maîtrise	тс
Restauration collective et entretien ménager	Responsable d'office	Adjoint technique principal de 2º classe	31,35 h	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique au 1er novembre 2022	Agent de maîtrise	31,35 h
Moyens généraux / restauration	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	30,87 h	Départ de l'agent et réorganisation des missions	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint technique	21,37 h + 9,50 h (2 postes)
Moyens généraux	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	28,71 h	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint technique	30,31 h
Petite enfance	Assistant d'accueil petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	30 h	Nouveau besoin (nouveau multi accueil)	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35 h
Petite enfance	Assistant d'accueil petite enfance	ATSEM principal de 1 ^{re} classe	29,35 h (2 postes)	Départ des agents en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	ATSEM principal de 2º classe	29,35 h (2 postes)
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation principal de 2º classe	23,58 h	Modification de temps de travail à la demande d'un agent	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint d'animation principal de 2º classe	22,27 h
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	15,32 h	Modification des circuits scolaires	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un comité technique ultérieur)	Adjoint d'animation	21,20 h
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	21,40 h	Modification des circuits scolaires	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un comité technique ultérieur)	Adjoint d'animation	21,52 h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 : ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	19,50 h	Modification des circuits scolaires	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un comité technique ultérieur)	Adjoint d'animation	18,52 h
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	14,34 h	Modification des circuits scolaires	Création du poste (le poste sera supprimé après avis d'un comité technique ultérieur)	Adjoint d'animation	14,60 h
Éducation	Animateur périéducatif	Adjoint d'animation	6,64 h	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste après avis du comité technique	Adjoint d'animation	11,07 h

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissement temporaire d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période Grade		Quotité de travail	
Direction culture, sport et initiatives locales	Recrutement d'un chargé de mission appui et coordination culturelle	Du 1 ^{er} février 2022 au 31 août 2023 (prolongation du besoin)	Attaché	тс	
Service moyens généraux	Recrutement d'un renfort pour l'encadrement du service	Du 1 ^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023	Attaché	тс	
Service vie associative et initiatives locales	Recrutement d'un renfort administratif (subventions)	Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023	Adjoint administratif	TC	
Service restauration collective et entretien ménager Recrutement d'un renfort à la cuisine centrale		Du 1 ^{er} octobre 2022 au 31 janvier 2023	Adjoint technique	тс	

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 10 octobre 2022 et après mise à jour, de **468 postes** créés dont 39 postes non pourvus.

Au 27 juin 2022, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de **465 postes** créés dont 48 postes non pourvus

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2022-58 du 27 juin 2022 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du comité technique du 7 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 29 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON 14220 ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'attaché principal à temps complet,
 - 1 poste d'attaché à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste de bibliothécaire à temps complet,
 - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{re} classe à temps complet,
 - 1 poste de technicien à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet 31,35 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30,31 h,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21,37 h,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 9,50 h,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - 2 postes d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet 29,35 h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet 22,27 h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 21,20 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 21,52 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18,52 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 14,60 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11,07 h;
- approuver la suppression des postes suivants :
 - · 1 poste d'attaché à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{re} classe à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet 31,35 h au 1^{er} novembre 2022,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30,87 h,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28,71 h,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet 30 h,
 - 2 postes d'ATSEM principal de 1^{re} classe à temps non complet 29,35 h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet 23,58 h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 6,64 h;
- autoriser les emplois suivants correspondant à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'attaché pour la direction culture, sport et initiatives locales du 1^{er} février 2022 au 31 août 2023 (prolongation du besoin),
 - 1 poste d'attaché pour le service moyens généraux du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023,
 - 1 poste d'adjoint administratif pour le service vie associative et initiatives locales du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023,
 - 1 poste d'adjoint technique pour le service restauration collective et entretien ménager du 1^{er} octobre 2022 au 31 janvier 2023;
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la ville ci-après
- inscrire les crédits correspondants au budget.

71

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

<u>Madame le Maire</u>: Puisque tu as été très clair pour le point précédent, je pense que tu le seras aussi pour le tableau des effectifs.

<u>Jean-Michel Éon</u>: Je vais être très rapide effectivement, puisque nous essayons d'être de plus en plus clairs. Comme d'habitude, la première diapositive vous présente les masses globales d'emploi sur la collectivité, avec, entre parenthèses, les effectifs au moment du dernier conseil municipal. Vous pouvez constater un certain nombre d'évolutions, notamment dans les effectifs budgétaires, puisque nous sommes à 468 postes. Ce n'est pas du réel, bien sûr, vous allez voir que nous allons en créer et en supprimer, mais vous connaissez bien la mécanique maintenant. En tout cas, cela nous donne des tendances sur les effectifs de la collectivité.

Sur la diapositive suivante, on ne vous présente que les créations et les postes temporaires. Il n'y a pas de suppressions sur ce conseil. Pour être le plus clair possible, nous avons essayé de scinder les créations, les transformations et les suppressions, mais, pour les transformations, que vous avez dans la délibération, cela n'a pas beaucoup d'intérêt, puisqu'elles sont liées soit aux avancements de grade, soit aux changements de personnel qui nous imposent d'ouvrir et de fermer des postes. En termes de création réelle, il n'y en a qu'une, c'est l'ouverture d'un poste de bibliothécaire, pour un ou une responsable de la lecture publique. Le poste sera publié une fois que vous aurez voté cette délibération. Nous avons ajouté les postes de renforts temporaires, parce que cela nous semble important d'avoir une lisibilité à ce niveau.

Vous voyez que quatre postes de renforts temporaires nous sont proposés :

- Le recrutement d'un chargé de mission en appui et coordination culturelle pour une période de six mois.
- Le recrutement d'un renfort pour l'encadrement du service moyens généraux pour une période de six mois, compte tenu de l'absence de la responsable du service.
- Le recrutement d'un renfort administratif au service vie associative et initiative locale. L'année dernière, ce service a récupéré les analyses des subventions, qui représentent un gros travail, en plus dans une temporalité où nous voulons mettre en place une nouvelle critérisation des subventions. Ce travail nécessite donc le renfort d'un agent, qui pourrait, d'ailleurs, rester nécessaire à terme, puisque l'analyse des subventions représente un moment important pour le service vie associative, et que, vous le savez, nous sommes dans une logique d'analyse de l'ensemble des contributions de la collectivité aux associations, et pas seulement d'un point de vue pécuniaire.
- Le recrutement d'un renfort à la cuisine centrale. Compte tenu d'absences pour maladie, il y a nécessité, comme pour le service moyens généraux, de recruter un renfort sur une période plus courte, de quelques mois.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. La clarté des propos de mon collègue a-t-elle répondu à l'ensemble des questions que vous auriez pu avoir ? (Oui.) Je mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 30 voix pour,
- 1 abstention de la liste « Un renouveau pour Couëron »,
- 3 abstentions de la représentation politique « Ensemble pour Couëron » issue de la liste « Un renouveau pour Couëron ».

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Annexe - Tableau des effectifs au 10/10/2022

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs nor pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	1,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinel	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Fillère administrative	83,00	0,00	83,00	71,80	71,00	11,00	9,00
Atlaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	5,00	0,00	5,00	4,00	4,00	1,00	1,00
Atlaché	8,00	0,00	8,00	8,00	8,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	8,00	0,00	8,00	7,80	7,80	0,00	0,00
Rédacleur principal de 2ème classe	7,00	0,00	7,00	5,00 7,00	5,00 6,90	2,00	2,00
Rédacteur	7,00	0,00	7,00	17,00	16,70	3,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20,00	0,00	11,00	10,00	9,60	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ême classe	11,00	0,00	16,00	13,00	13,00	3,00	3.00
Adjoint administralif Filitère culturelle	16,00	1,00	15,50	13,00	12,40	3,00	1,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	1,00	0,80	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	1,80	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Fillère technique	192,00	81,00	162,74	165,00	148,39	27,00	8,00
hgénieur principal	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	0,00
Ingénieur	6,00	0,00	6,00	5,00	4,90	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	9,00	9,00	0,00	0,00
Technicien	3,00	1,00	2,74	2,00	1,74	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	5,00	0,00	5,00	5,00	4,90	0,00	0,00
Agenl de maîtrise	5,00	2,00	4,61	5,00	4,61	0,00	0,00
Adjoint lechnique principal de 1ère classe	47,00	12,00	44,74 30,79	47,00 33,00	44,74 28.21	1,00	1,00
Adjoint lechnique principal de 2ème classe	35,00 75,00	18,00 47,00	53,06	54,00	44,29	21,00	2,00
Adjoint technique	6,00	0,00	6,00	4,00	4,00	2,00	2,00
Fillère police municipale Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0.00
Chef de service de police municipale	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	1,00
Fillère sportive	12,00	3,00	10,43	11,00	10,06	1,00	0,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0.00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	5,00	0,00	5,00	5,00	4,80	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	3,00	2,00	2,26	3,00	2,26	0,00	0,00
Opéraleur des A.P.S.	1,00	1,00	0,17	0,00	0,00	1,00	0,00
Fillère médico-sociale	55,00	30,00	49,17	54,00	48,79	1,00	1,00
Médecin	1,00	1,00	0,13	1,00	0,13	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8,00	0,00	8,00	8,00	7,90	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0.00
Educateur de jeunes enfants	4,00	1,00	3,54	4,00	3,54	0,00	0,00
Agent social	4,00	1,00	3,86	4,00	3,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	14,00	7,00	12,87	14,00	13,70 15,86	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	20,00	20,00	16,77 60,69	19,00	33,38	57,00	18,00
Filière animation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe Animateur	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,00	1,00	0,92	1,00	0,92	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de l'ere classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe	13,00	13.00	9,73	13,00	9,73	0,00	0,00
Adjoint d'animation	82,00	80,00	45,04	26,00	18,73	56,00	18,00
E-d	,50	,	,				

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Accroissements temporaires ou saisonniers au 10/10/2022

Grade et temps de traval1	Effectif	
Psychologue territorial	1	
vacations	1	Amobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
Adjoint du patrimoine	1	
vacations	- 1	Amobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
Attaché	2	to the second se
35,00	1	Renfort à la direction culture, sport et initiatives locales (du 1/02/2022 au 31/08/2023)
35,00	1	Renfort au service moyens généraux (du 1/11/2022 au 30/04/2023)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	
35,00	1_	Renfort au service prévention et tranquitité publique (jusqu'au 31/12/2022)
Adjoint administratif	-1	The state of the s
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (jusqu'au 31/08/2023)
Technicien principal de 2ème classe	1	And the state of t
35,00	1	Renfort au service moyens généraux (jusqu'au 31/12/2022)
Adjoint technique	6	
35,00	2	Partenariat avec les tycées (du 1/09/2022 au 7/07/2023)
35,00	1	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/10/2022 au 31/01/2023)
28,10	2	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2022 au 31/08/2023)
5,70	1	Renfort lié aux absences syndicales d'un agent du service restauration collective (jusqu'au 31/12/2022)
Adjoint d'animation	12	
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 1/09/2022 au 7/07/2023)
17,34	7	Renfort au service éducation (du 1/09/2022 au 31/08/2023)
11,07	3	Renfort au service éducation (du 1/09/2022 au 31/08/2023)
ATSEM principal de 2ème classe	1	
29,35	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2022 au 31/08/2023)

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

15	2022-78	OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNÉE 2023	
----	---------	--	--

Rapporteur

Olivier Miché

EXPOSÉ

Depuis 2014, le conseil métropolitain de Nantes Métropole émet le vœu que les Maires autorisent, chaque année, des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base d'accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2023.

Ainsi, les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole, dans les strictes conditions suivantes :

- le dernier dimanche de novembre pour les commerces de centre-ville, de centre-bourg et de quartier ;
- l'avant-dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain ;
- le dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain.

Cet accord a été signé par l'ensemble des partenaires, sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2023, conformément à l'accord territorial signé le 26 septembre 2022 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) commerce du PLU métropolitain, le dimanche 26 novembre 2023, de 12 heures à 19 heures;
- ouverture possible des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 10 décembre 2023, de 12 heures à 19 heures;
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 17 décembre 2023 de 12 heures à 19 heures.

Sur la base de cet accord, le conseil métropolitain de Nantes Métropole a émis un vœu pour que les 24 maires puissent autoriser les ouvertures du dimanche selon les conditions exposées ci-dessus.

VILLE DE COUERON - (14220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

PROPOSITION

Vu l'article L. 3132-26 du Code du travail;

Vu l'accord territorial sur le travail des salariés des commerces le dimanche à Nantes Métropole pour l'année 2023, signé le 26 septembre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de la ville de Couëron en 2023 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2022 pour les ouvertures dominicales en 2023,
 - · après avis des organisations d'employeurs et de salariés ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Le point suivant porte sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2023. Comme vous le savez, nous passons toujours cette délibération avant la fin de l'année qui précède, pour une mise en application l'année suivante. Je donne la parole à Olivier Miché.

<u>Olivier Miché</u>: Bonsoir à toutes et tous. Bientôt bonne nuit, d'ailleurs. C'est un peu long. (Rires.) Effectivement, la délibération qui vous est proposée concerne l'ouverture des commerces le dimanche.

Pour rappel, depuis 2014, il est proposé aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces le dimanche suivant trois principes importants : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière portée aux commerces de proximité et l'attachement au dialogue social, aussi bien avec les représentations patronales que salariales. Sur l'année 2022, trois dimanches sont concernés pour cette ouverture, les 4, 11 et 18 décembre.

Le but est de repartir sur le même projet pour 2023, avec une ouverture sur trois dimanches, le dimanche 26 novembre uniquement pour les commerces de centre-ville, centre-bourg et quartiers, et les dimanches 10 et 17 décembre pour tous les autres commerces du territoire métropolitain, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire et de plus de 400 mètres carrés. Nous restons vraiment sur des commerces de proximité.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail sur la ville de Couëron en 2023 selon les modalités que je vous ai énoncées et d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Y a-t-il des demandes de parole? Oui, Dolorès.

<u>Dolorès Lobo</u>: Madame le Maire, chers collègues, vous connaissez l'importance que donnent les communistes aux questions du travail et du temps libre, tout comme notre position quant à l'ouverture des commerces le dimanche, vous ne serez donc pas surpris, car nous n'avons pas changé d'avis depuis les années précédentes.

Le dimanche doit rester un jour de repos, un temps collectif consacré à la famille, aux loisirs, aux temps culturels, aux engagements associatifs, sportifs, et pourquoi pas consacrés à un repas entre amis avec de bons aliments locaux. Le groupe communiste comprend bien la volonté exprimée dans cette délibération d'éviter une généralisation d'ouverture. Malheureusement, les exceptions se généralisent et les évolutions législatives vont justement dans le sens de la banalisation du

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES.
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

dimanche travaillé. Les ouvertures dominicales, autorisées en 2015 par la loi Macron, sont censées dynamiser l'activité économique, et surtout bouleverser le mode de vie de nombreux salariés et de leurs familles, mais aucune évaluation ou étude ne démontre la pertinence économique des ouvertures dominicales en termes de chiffre d'affaires ou d'emploi. D'ailleurs, une grande organisation syndicale attend toujours de la CCI de Loire-Atlantique les chiffres sur les résultats financiers et le nombre d'emplois créés dans les commerces du département.

Pour nous, les ouvertures dominicales ne profitent ni aux salariés ni à leur employeur et, à vrai dire, quand le budget d'un foyer ne permet pas de consommer le samedi, pourquoi le permettrait-il le dimanche? D'autant plus que nous sommes rattrapés par la crise énergétique et climatique. Alors que nous demandons à nos concitoyens d'éteindre les lumières et de mettre des pulls à col roulé, pour assouvir la frénésie consumériste de quelques-uns, des commerces vont pouvoir ouvrir le dimanche, éclairer leur vitrine et chauffer les boîtes de chaussures. Ne sommes-nous pas là en pleine contradiction avec toutes les mesures que nous prenons pour économiser l'énergie?

Pour ce motif, le groupe PCF votera contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire: Merci. Le rapporteur veut-il reprendre la parole? (Non.) Très bien. Je rappelle quand même ce qui a été signalé au départ, c'est-à-dire que ce vœu, qui a été voté au conseil métropolitain vendredi dernier, part bien de trois principes: l'opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial. Ce dernier s'est tenu et c'est à l'issue de ce dialogue et de cet accord entre les partenaires sociaux et les acteurs du commerce que cette proposition est faite.

Je mets aux voix cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- 24 voix pour,
- 7 voix contre de la représentation politique « Parti communiste français » issue de la liste « Couëron se réalise avec vous »,
- 3 absentions de la liste « Couëron citoyenne ».

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

16 2022-79 NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (SPL) – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur:

Michel Lucas

EXPOSÉ

La ville de Couëron est actionnaire de la société publique locale (SPL) « Nantes Métropole Aménagement », dont l'objet est d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. À ce titre, elle a pour objet d'accomplir tous les actes visant à :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, ayant notamment pour objet :
 - · de mettre en œuvre un projet urbain,
 - · de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
 - · d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
 - de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
 - de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
 - · de lutter contre l'insalubrité,
 - · de permettre le renouvellement urbain,
 - de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels;
- la réalisation d'opérations de construction : la SPL pourra intervenir sur tous les immeubles, bâtiments ou ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que pour leur amélioration, leur rénovation et leur entretien ;
- l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

Après avoir été présenté à l'assemblée générale de la SPL, le rapport d'activité de Nantes Métropole Aménagement au titre de l'année 2021 doit être rapporté au conseil municipal, en application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les statuts et les missions de la société restent, à ce jour, inchangés.

Concernant l'activité de la SPL sur le territoire communal, Nantes Métropole Aménagement accompagne, depuis 2020, la Ville de Couëron sur le projet de renouvellement urbain de « l'îlot Boule d'or », initié fin 2019 à la faveur d'une opportunité foncière. Afin d'étudier les potentiels de requalification et d'anticiper les enjeux de possibles mutations foncières sur l'îlot, la Ville a confié à Nantes Métropole Aménagement une étude urbaine et opérationnelle.

La mission a pour objet de prendre en considération les caractéristiques du territoire et du bâti existant et de proposer des principes de renouvellement de l'îlot adaptés aux enjeux urbains et économiques. Les études sont conduites autour d'un travail itératif entre les intentions urbaines et patrimoniales, et les enjeux d'équilibre des bilans d'opération afférents.

Celle-ci est décomposée en trois phases :

- phase 1 : analyse des enjeux urbains, économiques et opérationnels de l'acquisition du foncier « le Cheval blanc » ;
- phase 2 : après positionnement de la collectivité sur ce foncier, étude de trois scénarios de renouvellement sur le périmètre défini ;

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES. REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

- phase 3 : élaboration du cahier des charges du scénario retenu.

En 2020 et 2021, seule la phase 1 des études a été réalisée, permettant ainsi à la collectivité de se positionner sur une éventuelle acquisition du foncier « le Cheval blanc » pour faire suite à une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée en mairie. La Ville a ensuite mis en suspens les études compte tenu des démarches relatives à l'acquisition de ce bien par Nantes Métropole, puis des démarches relatives à la gestion d'un sinistre portant sur l'affaissement d'un plancher dudit immeuble.

En 2022, il est prévu de passer un avenant au marché pour la réalisation d'une phase 1 complémentaire portant sur l'analyse des enjeux urbains et opérationnels d'une maîtrise du foncier de la boulangerie située place Charles-Gide. À la suite, et après définition du périmètre retenu, la phase 2 portant sur l'étude de trois scénarios du projet de renouvellement urbain pourra être lancée.

Nantes Métropole Aménagement dispose, par ailleurs, d'un contrat d'affermage conclu avec Nantes Métropole pour la période 2021-2025, pour assurer la gestion du patrimoine de trois pépinières d'entreprises sur les communes de Nantes, Rezé et Couëron (« Couëron Creatic » situé sur les Hauts de Couëron au 5, rue des Vignerons).

Ce rapport est soumis au conseil municipal de la ville de Couëron pour approbation.

PROPOSITION

Direction generale

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5;

Vu le rapport d'activité de l'année 2021 de la société publique locale « Nantes Métropole Aménagement »;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et cadre de vie du 22 septembre 2022;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 octobre 2022 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant : approuver le rapport d'activité de l'année 2021 de la société publique locale « Nantes Métropole Aménagement ».

Madame le Maire: Le point suivant concerne l'approbation du rapport d'activité de l'année 2021 de Nantes Métropole Aménagement, et c'est à Michel Lucas de nous en faire une brève présentation.

Michel Lucas: Oui, je vois bien que, avec l'heure tardive, les troupes commencent à fatiguer. Nous retrouvons cette délibération tous les ans sur l'approbation du rapport d'activité de la SPL Nantes Métropole Aménagement, dans laquelle nous sommes actionnaires.

Nantes Métropole Aménagement a pour objectif d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leur politique publique locale sur trois grands types de réalisations : la réalisation d'opérations d'aménagement, la réalisation d'opérations de construction, et l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial. Je vais la résumer.

VILLE DE COUERON = 44220 - ARRONDISSEMENT DE MANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Au niveau de la ville de Couëron et du territoire communal, nous ne sommes concernés que par la première partie, la réalisation d'opérations d'aménagement. La SPL nous accompagne depuis 2020 sur le projet de renouvellement urbain de l'îlot Boule d'or, initié fin 2019 à la faveur d'une opportunité foncière. Afin d'étudier le potentiel de requalification, nous avons souhaité prendre en considération les caractéristiques du bâtiment existant et proposer le renouvellement de l'îlot en l'adaptant aux enjeux urbains et économiques. Je vous passe toute la partie qui concerne les phases.

Nantes Métropole Aménagement dispose également d'un contrat d'affermage conclu avec Nantes Métropole pour la période 2021-2025 pour la gestion du patrimoine des trois pépinières d'entreprises sur les communes de Nantes, Rezé et Couëron. En effet, Couëron Creatic est situé sur les Hauts de Couëron, au 5, rue des Vignerons.

Il vous est donc proposé, et j'espère que j'ai été suffisamment synthétique, d'approuver le rapport de la SPL Nantes Métropole Aménagement.

<u>Madame le Maire</u>: Merci, Michel. Oui, c'est vraiment très rapide, mais vous avez l'intégralité de ce rapport dans les documents complémentaires qui vous ont été donnés. Michel est revenu sur ce qui intervient pour notre territoire, et je pense que c'était le plus sensible pour nous.

Je me demandais si nous devions approuver ce rapport ou seulement en prendre acte, mais il faut bien l'approuver, donc je le mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

17	2022-80	DÉCISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION
----	---------	---

Rapporteur:

Madame le Maire

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

Décision municipale n° 34-2022 du 14 juin 2022 – Marché de fourniture et livraison de produits d'entretien, d'hygiène et d'articles de nettoyage – AO1817 – lots n° 1 et 4 : entreprise Deslandes – lot n° 3 : entreprise Champenois – Approbation des avenants n° 1

Considérant la nécessité d'intégrer des prestations complémentaires et modificatives, en raison des conséquences de la crise sanitaire sur le coût des matières premières et sur la base des justifications fournies par la société Deslandes et par la société Champenois, sont signés les avenants n° 1 aux marchés de fourniture et livraison de produits d'entretien, d'hygiène et d'articles de nettoyage – lots n° 1, n° 3 et 4 relatifs à l'intégration d'un bordereau de prix unitaire provisoire, applicable de la date de notification de ces avenants jusqu'au 31 décembre 2022, date d'échéance du marché, et n'engendrant pas la modification des montants annuels minimum et maximum de commande. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 22 juin au 6 juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale n° 35-2022 du 14 juin 2022 – Travaux Ad'Ap phase 2 pour la mise en accessibilité aux PMR des écoles Paul-Bert et Jean-Macé de la ville de Couëron – 202215 – Attribution – lot n° 1 : John Picard – lot n° 2 : ATS Acces – lot n° 3 : Sogea Atlantique BTP Sisteo – lot n° 4 : Ermhes

Une consultation a été lancée relative aux travaux Ad'Ap phase 2 pour la mise en accessibilité aux PMR des écoles Paul-Bert et Jean-Macé de la ville de Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 avril 2022 sur le site LeMoniteur.fr. Les offres économiquement les plus avantageuses ont été proposées par les entreprises John Picard, Ats Acces, Sogea Atlantique BTP Sisteo et Ermhes. Des actes d'engagements des marchés de travaux Ad'Ap phase 2 pour la mise en accessibilité aux PMR des écoles Paul-Bert et Jean-Macé de la ville de Couëron ont été signés avec les entreprises aux conditions suivantes : lot n° 1 − VRD : entreprise John Picard pour un prix global et forfaitaire de 50 686,63 € HT, soit 60 823,96 € TTC ; lot n° 2 − serrurerie et équipements PMR : entreprise ATS Acces pour un prix global et forfaitaire de 29 000 € HT, soit 34 800,00 € TTC ; lot n° 3 − aménagements intérieurs : entreprise Sogea Atlantique BTP Sisteo pour un prix global et forfaitaire de 123 577,22 € HT, soit 148 292,67 € TTC ; lot n° 4 − élévateur PMR : entreprise Ermhes pour un prix global et forfaitaire de 25 975,00 € HT, soit 27 403,63 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 22 juin au 6 juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

➤ Décision municipale n° 36-2022 du 14 juin 2022 – Accord-cadre de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de planification et de gestion du temps de travail pour les services de la Ville et du CCAS de Couëron – 202212 – Attribution – Entreprise Horizontal Software

Une consultation a été lancée relative à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de planification et de gestion du temps de travail pour les services de la Ville et du CCAS de Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 2 mars 2022 sur le site LeMoniteur.fr. L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise Horizontal Software au regard des critères de jugement des offres. Est signé un acte d'engagement du marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de planification et de gestion du temps

VILLE DE COLLERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

de travail pour les services de la Ville et du CCAS de Couëron avec l'entreprise Horizontal Software sans montant minimum et avec un montant maximum de 214 900,00 € HT, soit 257 880,00 € TTC pour la durée totale du marché, toutes reconductions comprises. La durée initiale du marché est de douze mois, reconductible trois fois. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 17 juin au 1er juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale nº 37-2022 du 14 juin 2022 – Accord-cadre d'acquisition de licences informatiques « Microsoft 365 » 2022-2025 pour la Ville de Couëron – 202214 – Attribution -Entreprise UPPER LINK

Une consultation est lancée relative à l'acquisition de licences informatiques « Microsoft 365 » 2022-2025 pour la Ville de Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 avril 2022 au Boamp web. L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise UPPER LINK au regard des critères de jugement des offres. Est signé un acte d'engagement du marché d'acquisition de licences informatiques « Microsoft 365 » 2022-2025 pour la Ville de Couëron avec l'entreprise UPPER LINK pour un montant minimum de 48 000,00 € HT, soit 57 600,00 € TTC et un montant maximum de 89 000,00 € HT, soit 106 800,00 € TTC pour la durée totale du marché. La durée du marché est de trois ans ferme. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 17 juin au 1er juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale n° 38-2022 du 14 juin 2022 – Marché de prestation de petit entretien et la conduite des installations de traitement d'eau de la piscine Baptiste-Lefèvre à Couëron – 202213 – Attribution – Entreprise Engie Solutions – Engie Energie Services

Une consultation est lancée relative à la prestation de petit entretien et la conduite des installations de traitement d'eau de la piscine Baptiste-Lefèvre à Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 4 avril 2022 au Boamp web. L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise Engie Solutions - Engie Energie Services au regard des critères de jugement des offres. Est signé un acte d'engagement du marché de prestation de petit entretien et la conduite des installations de traitement d'eau de la piscine Baptiste-Lefèvre à Couëron avec l'entreprise Engie Solutions - Engie Energie Services - pour un prix global et forfaitaire de 43 000,00 € HT, soit 51 600,00 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville. Affichée à Couëron du 17 juin au 1^{er} juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale n° 39-2022 du 14 juin 2022 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un multi accueil à La Chabossière – PA1811 – Approbation avenant n° 3

La délibération n° 2019-8 en date du 4 février 2019 a autorisé la signature du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un multi accueil à la Chabossière avec le groupement Agence Grégoire Architectes — cabinet Denis Rousseau — Sas Serba — Sarl Batel. Un ajustement des honoraires des missions DET & OPC est rendu nécessaire en raison d'une prolongation du délai d'exécution de deux mois. Est signé l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un multi accueil à la Chabossière, pour un montant en plus-value de 5 515,86 € HT, soit 6 619,03 € TTC, portant le montant du marché à 177 475,78 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 22 juin au 6 juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

➤ Décision municipale n° 40-2022 du 14 juin 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – 202022 – Approbation avenant n° 4 au lot n° 2 – gros œuvre

La décision municipale n° 2020-71 en date du 24 novembre 2020 a attribué les marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière. Des aléas du chantier obligent à des travaux complémentaires. Est signé l'avenant n° 4 aux marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – lot n° 2 – gros œuvre avec l'entreprise ACR pour un montant en plus-value de 790,00 € HT, soit 900,00 € TTC, portant le montant du marché à

VILLE DE COLIERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES. REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

367 115,70 € HT, soit 440 538,84 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 22 juin au 6 juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale nº 41-2022 du 14 juin 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – 202105 – Approbation avenant n° 2 au lot n° 6 – métallerie serrurerie

La décision municipale nº 2021-19 en date du 15 mars 2021 a attribué le lot nº 6 - métallerie, serrurerie du marché de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière à l'entreprise Mérand. Il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires pour ce lot. Est signé l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – lot n° 6 – métallerie – serrurerie avec l'entreprise Mérand pour un montant d'avenant en plus-value de 8 588,30 € HT, soit 10 305,96 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 65 973,85 € HT, soit 79 168,62 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 22 juin au 6 juillet 2022 et transmise en préfecture le 15 juin 2022

Décision municipale nº 42-2022 du 16 juin 2022 – Marchés d'assurance dommages aux biens et risques annexes de la Ville de Couëron – lot n° 2 – approbation des avenants n° 6 et n° 7 : modification du parc immobilier et approbation de l'avenant de transfert de la Société SMACL Assurances à la Société SMACL Assurances SA

La décision municipale n° 2017-68 en date du 27 octobre 2017 a attribué le marché d'assurance de dommages aux biens et risques annexes de la Ville de Couëron à la société d'assurance SMACL. Des suppressions et adjonctions d'immeubles du parc immobilier de la ville de Couëron ont eu lieu au cours de l'année 2021. Les nouvelles normes prudentielles du secteur de l'assurance obligent à disposer de fonds propres significatifs pour faire face aux risques souvent élevés des marchés exigeants, SMACL Assurances a décidé de créer avec la MAIF une société anonyme d'assurances (SA) commune au 1er janvier 2022. Un avis favorable a été rendu par la commission d'appel d'offres en date du 2 juin 2022. Est signé l'avenant nº 6 au marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes, avec la compagnie SMACL Assurance, relatif à l'adjonction et suppression de locaux, pour une surface totale complémentaire de 622 m², portant le montant de la prime annuelle révision incluse à 17 341,25 € HT, soit 18 802,19 € TTC, pour un total de superficie de bâtiments assurés de 64 446,99 m². Est signé l'avenant n° 7 de transfert du marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes de la société SMACL Assurances à la société SMACL Assurances SA. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 27 juin au 17 juillet 2022 et transmise en préfecture le 18 juin 2022

Décision municipale nº 43-2022 du 23 juin 2022 – Redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz 2022

La décision municipale n° 2016-82 en date du 3 octobre 2016 a institué une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF. Le montant de la redevance, calculé par application d'un tarif (0,35 €) au linéaire des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public et mise en gaz au cours de l'année 2021 (243 mètres), s'élève à 95 €. Le maire de Couëron et le comptable public assignataire de Saint-Herblain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision. Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

> Décision municipale nº 44-2022 du 24 juin 2022 – Marché de prestations de prestataire terrain dans le cadre du pack initial du parcours de cyber sécurité (ANSSI) - 202223 - Attribution -**Orange Cyberdéfense**

Une consultation a été lancée en date du 17 mai 2022, relative aux prestations d'un prestataire terrain dans le cadre du pack initial du parcours de cyber sécurité (ANSSI). L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise Orange Cyberdéfense au regard des critères de

Direction generale

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LO OCTOBRE 2022

jugement des offres. Est signé l'acte d'engagement du marché de prestations d'un prestataire terrain dans le cadre du pack initial du parcours de cyber sécurité (ANSSI) pour un montant de 33 128 € HT, soit 39 753,60 € TTC pour la durée totale du marché. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

Décision municipale n° 45-2022 du 24 juin 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – 202022 – Annule et remplace la décision municipale n° 2022-40 du 14 juin 2022 approuvant l'avenant n° 4 au lot n° 2 – gros œuvre

La décision municipale n° 2020-71 en date du 24 novembre 2020 a attribué les marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière. La décision municipale n° 2022-40 en date du 14 juin 2022 a approuvé l'avenant n° 4 au lot n° 2 dans le cadre du marché de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière. Une erreur matérielle est intervenue sur le montant toutes taxes comprises. La présente décision municipale annule et remplace la décision municipale n° 2022-40 du 14 juin 2022. Est signé l'avenant n° 4 aux marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière − lot n° 2 − gros œuvre avec l'entreprise ACR pour un montant en plus-value de 790,00 € HT, soit 948,00 € TTC, portant le montant du marché à 367 115,70 € HT, soit 440 586,84 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

Décision municipale nº 46-2022 du 24 juin 2022 – Approbation des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs et éducateurs sportifs – saison 2022/2023

Il est nécessaire de déterminer les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs et éducateurs sportifs pour la saison 2022/2023. Sont approuvés ci-après les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs et éducateurs sportifs du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 :

Installations sportives

Équipement mis à disposition	Durée de la mise à disposition	Tarifs 2022/2023 * 68,00 €	
Piscine (mise à disposition d'un créneau réservé d'une heure, avec présence d'un MNS)	l'heure d'utilisation		
Gymnase multisports	l'heure d'utilisation	37,00 €	
Salles spécifiques (dojo, tennis, danse, mur d'escalade)	l'heure d'utilisation	19,00 €	
Terrain de football	l'heure d'utilisation	25,00 €	
Installations extérieures spécifiques (plateau athlétique, boulodrome, pas de tir à l'arc extérieur)		15,00 €	

- (*) Liste des ayants droit autorisés à bénéficier de la gratuité des équipements sportifs :
 - les écoles maternelles et élémentaires de Couëron,
 - les associations ayant leur siège social à Couëron (à l'exception des comités d'entreprises).

Piscine municipale

Tarifs 2022/2023
1,80 €
2,60 €
19,00 €
12,00 €
25,00 €
31.00 €

VILLE DE COUERON 44220 ARRONDISSEMENT DE NANTES. REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022.

Stage vacances jeunes (10 séances de 40 minutes)	53,00 €	
Cours jeunes (10 séances de 40 minutes)	53,00 €	
Cours adultes (10 séances de 40 minutes)	60,00 €	

(*) Liste des ayants droit autorisés à bénéficier de la gratuité de la piscine sur les heures d'ouverture au public :

- les enfants de moins de 7 ans (accompagnés par un adulte),
- les usagers de la douche municipale.

Intervention des éducateurs sportifs :

- les interventions des éducateurs sportifs auprès des associations couëronnaises seront facturées au coût de 27,00 € de l'heure,
- la mise à disposition d'un éducateur sportif pour la surveillance (uniquement) des activités aquatiques associatives à la piscine sera facturée au coût de 18,50 € de l'heure.

Les recettes de ces prestations sont imputées sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

Décision municipale n° 47-2022 du 24 juin 2022 – Approbation des tarifs de la pause méridienne, de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, du périscolaire, de l'étude et des classes vertes année scolaire 2022-2023

Il est nécessaire d'approuver les tarifs des services de pause méridienne, accueil de loisirs du mercredi après-midi, périscolaire, étude et classes vertes pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023. Sont approuvés les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2022 et jusqu'au 31 août 2023:

Prestations	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Pause méridienne	0,004	1,48 €	5,72 €
Périscolaire ½ heure	0,00115	0,74€	1,56 €
Étude ½ heure	0,00115	0,74 €	1,56 €
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi intégrant le repas	0,0062	0,70€	11,82 €
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi, production du repas par les familles avec surveillance pause méridienne assurée par la Ville	0,0034	0,70 €	7,82 €
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi sans repas	0,0025	0,70 €	5,75 €
1 journée classe verte	0,0050	2,06 €	6,65 €
2 journées classe verte	0,042	10,62 €	71,00 €

Pour les classes vertes supérieures à 2 jours

Direction generale

Les tarifs appliqués en 2021/2022 demeurent inchangés pour l'année 2022/2023 :

3 journées classe verte	Tarif de 2 journées majoré de 31 %
4 journées classe verte	Tarif de 2 journées majoré de 49 %
5 journées classe verte	Tarif de 2 journées majoré de 58 %

Conditions particulières pour l'ensemble des tarifs de pause méridienne et des activités périéducatives :

Il est décidé de pratiquer un abattement de 25 % pour les quotients en dessous de 500, et de $10 \,\%$ pour les quotients entre 501 et 950, ceci afin de préserver les conditions d'accès social aux activités.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Une majoration de 30 % du tarif de la famille sera appliquée pour les activités non réservées le mercredi avant minuit de la semaine précédant celle de l'activité. De même, toutes les prestations non annulées avant minuit de la semaine précédant celle de l'activité seront facturées aux familles. Pause méridienne : la facturation se base sur la réservation des repas de l'enfant et intègre la surveillance éducative à hauteur de 30 %. En conséquence, en cas de grève ne permettant pas à la Ville de Couëron d'assurer la production des repas et lorsque les enfants sont autorisés à fournir un pique-nique froid, un tarif à hauteur de 30 % du tarif de la pause méridienne classique sera appliqué, compte tenu de cette surveillance éducative. Il en est de même pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé avec panier-repas fourni par la famille, la surveillance éducative est facturée.

Concernant le périscolaire, la facturation s'effectue à la demi-heure de présence.

Toute activité ou demi-heure commencée est due. Au-delà de deux retards consécutifs constatés après 18 h 30, une majoration de 5 € par enfant et par demi-heure commencée sera appliquée (incluant ces deux retards consécutifs).

L'annulation des pénalités de facturation en cas de fermeture des services de la Ville pour cas de force majeure est prévue dans le règlement intérieur des activités périéducatives et reste à l'initiative de la Ville.

<u>Tarif pour le personnel communal affecté au service public de restauration et de surveillance des enfants sur la pause méridienne</u>

	Prix du repas
Personnel communal affecté au service public de restauration et de	
surveillance des enfants sur la pause méridienne	2,50 €

Les recettes de ces prestations sont imputées sur le budget principal de la Ville. Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

Décision municipale nº 48-2022 du 24 juin 2022 – Approbation des tarifs des activités du service enfance/jeunesse – saison 2022/2023

Il est nécessaire de déterminer les tarifs des activités du service enfance/jeunesse pour l'année scolaire 2022/2023. Sont approuvés ci-après les tarifs des activités du service enfance/jeunesse pour la saison 2022/2023 :

Tarif d'entrée ou d'accès à des animations organisées dans le cadre des missions éducatives : « Caf'Conc », manifestations organisées par un groupe de jeunes, ...

Manifestations/animations	tarifs 2022/2023	
Droit d'entrée	3,00 €	

Utilisation des locaux de répétition et de la salle de concert

prestations	tarifs 2022/2023		
abonnement individuel à l'année (du 1 ^{er} octobre au 30 septembre)			
résident(e) à Couëron		15,00€	
non-résident(e) à Couëron	30,00 €		
studios de répétition	tarifs abonnés	tarifs non abonnés	
créneaux uniques			
1 créneau forfaitaire de 3 h ou 4 h	11,00€	22,00 €	
1 créneau journée en semaine (de 10 h à 18 h)	19,80 €	39,60 €	
créneaux hebdomadaires			
1 créneau de 3 ou 4 h pendant 1 mois	32,45 €	· ·	
1 créneau de 3 ou 4 h pendant 1 trimestre	85,80 €	1.00	
1 créneau de 3 ou 4 h pendant 1 an	253,00 €	· ·	

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

résidences salle de concert (durée de 8 h entre 10 h et minuit)	tarifs usagers des studios sur un créneau annuel	Autres
résidence	66,00 €	110,00€
résidence avec enregistrement	99,00 €	165,00 €

Les modalités de fonctionnement sont définies dans une convention signée par la Ville et tous les membres du groupe.

Perte ou vol d'un badge mis à disposition

remplacement du badge	tarif à l'unité 2022/2023
1 badge d'accès aux studios	10,00 €

Vente de gobelets réutilisables

bar	tarif à l'unité 2022/2023		
Tarif du gobelet	1,00 €		

Activités musicales (batterie, guitare, chant, musique assistée par ordinateur...) ou de découverte des sports et de la culture urbaine (hip-hop, roller, graff', skate, bi-cross...).

Les activités sont déclinées à l'heure ou au trimestre selon le projet

prestations	tarif à l'unité 2022/2023
heure d'activité	2,50 €
trimestre d'activités	30,00 €

Les recettes de ces prestations sont imputées au budget principal de la Ville. Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

Décision municipale n° 49-2022 du 24 juin 2022 − Programmation culturelle du théâtre Boris-Vian − Approbation des tarifs de la saison 2022/2023

Il est nécessaire de déterminer les tarifs relatifs à la programmation des spectacles proposés dans la cadre de la politique culturelle du théâtre Boris-Vian pour la saison 2022/2023. Sont approuvés les tarifs 2022/2023 suivants :

	Proposition tarif unique Saison 2022/2023
Tarif adulte/enfant	5€

Tarifs particuliers:

Les personnes qui se déplacent dans le cadre de sorties organisées en groupe avec les partenaires sociaux bénéficieront d'un tarif préférentiel à 2 €.

Afin d'encourager le déplacement des familles, il est régulièrement proposé aux enfants qui assistent à une représentation d'un spectacle avec leur classe de bénéficier d'une entrée exonérée, s'ils reviennent accompagnés ou seuls pour la séance familiale du spectacle.

Dans le cas d'accueil de groupes scolaires collégiens et lycéens d'au moins 10 jeunes, les élèves de Couëron bénéficient d'un tarif de 3,50 € par place. Un accompagnateur pour dix élèves bénéficie d'une entrée exonérée.

Par ailleurs, sont accordées par représentation :

- 10 exonérations par compagnie ou groupe en représentation, sauf si le contrat spécifique à la représentation en prévoit un quota supplémentaire,
- 8 exonérations maximum pour des journalistes ou correspondants de presse,
- 10 exonérations maximum pour des professionnels du secteur culturel (programmateurs et représentants des partenaires institutionnels tels que DRAC, conseil régional, conseil général).

Spectacles à tarifications particulières

Le spectacle programmé dans le cadre de la présentation de saison Cruda, du collectif A sens Unique, le spectacle Hand Hop, de la compagnie Scopitone & Cie, présenté lors des Éphémères de décembre 2022 et les spectacles programmés dans le cadre de l'évènement Les Éphémères Bouillon d'Air ou de Débord de Loire en juin 2023 sont gratuits.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Tarification pour les séances scolaires

Pour les écoles publiques de Couëron, lors des séances scolaires :

Chaque classe des écoles primaires publiques de Couëron bénéficie d'un accès libre à un spectacle de la saison.

Au-delà d'un spectacle pour ces classes, et pour les autres écoles, un tarif de 2 € par enfant. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 2 € est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

Pour les écoles privées de Couëron, lors des séances scolaires :

Chaque classe des écoles privées primaires de Couëron bénéficie d'un tarif de 2 € par enfant. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 2 € est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

Pour les écoles primaires hors Couëron :

Chaque classe des écoles primaires hors Couëron bénéficie d'un tarif de 3,50 € par enfant. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour quatre en école maternelle et d'un pour huit en école élémentaire. Un tarif de 5 € est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

<u>Tarification pour les centres de loisirs de Couëron, les structures petite enfance de Couëron et les groupes de Couëron accueillis dans un cadre éducatif (maison d'accueil spécialisée, ...)</u>

Tarification pour les multi accueils et la crèche familiale de la Ville de Couëron

Chaque enfant accueilli dans les structures petite enfance de la Ville de Couëron (multi accueil et crèches familiales) bénéficie d'un accès libre à un spectacle de la saison. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un accompagnateur pour deux enfants. Au-delà, un tarif de 2 € par enfant et pour les accompagnateurs est appliqué.

Tarification pour les structures petite enfance de Couëron, le relais assistant(e)s maternel(le)s de Couëron, les centres de loisirs de Couëron et les groupes de Couëron accueillis dans un cadre éducatif

Un tarif de 2 € par enfant est établi. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour cinq enfants. Au-delà, un tarif de 2 € est appliqué aux accompagnateurs.

<u>Tarifications pour les centres de loisirs, les structures de la petite enfance et les groupes hors</u> <u>Couëron accueillis dans un cadre éducatif</u>

Un tarif de 3,50 € par enfant est établi. Les accompagnateurs bénéficient d'un accès libre dans la limite d'un pour cinq enfants. Un tarif de 5 € est appliqué pour les accompagnateurs supplémentaires.

Tarifications pour les stages :

Un tarif est mis en place pour les stages organisés par le théâtre :

	Couëronnais	Non Couëronnais
Stage deux jours – durée supérieure ou égale à 12 h	15 €	25 €
Stage un jour – durée supérieure ou égale à 6 h	7,50€	15 €
Stage une demi-journée – de 3 à 5 h	4€	8€
Atelier enfant-parent – de 1 h 30 à 3 h	Gratuit	Gratuit

Dispositions connexes 2022/2023:

Les frais postaux

Des frais postaux sont appliqués pour l'envoi des billets par courrier. Un tarif de 4 € est appliqué pour l'envoi en recommandé sans accusé de réception.

<u>L'annulation</u>

En cas d'annulation d'un spectacle payant de la saison 2022/2023, la possibilité d'obtenir un avoir d'un montant équivalent sur le site de la billetterie du théâtre en substitution du remboursement sera proposé.

Ces avoirs seront utilisables pour les spectacles des saisons 2022/2023 et 2023/2024.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Les recettes de ces prestations sont imputées sur le budget principal de la Ville. Affichée à Couëron du 27 juin au 11 juillet 2022 et transmise en préfecture le 24 juin 2022

➤ Décision municipale n° 50-2022 du 28 juin 2022 — Travaux de renouvellement de l'aire de jeux du quartier des Marais à Couëron — 202211 — Approbation de l'avenant n° 1

Il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires et modificatifs non prévus au marché initial. Est signé l'avenant n° 1 aux marchés travaux de renouvellement de l'aire de jeux du quartier des Marais à Couëron avec l'entreprise Idverde pour un montant en plus-value de 2 631,61 € HT, soit 3 157,93 € TTC, portant le montant du marché à 74 016,97 € HT, soit 88 820,36 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Affichée à Couëron du 29 juin au 13 juillet 2022 et transmise en préfecture le 28 juin 2022

Décision municipale n° 51-2022 du 5 juillet 2022 – Fabrication et livraison de repas et de goûters destinés aux enfants de deux mois et demi à quatre ans accueillis dans les structures petite enfance de la ville de Couëron – 202110 – Avenant n° 1 – Bordereau de prix provisoires – Entreprise Restoria

La décision municipale n° 2021-45 du 17 juin 2021 a autorisé la signature du marché de fourniture, fabrication et livraison de repas et goûters destinés aux enfants de deux mois et demi à quatre ans accueillis dans les structures petite enfance. Il est nécessaire d'intégrer des prestations modificatives pour tenir compte du contexte économique en matière de coût des matières premières et sur la base des justifications fournies par la société RESTORIA. Est signé un avenant n° 1 au marché de fourniture, fabrication et livraison de repas et goûters destinés aux structures petite enfance de la ville de Couëron, avec la Msociété Restoria relatif à l'approbation d'un bordereau de prix unitaires provisoires au marché jusqu'au 30 septembre 2022. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 13 juillet au 13 septembre 2022 et transmise en préfecture le 5 juillet 2022

Décision municipale nº 52-2022 du 5 juillet 2022 – Marché de prestations de restauration collective pour la ville de Couëron – 202101 – Avenant nº 2 – Bordereau de prix provisoires – Société Restoria

La décision municipale n° 2021-40 du 21 mai 2021 a autorisé la signature du marché de restauration collective pour la ville de Couëron avec la société Restoria. Il est nécessaire d'intégrer des prestations modificatives pour tenir compte du contexte économique en matière de coût des matières premières et sur la base des justifications fournies par la société Restoria.

Est signé l'avenant n° 2 au marché de restauration collective pour la ville de Couëron avec la société Restoria relatif à l'approbation d'un bordereau de prix unitaires provisoires au marché, jusqu'au 30 septembre 2022. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville. Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 13 juillet au 13 septembre 2022 et transmise en préfecture le 5 juillet 2022

➤ Décision municipale nº 53-2022 du 29 juin 2022 — Approbation des tarifs de location des salles municipales pour l'année 2023

Sont approuvés ci-après les tarifs de location des salles municipales mises à disposition aux associations, aux entreprises et aux particuliers pour l'année 2023.

Location de salles municipales - Particuliers

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles Was Management Annual	Particulier couëronnais	Caution	Particulier hors commune	Caution
Mille-Club	50,00€	15,00€	106,00€	32,00€
Erdurière Polyvalente	111,00€	33,00€	177,00€	53,00 €
Erdurière Restaurant	136,00€	41,00€	206,00 €	62,00€
Fraternité rez-de-chaussée	89,00€	27,00€	137,00 €	41,00 €

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Fraternité étage	89,00€	27,00€	137,00 €	41,00 €
Estuaire :				
- Grande salle	268,00 €	80,00€	399,00€	120,00€
- Petite salle	166,00€	50,00€	246,00€	74,00 €
- Bar	114,00 €	34,00 €	172,00€	51,00 €

Dans le cadre d'une location de salle pour vin d'honneur suite cérémonie funéraire, un tarif dérogatoire unique de 83,00 € (- de 5 h) sur l'ensemble des salles à l'exception du Mille-Club est mis en place.

Formule 2 : Occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Particulier couëronnais	Caution	Particulier hors commune	Caution
Mille-Club	100,00 €	30,00€	207,00€	62,00€
Erdurière Polyvalente	184,00 €	55,00€	337,00 €	101,00€
Erdurière Restaurant	213,00 €	64,00€	405,00 €	121,00€
Fraternité rez-de-chaussée	153,00 €	46,00€	279,00 €	84,00 €
Fraternité étage	153,00 €	46,00€	279,00 €	84,00€
Théâtre Boris-Vian Salle nue (de 9 h à 1 h)	771,00 €	231,00€	771,00 €	231,00 €
Théâtre Boris-Vian Salle avec équipement technique (de 9 h à 1 h)	1 427,00 €	428,00€	1 427,00 €	428,00€
Estuaire: - Grande salle - Petite salle - Bar - Cuisine La cuisine est louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Pas de location individuelle, pas de location avec le bar. - Loge Les deux loges sont louées en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Pas de location individuelle, pas de location avec la grande salle ou avec le bar.	532,00 € 266,00 € 153,00 € 153,00 €	160,00 € 80,00 € 46,00 € 46,00 €	799,00 € 399,00 € 229,00 € 229,00 €	240,00 € 120,00 € 69,00 € 69,00 €
 Supplément horaire (1 h – 2 h) Dimanche jusqu'à 20 h: application d'un « forfait », uniquement lorsque la grande salle + la cuisine ont louées le samedi 	51,00 € 267,00 €	15,00 € 80,00 €	73,00 € 399,00 €	22,00 € 120,00 €

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée.

VILLE DE COUERON 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Location de salles municipales - Entreprises

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles	Entreprise couëronnaise	Caution	Entreprise hors commune	Caution
Mille-Club	106,00 €	32,00 €	122,00€	37,00€
Erdurière Polyvalente	177,00 €	53,00 €	210,00 €	63,00 €
Erdurière Restaurant	206,00€	62,00€	241,00 €	72,00 €
Fraternité rez-de-chaussée	137,00 €	41,00€	164,00 €	49,00 €
Fraternité étage	137,00 €	41,00 €	164,00 €	49,00 €
<u>Estuaire</u>				
- Grande salle	319,00 €	96,00€	469,00€	141,00€
- Petite salle	197,00 €	59,00€	290,00 €	87,00€
- Bar	134,00 €	40,00€	201,00 €	60,00€

Formule 2 : occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Entreprise couëronnaise	Caution	Entreprise hors commune	Caution
Mille-Club	207,00 €	62,00€	241,00 €	72,00€
Erdurière Polyvalente	337,00 €	101,00€	395,00 €	119,00€
Erdurière Restaurant	405,00 €	121,00 €	475,00 €	143,00€
Fraternité rez-de-chaussée	279,00 €	84,00 €	328,00 €	98,00€
Fraternité étage	279,00 €	84,00 €	328,00 €	98,00€
Théâtre Boris-Vian Salle nue (de 9 h à 1 h)	771,00 €	231,00 €	906,00 €	272,00€
Théâtre Boris-Vian Salle avec équipement technique (de 9 h à 1 h)	1 427,00 €	428,00€	1 490,00 €	465,00 €
Estuaire :		100.00.0	0.40.00.6	202.00.0
Grande sallePetite salle	639,00 € 319,00 €	192,00 € 96,00 €	940,00 € 469,00 €	282,00 € 141,00 €
- Bar	181,00 €	54,00€	269,00 €	81,00€
CuisineLogeSupplément horaire (1 h – 2 h)	92,00 € 59,00 €	54,00 € 27,00 €	269,00 € 131,00 € 87,00 €	81,00 € 39,00 €

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Location de salles municipales – associations

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles	Association* couëronnaise **	Caution	Association * hors commune	Caution
Mille-Club	gratuit		113,00 €	
Erdurière Polyvalente	gratuit		191,00 €	
Erdurière Restaurant	gratuit		224,00 €	
Fraternité rez-de-chaussée	gratuit		151,00 €	
Fraternité étage	gratuit		151,00 €	
Bâtiment Jules-Ferry	gratuit		gratuit	
Estuaire:				
- Grande salle	268,00 €		430,00 €	
- Petite salle	166,00€		267,00€	
- Bar	114,00 €		183,00 €	

Formule 2 : Occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Association* couëronnaise **	Caution	Association * hors commune	Caution
Mille-Club	gratuit		221,00 €	
Erdurière Polyvalente	gratuit		363,00 €	
Erdurière Restaurant	gratuit		436,00 €	
Fraternité rez-de-chaussée	gratuit		300,00 €	
Fraternité étage	gratuit		300,00 €	
Théâtre Boris-Vian Salle nue (de 9 h à 1 h)	gratuit		831,00 €	
Théâtre Boris-Vian Salle avec équipement technique (de 9 h à 1 h)	gratuit		1 490,00 €	
Estuaire: - Grande salle - Petite salle - Bar - Cuisine - Loge - Supplément horaire (1 h – 2 h) - Intervention d'un technicien	522,00 € 261,00 € 150,00 € 150,00 € 72,00 € 51,00 € 365,00 €		861,00 € 430,00 € 245,00 € 245,00 € 122,00 € 78,00 € 372,00 €	

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13 h et 20 h, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée.

- (1) Ces tarifs sont appliqués aux associations et organismes à but non lucratif (établissements publics, partis politiques, syndicats)
- (2) Sont considérées comme associations couëronnaises les associations et organismes à but non lucratif dont le siège social est à Couëron et dont l'activité principale se déroule à Couëron. Ces organismes bénéficient de la gratuité de l'Estuaire une fois dans l'année. Les associations couëronnaises comptant plus de 100 adhérents bénéficient en outre de la gratuité de la salle une fois supplémentaire pour l'organisation de leur assemblée générale.

VILLE DE COUERON = 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Tarifs complémentaires s'appliquant aux particuliers comme aux entreprises et associations

Ces tarifs seront appliqués par la Ville en cas de manquement aux engagements pris lors de la signature de la convention de mise à disposition de salles municipales.

Tarifs complémentaires	Tarifs 2020	
Nettoyage des locaux par les agents de la Ville lorsqu'ils sont rendus en mauvais état de propreté. Le tarif sera appliqué selon l'évaluation du temps passé pour remettre la salle en état de location.	26 € de l'heure/agent mobilisé	
Clé non rendue (tarif unitaire)	98,80 €	
Badge (création ou non rendu)	10,40 €	
Dégâts matériels	facturés au réel, sur devis, suite au constat de dégradation	

Les recettes de ces prestations seront imputées sur le budget principal de la Ville. Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 13 juillet au 13 septembre 2022 et transmise en préfecture le 6 juillet 2022

▶ Décision municipale n° 54-2022 du 6 juillet 2022 – Maison Bessonneau – mise en contrat à prêt d'usage entre la Ville de Couëron et une famille ukrainienne

La déclaration de guerre à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a poussé à l'exil de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. L'article 5 de la directive européenne du 20 juillet 2001 a prévu un dispositif de protection temporaire et son activation au bénéfice de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le territoire européen. L'État a mis en place un dispositif visant à proposer « la meilleure réponse d'accueil la plus rapide possible » aux populations ukrainiennes sur le territoire français, notamment dans le département de Loire-Atlantique. La maison située 185, cité Bessonneau est mise en contrat de prêt d'usage au bénéfice de l'accueil de réfugiés ukrainiens sur le territoire européen. Le logement est accordé à titre précaire et temporaire. La commune accepte d'héberger les bénéficiaires pour une durée de six mois à date de signature du contrat de prêt à usage. Cette période sera prolongée à la demande des bénéficiaires adressée un mois avant l'échéance, sur décision de Mme le Maire de la commune de Couëron. Le logement est occupé à titre gracieux. Aucune redevance n'est sollicitée. L'assurance du logement ainsi que les coûts des fluides sont pris en charge par la commune.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 5 août au 5 octobre 2022 et transmise en préfecture le 9 juillet 2022

➤ Décision municipale n° 55-2022 du 6 juillet 2022 – Maison 6, place Charles-de-Gaulle – mise en contrat à prêt d'usage entre la Ville de Couëron et une famille ukrainienne

La déclaration de guerre à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a poussé à l'exil de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. L'article 5 de la directive européenne du 20 juillet 2001 a prévu un dispositif de protection temporaire et son activation au bénéfice de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le territoire européen. L'État a mis en place un dispositif visant à proposer « la meilleure réponse d'accueil la plus rapide possible » aux populations ukrainiennes sur le territoire français, notamment dans le département de Loire-Atlantique. La maison située 6, place Charles-de-Gaulle est mise en contrat de prêt d'usage au bénéfice de l'accueil de réfugiés ukrainiens sur le territoire européen. Le logement est accordé à titre précaire et temporaire. La commune accepte d'héberger les bénéficiaires pour une durée de six mois à date de signature du contrat de prêt à usage. Cette période sera prolongée à la demande des bénéficiaires adressée un mois avant l'échéance, sur décision de Mme le Maire de la commune de Couëron. Le logement est occupé à titre gracieux. Aucune redevance n'est sollicitée. L'assurance du logement ainsi que les coûts des fluides sont pris en charge par la commune.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 5 août au 5 octobre 2022 et transmise en préfecture le 9 juillet 2022

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Décision municipale n° 56-2022 du 13 juillet 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – lot n° 7 : menuiseries intérieures bois – Approbation d'un avenant de transfert n° 1

À compter du 1^{er} juillet la société ADM Brodu transfère sa branche complète d'activité de charpente, couverture, menuiserie, agencement, décoration et installation d'intérieurs, tous travaux du bois, alu, plastique et autres matériaux entrant dans le domaine de la menuiserie, à la société BRODU. Est signé l'avenant n° 1, au lot n° 7 : menuiseries intérieures bois, transférant le marché de la société ADM Brodu à la société Brodu.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 20 juillet au 20 septembre 2022 et transmise en préfecture le 13 juillet 2022

Décision municipale n° 57-2022 du 20 juillet 2022 – Marché de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective à la ville de Couëron – 202218 – Attribution – Entreprise Equip Services

Une consultation a été lancée relative à la prestation de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective à la ville de Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 5 mai 2022 sur le site Internet du BOAMP. L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise Equip Services au regard des critères de jugement des offres. Est signé l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective de la ville de Couëron avec l'entreprise Equip Services − pour un prix global et forfaitaire de 52 597,59 € HT, soit 63 117,11 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22 juillet au 22 septembre 2022 et transmise en préfecture le 20 juillet 2022

Décision municipale n° 58-2022 du 20 juillet 2022 – Construction d'une salle de tennis/padel sur le complexe sportif René-Gaudin et rénovation et extension de la salle existante sur la commune de Couëron – 202131 – Avenant n° 1 au lot n° 12 plomberie sanitaire ventilation – Entreprise Alcia

La décision municipale n° 2022-7 en date du 4 février 2022 a attribué les marchés de travaux de la construction d'une salle de tennis/padel sur le complexe sportif René-Gaudin et rénovation et extension de la salle existante sur la commune de Couëron. Des travaux complémentaires de raccordements sont nécessaires. Est signé l'avenant n° 1 au lot n° 12 : plomberie/sanitaire/ventilation avec l'entreprise Alcia génie climatique pour un montant en plusvalue de 2 685,00 € HT, soit 3 222,00 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 25 juillet au 25 septembre 2022 et transmise en préfecture le 20 juillet 2022

Décision municipale n° 59-2022 du 25 juillet 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – 202022 – Approbation des avenants n° 1 au lot n° 13 : chauffage/ventilation/plomberie/rafraîchissement et lot n° 12 : électricité courants forts et faibles

La décision municipale n° 2020-71 en date du 24 novembre 2020 a attribué les marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière. Il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires pour des raisons notamment de sécurité et d'adaptation aux personnes handicapées. Sont signés les avenants ci-dessous aux marchés de travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière :

- lot n° 13 : chauffage/ventilation/plomberie/rafraîchissement : avenant n° 1 pour un montant en plus-value de 1 132,00 € HT, soit 1 358,40 € TTC, portant le montant du marché à 179 094,00 € HT, soit 214912,80 € TTC
- lot nº 12 : électricité courants forts et faibles : avenant nº 1 pour un montant en moins-value de 1 475,00 € HT, soit 1 770 € TTC portant le montant du marché à 85 821,00 € HT, soit 102 985,20 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 27 juillet au 27 septembre 2022 et transmise en préfecture le 25 juillet 2022

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

➤ Décision municipale n° 60-2022 du 3 août 2022 – Travaux de construction d'un modulaire dans la cour de l'école Paul-Bert à Couëron – 202225 – Attribution – lot n° 1 : VRD – gros œuvre – espace vert : Entreprise Boisseau bâtiments – lot n° 2 : bâtiment modulaire : Entreprise les Constructions Dasse

Une consultation a été lancée relative aux travaux de construction d'un modulaire dans la cour de l'école Paul-Bert à Couëron. Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 juin 2022 au Boamp. Les offres économiquement les plus avantageuses ont été proposées par les entreprises Boisseau Bâtiment et les constructions Dasse au regard des critères de jugement des offres. Sont signés les actes d'engagement des marchés de travaux de construction d'un modulaire dans la cour de l'école Paul-Bert à Couëron comme suit :

- lot nº 1 : VRD gros œuvre espace vert avec l'entreprise Boisseau bâtiment pour un montant global et forfaitaire de 57 000 € HT, soit 68 400 € TTC
- lot n° 2 : bâtiment modulaire avec l'entreprise les Constructions Dasse pour un montant global et forfaitaire de 288 060 € HT, soit 345 672 € TTC.

Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 5 août au 5 octobre 2022 et transmise en préfecture le 4 août 2022

➤ Décision municipale nº 61-2022 du 4 août 2022 - Désignation du Cabinet Coudray comme représentant de la Ville de Couëron

Dans le cadre de la requête enregistrée le 12 avril 2022 au tribunal administratif afin de reconsidérer la situation de Mme Dominique Portzenem, ancienne agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM) à la suite de la décision de mise à la retraite pour invalidité, il est nécessaire de défendre les intérêts de la collectivité. Un mandat est donné à la SELARL Cabinet Coudray (Me Sophie Guillon-Coudray), société d'avocats interbarreaux Paris-Rennes-Brest ayant son siège social parc d'affaires Oberthur, 1, rue Raoul-Ponchon, CS 34442, 35044 Rennes cedex pour représenter la Ville. Les dépenses associées seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets de l'exercice correspondant.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 5 août au 5 octobre 2022 et transmise en préfecture le 4 août 2022

➤ Décision municipale nº 62-2022 du 4 août 2022 – Désignation du Cabinet Chotard & Chabert comme représentant de la Ville de Couëron

Dans le cadre des évènements survenus le 2 juin 2022 entre MM. Nistal et Coumba, agents de la Ville de Couëron, et M. Contreras, il est nécessaire de défendre les intérêts de la collectivité et de soutenir les agents victimes. Un mandat est donné Cabinet Chotard & Chabert, 16, allée Duguay Trouin à Nantes, avocats au barreau de Nantes, pour représenter la Ville. Les dépenses associées seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets de l'exercice correspondant. Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 5 août au 5 octobre 2022 et transmise en préfecture le 4 août 2022

Décision municipale n° 63-2022 du 11 août 2022 – Transports scolaires et périscolaires pour la Ville de Couëron – 202109 – lots n° 1, 2 et 3 – Entreprise Transdev Stao PL 44 – approbation d'avenants n° 1

La décision municipale n° 2021-46 du 21 juin 2021 a attribué les accords-cadres de transports scolaires et périscolaires à l'entreprise TRANSDEV STAO PL 44. Compte tenu de la disparition de l'indice de révision de prix précisé au marché et de la nécessité de le remplacer conformément à l'article 8.4 du CCAP sont signés les avenants n° 1 aux lots figurant ci-dessous, procédant au remplacement de l'indice de révision prévu au CCAP (indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.3.2 – Transport routier de passagers – Identifiant 001764119) :

- lot nº 1: transports scolaires/périscolaires intramuros,
- lot n° 2 : transports scolaires/périscolaires extramuros,
- lot nº 3 : transports scolaires/périscolaires sorties tourisme.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 12 août au 12 octobre 2022 et transmise en préfecture le 11 août 2022

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES. REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Décision municipale n° 64-2022 du 19 août 2022 – Travaux de rénovation des installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire de l'école Paul-Bert de Couëron – 202205 – avenant n° 1 – Roquet

Des travaux complémentaires consistant en la réfection du décaissé de la chaufferie, à la suite de la démolition du socle existant, étant nécessaires afin d'assurer la continuité des travaux, un avenant n° 1 est signé avec l'entreprise ROQUET pour un montant en plus-value de 1 213,80 € HT, soit 1 456,56 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville. Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 19 août au 19 octobre 2022 et transmise en préfecture le 19 août 2022

Décision municipale n° 65-2022 du 23 août 2022 – Travaux de réfection des installations de chauffage et ECS des gymnases Gourhand et Dufief – 202135 – Approbation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 – chauffage plomberie ventilation projetée

Par décision municipale n° 2022-17 du 10 mars 2022 a été attribué à l'entreprise LUCATHERMY le lot n° 2 – chauffage, plomberie, ventilation projetée, de l'opération de réfection des installations de chauffage et ECS des gymnases Gourhand et Dufief ; il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires pour ce lot. Est signé un avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux de réfection des installations de chauffage et ECS des gymnases Gourhand et Dufief, avec l'entreprise LUCATHERMY, pour un montant en plus-value de 1 944,00 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 240 744,00 € TTC. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 30 août au 30 octobre 2022 et transmise en préfecture le 23 août 2022

➤ Décision municipale n° 66-2022 du 6 septembre 2022 – Détermination du tarif de la participation au déjeuner dans le cadre de l'organisation d'un repas pour l'association des Donneurs de sang

Il est nécessaire de déterminer le tarif de la participation au déjeuner annuel prévu le 26 novembre 2022, organisé pour l'association des Donneurs de sang. Le tarif de la participation au déjeuner annuel des membres de l'association des Donneurs de sang prévu le 26 novembre 2022 est de 19,5 € par personne. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 8 septembre au 8 novembre 2022 et transmise en préfecture le 6 septembre 2022

➤ Décision municipale n° 67-2022 du 7 septembre 2022 – Travaux de construction d'un multi accueil sur le quartier de la Chabossière – Approbation d'avenants aux lots n° 2, n° 6, n° 12 et n° 15

Il est nécessaire d'effectuer des travaux modificatifs et complémentaires sur les lots n° 2 (gros œuvre), n° 6 (métallerie/serrurerie), n° 12 (électricité courants forts et faibles) et n° 15 (terrassement VRD espaces verts).

Sont signés les avenants ci-dessous aux marchés de travaux de construction du multi accueil de la Chabossière :

Lot nº 2 : gros œuvre - ravalement

Avenant n° 5 avec l'entreprise ACR, pour un montant en plus-value de 1 022,40 € TTC, portant le montant du marché à 441 609,24 € TTC

Lot nº 6 : métallerie - serrurerie

Avenant n° 3 avec l'entreprise MERAND SARL AVCG, pour un montant en plus-value de 7 140,52 € TTC, portant le montant du marché à 86 309,14 € TTC

Lot n° 12 : électricité courant forts et faibles

Avenant n° 2 avec l'entreprise CEGELEC LOIRE OCEAN/CEGELEC NANTES TERTIAIRE, pour un montant en plus-value de 16 200,36 € TTC, portant le montant du marché à 119 185,56 € TTC Lot n° 15 : terrassement - VRD - espaces verts

Avenant n° 3 avec l'entreprise Colas, pour un montant en plus-value de 2 856 € TTC portant le montant du marché à 237 293,92 € TTC.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville. Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 13 septembre au 13 novembre 2022 et transmise en préfecture le 8 septembre 2022

Décision municipale n° 68-2022 du 15 septembre 2022 – Accord-cadre de maintenance préventive et curative, petits travaux de réparation et d'amélioration, sur les systèmes de sécurité incendie et dispositifs actionnés de sécurité associés de la Ville de Couëron – 202220 – attribution – entreprise EL2D

Une consultation a été lancée relative aux prestations de maintenance préventive et curative, et petits travaux de réparation et d'amélioration, sur les systèmes de sécurité incendie et dispositifs actionnés de sécurité associés de la Ville de Couëron. L'avis d'appel public à la concurrence n° AO-2227-0947 est paru le 28 juin 2022 sur le site Internet du moniteur. L'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par l'entreprise EL2D au regard des critères de jugement des offres. Est signé un acte d'engagement de l'accord-cadre de prestations de maintenance préventive et curative, petits travaux de réparation et d'amélioration, sur les systèmes de sécurité incendie et dispositifs actionnés de sécurité associés de la Ville de Couëron avec l'entreprise EL2D pour un montant global et forfaitaire annuel de 5 490,53 € HT, soit 6 588,84 € TTC, et pour la partie à prix unitaire pour un montant minimal annuel de 1 000 € HT et un montant maximal annuel de 45 000 € HT. La durée initiale de l'accord-cadre est de 12 mois reconductible 3 fois par tacite reconduction. Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22 septembre au 22 novembre 2022 et transmise en préfecture le 16 septembre 2022

➤ Décision municipale n° 69-2022 du 15 septembre 2022 – Marché de travaux d'extension des cours du groupe scolaire Jean-Zay – 202126 – avenant n° 1 – entreprise Colas France

La décision municipale n° 2021-77 en date du 15 septembre 2021 a attribué le marché de travaux d'extension des cours du groupe scolaire Jean-Zay de la commune de Couëron à l'entreprise Colas France. Il est nécessaire d'effectuer des travaux modificatifs d'ajustement au cours des travaux. Est signé un avenant n° 1 au marché de travaux d'extension des cours du groupe scolaire Jean-Zay de la commune de Couëron, avec l'entreprise COLAS France, pour un montant en plus-value de 5 544 € HT, soit 6 652,80 € TTC, portant le montant total du marché à 147 787,50 € HT, soit 177 345,00 € TTC (solution de base + PSE). Le paiement de ces prestations est imputé sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22 septembre au 22 novembre 2022 et transmise en préfecture le 16 septembre 2022

<u>Madame le Maire</u>: Le point suivant porte sur les décisions municipales et est pour information. Nous avons listé l'intégralité des décisions qui ont été prises entre le 27 juin et aujourd'hui. Ces décisions suscitent-elles quelques remarques ? (Non.)

Le conseil municipal prend acte.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

<u>Madame le Maire</u>: Avant de terminer, une question nous a été posée. Je demande à Mme Foubert, si elle le veut bien, de renouveler sa question pour que mes collègues y apportent une réponse. Nous vous écoutons, Madame Foubert.

<u>Françoise Foubert</u>: Elle va être très courte. Qu'en est-il du bâtiment en déshérence rue Jean-Claude-Maisonneuve? Merci pour votre réponse.

<u>Madame le Maire</u>: Merci. Je laisse la parole à Ludovic Joyeux, et Michel Lucas apportera un complément d'information.

<u>Ludovic Joyeux</u>: La réponse sera courte, mais un peu plus longue que la question, puisque nous sommes dans une situation de contentieux. Je dis « nous » parce que nous sommes solidaires d'Harmonie Habitat. Sachez-le, nous avons, au début de l'année 2020, rédigé un courrier à destination du procureur pour lui dire que nous étions solidaires de la démarche d'Harmonie Habitat sur cette résidence d'Orbigny, qui, en 2020, était déjà en déshérence depuis quatre ans. Cela fait donc six ans que nous sommes dans cette situation contentieuse.

Ce contentieux est un peu perdu dans les méandres des expertises et contre-expertises, étant entendu que, globalement, deux scénarios se confrontent. Le premier, sur lequel nous nous étions positionnés, est davantage sur une hypothèse de déconstruction-reconstruction, et cette solution a été acceptée par le bailleur Harmonie Habitat, en intégrant les conséquences du passage du règlement de PLU en PLUm. Imaginons qu'il y ait une démolition de ce bâtiment, nous ne pourrions évidemment pas le reconstruire avec la même volumétrie, la même forme, il y aurait forcément une césure, ce genre de choses. Le bailleur était prêt à intégrer ces évolutions. Au contraire, l'expert qui a été mandaté est davantage dans une logique de reprise et de réhabilitation du chantier. Toutefois, dans l'intervalle, l'écosystème a changé, certaines entreprises qui intervenaient à l'époque ont mis le clé sous la porte, donc la situation devient très complexe.

Je pense effectivement que, si nous faisions le tour des différentes problématiques que nous identifions et du scénario que nous privilégierions, nous serions à peu près tous raccord sur la question. Ces éléments ayant été portés à la connaissance du procureur, je pointe aussi le fait que cette résidence d'Orbigny devait au départ participer au relogement des résidents de Bel Air. D'autres processus de relogements ont dû être mis en place, dans un contexte, vous l'imaginez, de tension sur le logement social, qui n'a fait que le confirmer. Le fait que ces logements n'aient pas été livrés impacte aussi très directement la collectivité financièrement, puisque c'est autant de logements sociaux que nous ne comptons pas dans notre patrimoine, ce qui, par effet de boomerang, amplifie la pénalité SRU dont nous nous acquittons tous les ans, malgré le fait que nous sommes volontaristes sur le logement social.

Au regard de mes connaissances, mais c'est là que Michel prendra le relais, la situation est toujours sur ce statu quo. Malheureusement, je pense que la crise sanitaire n'a pas servi d'accélérateur aux réflexions et aux arbitrages entre ces deux hypothèses. Je le répète, il n'y en a que deux, pas 36 000, c'est soit démolition-reconstruction, soit reprise et réhabilitation. Nous sommes toujours dans cette situation de blocage, et la responsabilité n'incombe pas à la collectivité, et même pas au bailleur social, puisque c'est bien un défaut d'opérateur, en la circonstance. Nous sommes solidaires du bailleur, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, en lien avec Nantes Métropole, pour exprimer notre soutien au bailleur et le fait que nous privilégions une hypothèse sur une autre, mais les choses ne nous appartiennent plus du tout.

<u>Michel Lucas</u>: Pour compléter entre l'ancien adjoint à l'urbanisme et le nouveau, lors de la dernière rencontre avec le bailleur social, il apparaît que ce dernier envisage, parce qu'il sait qu'il y perdra de l'argent, de faire un protocole d'accord pour trouver un accord financier à l'amiable et reconstruire

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

cet espace. Nous sommes donc plutôt partis vers un protocole que vers un contențieux, et nous pensons qu'ils vont bientôt aboutir, mais c'était il y a cinq ou six mois, et nous n'avons pas de nouvelles depuis. Voilà.

Madame le Maire : Merci.

Merci à tous pour votre présence. Je n'ai pas d'autres points à l'ordre du jour, je vous souhaite donc, à vous et aux personnes qui nous ont suivis, une très belle fin de soirée. Au revoir.

La séance est levée à 23 ha

La Présidente de séance,

Carole Grelaud Maire Les secrétaires de séance,

Geneviève Haméon

Jean-Michel Éon

& if wear.



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

(ne signent que les conseil/ers municipaux présents à la séance mentionnée)

ine signerie que les conseiners municip	daux presents a la seance mentionnee)	
GRELAUD Carole Grelaud	MÉNARD-BYRNE Jacqueline : procuration à G. BERNARD-DAGA	
JOYEUX Ludovic	BOCHÉ Anne-Laure	
ROUGEOT Clotilde	SCOTTO Olivier	
LUCAS Michel	GUILLOUET Patricia	
BAR Laëticia	BELNA Mathilde	
PELLOQUIN Sylvie	RAUHUT-AUVINET Hélène	
ÉON Jean-Michel	PELTAIS Julien	
CHÉNARD Corinne	ROUSSEAU Julien	
PHILIPPEAU Gilles : procuration L. JOYEUX	CAMUS-LUTZ Pierre	
IRISSOU Marie-Estelle : procuration à L. BAR	BOLO Patrice : procuration à L. BEN BELLAL	
HAMÉON Geneviève	OULAMI Farid	
BERNARD-DAGA Guy	BRETIN Adeline	
DENIAUD Odile	FRANC Olivier	
ÉVIN Patrick : procuration à H. LEBEAU	VALLÉE Yvan	
LEBEAU Hervé	BEN BELLAL Ludivine	
LOBO Dolorès	FOUBERT Françoise Kindew	
ANDRIEUX Yves	MICHÉ Olivier	
RADIGOIS Catherine		